

↳ AUTOÉVALUATION 2019

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

septembre 2019



Dossier d'autoévaluation de l'ENSACF réalisé par :

le directeur, l'ensemble du Comité de direction et

la Communauté enseignante : dans un premier temps avec les enseignants du Conseil d'administration, les responsables de la Commission de la recherche et de la pédagogie, les responsables du Groupe de recherche en formations *Ressources* et les responsables de chaque domaine d'étude de master et, dans un second temps, les représentants de la Commission des formations et de la vie étudiante, de la Commission de la recherche et du Groupe de recherche en formations *Ressources*.

Mise en page et maquette : Sophie Loiseau, infographiste ENSACF

Voté en Conseil d'administration, à l'unanimité, le lundi 16 septembre 2019.

SOMMAIRE

Domaine 1 : Le positionnement et la stratégie institutionnels de l'établissement	4
Sous-domaine 1.1 : L'analyse du positionnement institutionnel	4
Sous-domaine 1.2 : La stratégie institutionnelle	13
Domaine 2 : La gouvernance et le pilotage de l'établissement	24
Sous-domaine 2.1 : L'organisation interne de l'établissement	24
Sous-domaine 2.2 : La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite de sa stratégie	26
Sous-domaine 2.3 : Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique	35
Sous-domaine 2.4 : Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finances, immobilier	36
Domaine 3 : La recherche et la formation	40
Sous-domaine 3.1 : La politique de recherche	40
Sous-domaine 3.2 : La politique de formation tout au long de la vie	47
Sous-domaine 3.3 : Le lien entre recherche et formation	54
Sous-domaine 3.4 : La documentation	57
Domaine 4 : La réussite des étudiants	62
Sous-domaine 4.1 : Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle	62
Sous-domaine 4.2 : La vie étudiante	70
Sous-domaine 4.3 : La participation des étudiants à la gouvernance	71
Domaine 5 : La valorisation et la culture scientifique	73
Sous-domaine 5.1 : La valorisation des résultats de la recherche	73
Domaine 6 : Les politiques européenne et internationale	74
Sous-domaine 6.1 : La politique d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement supérieur	74
Annexe formation par diplôme ou option de diplôme	77
Domaine 1 : Objectifs de la formation et modalités pédagogiques	77
Domaine 2 : Organisation pédagogique de la formation	80
Domaine 3 : Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés	95
Glossaire	97

DOMAINE 1 : LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

SOUS-DOMAINE 1.1 : L'ANALYSE DU POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le positionnement institutionnel de l'ENSACF découle de son projet d'établissement porté et formulé par l'ensemble de la communauté enseignante, avec l'appui et l'aide technique du personnel administratif. Il est celui sur lequel l'ENSACF a travaillé pendant toute l'année universitaire 2017-2018 à l'initiative de Simon Teyssou, alors président du Conseil d'administration (CA), et d'Agnès Barbier, directrice de l'ENSACF. Plusieurs réunions de travail ont été programmées, en particulier durant l'hiver 2017-2018.

La présidente de la Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR), les enseignants représentants du CA, les co-directrices du Groupe de recherche en formation (GRF) *Res-sources*, les représentants des trois domaines d'étude conférant grade de master (ETEH, EVAN, METAPHAUR), les représentants des différents champs disciplinaires, et les membres de la codirection de l'ENSACF, ont été conviés à ces réunions. Diverses contributions ont été reçues. Un large consensus a été recueilli.

Le président du Conseil d'administration a rédigé l'ensemble des comptes rendus et un plan de projet d'établissement a été construit collectivement.

Il est à noter que, depuis, la gouvernance de l'École a fait l'objet d'un renouvellement sans précédent au début de l'année 2019 :

- nouveau CA présidé par André Marcon,
- nouveau directeur, Simon Teyssou,
- nouvelle directrice des études et des relations internationales, Hélène Guicquéro,
- mise en place des nouvelles instances (CFVE, CR et CPS) avec un très fort taux de renouvellement des enseignants composant les instances. Le président du CPS est Thomas Nouailler, le vice-président est Stéphane Bonzani.

Le projet d'établissement porté par le nouveau directeur coïncide avec les conclusions établies à l'issue des réunions de travail. Cette continuité a permis à l'École d'avancer un certain nombre d'axes. À sa prise de fonction en février 2019, le directeur a présenté le projet d'établissement en cours d'élaboration à l'ensemble des étudiants et des personnels administratifs et enseignants.

Il s'agissait de faire émerger un projet d'établissement mettant en évidence les spécificités de l'ENSACF dans le paysage des ENSA françaises en général, et de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes en particulier et d'initier une réponse à la critique formulée par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) sur « le manque de stratégie de la trajectoire de l'ENSACF ». [1] Cette lacune provenait d'une réelle difficulté de l'École à énoncer un projet d'établissement clair et synthétique.

Ainsi, avant de détailler la stratégie institutionnelle, il convient d'énoncer quel est son projet.

À l'heure où l'École entreprend son autoévaluation, elle souhaite affirmer son histoire propre et son ancrage territorial. Ainsi, les thématiques portées par les trois domaines d'étude du cycle de master nourriront le projet d'établissement et le Massif central, comme territoire d'études privilégié, sera affirmé.

Mais l'École ambitionne aussi de devenir un établissement de référence sur deux thématiques transversales qui intèressent le cycle licence, le cycle master et la recherche : les ruralités et les marges. Elle souhaite également développer une pédagogie fondée sur une pensée transcalaire et sur l'expérimentation.

[1] Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, campagne d'évaluation 2015-2016 (vague B), HCERES, p.7.

Pour offrir un environnement intellectuel de haut niveau sur ces sujets, elle considère le développement de la recherche comme sa priorité. Cette stratégie vise à rendre l'établissement plus identifiable dans le paysage des écoles d'architecture françaises et plus attractif auprès des étudiants français mais aussi étrangers.

Ces thématiques et grands axes structurant le projet d'établissement évolueront également en relation étroite avec les orientations de la formation et de la recherche du site universitaire clermontois. Elles conforteront les liens existants avec l'Université Clermont Auvergne, l'Institut d'Auvergne des Territoires et VetAgrosup pour l'étude des questionnements propres au Massif central, aux ruralités et aux marges et avec Polytech' pour la question de l'expérimentation.

D'autres sources de collaborations intrinsèques au site clermontois sont, par ailleurs, à imaginer du fait de l'adéquation du projet d'établissement à la stratégie portée par l'Université Clermont Auvergne et Associés (UC2A) dont l'ENSACF est partie prenante.

1_Le Massif central : un territoire d'étude privilégié

Vaste territoire, le Massif central est caractérisé par une densité de population moyenne faible à très faible ; une part prépondérante du territoire est non-bâtie, occupée soit par des cultures, des pâturages et des forêts, soit par des aires naturelles significatives ; la mobilité quotidienne est principalement fondée sur l'automobile individuelle ; une part importante du tissu urbain est constituée de maisons (regroupées en bourgs, diffus ou regroupées en lotissements) ; le territoire est structuré par la présence de petites et moyennes villes dans un paysage rural et parfois industriel ; la gouvernance territoriale est plutôt fragmentée, l'ingénierie est déficitaire.

Le territoire du Massif central, considéré dans sa diversité, offre des pistes de déploiements pédagogiques et de recherche qui intéressent les pouvoirs publics tout en permettant à l'ENSACF de consolider ses partenariats existants et d'en provoquer des nouveaux. Forte de son expérience sur le sujet, l'ENSACF considère qu'elle a un rôle essentiel à jouer à l'échelle nationale sur la question de la transformation des territoires ruraux, des centre-bourgs, des petites et moyennes villes.

Les ambitions de l'École sur la question des terrains d'études sont diverses. Il s'agira :

- de peser davantage dans le débat public sur les mutations du cadre de vie,
- de s'ouvrir davantage vers l'ouest et le nord du territoire du Massif central,
- d'accompagner les politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales,
- de mettre en valeur / de s'appuyer sur les potentiels et les singularités des territoires.

a) Apporter une expertise dans le territoire

En plus de l'enseignement à destination des futurs professionnels, les écoles d'architecture ont pour vocation de stimuler le débat public sur la transformation du cadre de vie en apportant une forme d'expertise grâce aux travaux d'étudiants. Elles contribuent à faire émerger des problématiques qui alimentent la réflexion des élus locaux et de l'ingénierie locale quand elle existe. Intensifier nos relations avec les collectivités apparaît comme une nécessité.^[2]

L'ENSACF est également très impliquée - et souhaite le rester - dans sa mission de transmission de la culture architecturale grâce à différentes actions :

- conférences, expositions, et résidences sont organisées régulièrement et contribuent également à cet objectif. La commission « Culture architecturale » créée en 2012 a été réorientée en 2019 pour mieux articuler les événements entre eux et garantir leur cohérence vis-à-vis des thématiques portées par le projet d'établissement (marges, ruralités, transition écologique, régénération des territoires, héritage). Cette même commission a aussi pour vocation d'émettre un avis critique sur les projets de publication. Des outils spécifiques ont été mis en place pour assurer une interface efficace

[2] Axe A de la Stratégie Nationale de l'Architecture (SNA) : sensibiliser et développer la connaissance de l'architecture par le grand public et l'ensemble des acteurs publics et privés de la construction.

entre les « porteurs de projet » et le service administratif et ainsi éviter une trop grande dispersion des initiatives.

- interventions en milieu scolaire et extra-scolaire : la formation à la « médiation » est développée dans un optionnel et donne lieu à des actions dans les établissements scolaires du quartier de l'ENSACF (classé en ZUS). Des prolongements ont été mis en place par l'accueil d'un centre de loisirs sans hébergement ayant pour thématique l'architecture donnant l'occasion aux étudiants de mettre en pratique des expériences de sensibilisation architecturale. Par ailleurs, la mise en place d'un appel à projets pour l'accueil en résidence de jeunes architectes engagés dans la médiation et la mise en place de formations augurent d'une participation active au Pôle Régional pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

b) S'ouvrir vers l'ouest et le nord

6

Géographiquement très étendu, le Massif central est couvert par l'ENSA de Clermont-Ferrand et à la marge par celle de Saint-Étienne, à l'est. Il appartient à l'ENSACF de porter un regard analytique sur les territoires divers qui le composent, en diversifiant ses relations avec les collectivités du Massif central. À ce titre, l'établissement estime opportun de réorienter son regard vers l'ouest et le nord, sur des territoires ruraux, des petites et moyennes villes, qui n'ont pas pour habitude d'être stimulés par une ENSA. En plus des partenariats déjà existants (PNR Livradois Forez, Ville de Saint Flour, Ville de Thiers...), plusieurs partenariats nouveaux sont déjà formalisés ou en cours d'études :

- dans l'Allier, avec le CAUE 03, la DDT 03, le Conseil départemental de l'Allier, la Commune nouvelle de Haut-Bocage et plusieurs collectivités.
- dans le Cantal, avec la DDT 15, le CAUE 15 et le SDAP 15 et plusieurs communes de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

c) Accompagner les politiques publiques

À l'échelle nationale :

- l'Action Cœur de Ville

Repérée par le ministère de la Culture pour sa capacité d'expertise dans le domaine de la revitalisation de centres bourgs des petites et moyennes villes, l'ENSACF organisera un colloque sur cet enjeu en novembre 2019. La revitalisation des centres bourgs et des villes petites et moyennes est portée par plusieurs gouvernements depuis 2014 et amplifiée par le gouvernement actuel comme un enjeu d'intérêt national.

Le ministère de la Cohésion des territoires a lancé, en 2018 et pour la durée du quinquennat, l'Action Cœur de Ville. 222 villes moyennes sont bénéficiaires de ce plan, dont 24 dans le Massif central. Ce dernier est caractérisé par un maillage de villes petites et moyennes ayant un rôle de centralité dans leur bassin de vie.

Le colloque organisé par l'ENSACF a pour ambition d'aborder la question de la revitalisation des centralités, sous l'angle de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'École souhaite faire dialoguer trois publics : les acteurs de terrain qu'ils soient élus, techniciens ou professionnels, le monde académique et universitaire, et les conducteurs des politiques publiques de l'État. Il est attendu que les pratiques opérationnelles et les politiques publiques conduites par les uns nourrissent les expériences pédagogiques et la recherche des autres, et inversement. Le colloque permettra aussi de rendre compte de l'envergure et de la portée des travaux conduits non seulement par les ENSA, mais aussi par les CAUE et les DRAC-UDAP.

À l'échelle locale :

- L'Agence d'urbanisme Clermont Métropole

Un partenariat est en cours de formalisation entre l'ENSACF et l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole (association de droit privé). Sa mission porte sur le suivi

de l'évolution des territoires, la participation à la définition des politiques publiques d'aménagement et de développement, et l'élaboration de documents d'urbanisme. L'agence d'urbanisme est un espace de dialogue, un outil d'aide à la décision et d'assistance pour ses adhérents, un centre de ressources, pour dessiner l'avenir du territoire métropolitain.^[3]

L'Agence d'urbanisme collecte, sur l'ensemble du territoire métropolitain, de nombreuses données qui intéressent directement les enseignants et les étudiants sur des sujets tels que la mobilité, l'habitat, l'économie locale, le tourisme. À l'avenir, l'association proposera à l'École un certain nombre de sujets d'études et de recherche. L'École et l'Agence d'urbanisme seront aussi amenées à travailler sur le projet d'Action Cœur de Ville.

■ le Réseau International des Villes Michelin (RIVM)

Un second partenariat se profile avec le Réseau international des villes Michelin, créé en 2014 par le Maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole. L'objectif est de rassembler les acteurs publics et privés d'une cinquantaine de villes à travers le monde pour échanger sur leurs pratiques, créer des passerelles et des collaborations et penser la ville de demain. De Waterville (Canada, 2 000 habitants) à Shanghai (Chine, 25 millions d'habitants), en passant par Braga, Clermont-Ferrand ou Montréal, le point commun de ces villes est d'accueillir sur leur territoire un centre de production ou de recherche de la Manufacture Michelin, ou d'en être un partenaire privilégié.

Ce projet est un levier d'innovation et une source d'inspiration unique pour les décideurs de l'ensemble de ces villes. Le réseau répond aux enjeux actuels d'internationalisation, d'attractivité et de développement durable des territoires. Il marque le point de départ d'une nouvelle forme de coopération entre les villes et s'inscrit pleinement dans les défis du XXI^e siècle, notamment ceux de la COP21 ou de la Conférence Habitat 3. L'une de ses forces est d'associer aux échanges l'ensemble des forces vives de chaque ville, qu'elles soient institutionnelles, économiques, universitaires, culturelles, associatives...

Le Réseau des villes Michelin organise des rencontres tous les deux ans sur des thématiques qui touchent à la ville durable : l'habitat, les mobilités, l'inclusion citoyenne, la culture, la pédagogie, les mobilités étudiantes, etc.

Après une première expérience à Vitoria Gasteiz, ville choisie comme site de projet pour les étudiants de master du DE EVAN, des contacts ont été pris avec le Réseau pour initier un partenariat sur 3 ans entre les Écoles d'architectures de Clermont-Ferrand, Salford et Karlsruhe, villes adhérentes du Réseau. Il s'agirait de faire en sorte qu'un groupe d'étudiants de master de chaque école puissent concevoir un projet (de l'échelle territoriale à l'échelle architecturale) sur un site et un programme communs identifiés dans chacune des trois villes.

■ le Réseau européen Iacobus

Un partenariat pérenne est lui établi entre trois villes d'Europe : Regensburg, La Corogne et Clermont-Ferrand. L'origine de cette coopération est liée à la politique de jumelage et d'échanges culturels développés par la Ville de Clermont-Ferrand avec l'Allemagne et plus particulièrement avec Regensburg. C'est en effet sur les bases de cette action, adossée à l'amitié franco-allemande, qu'a pris forme un premier partenariat entre l'École d'architecture de Regensburg et celle de Clermont-Ferrand dès les années 90.

Cette relation s'est consolidée en associant une troisième École d'architecture, celle de La Corogne en Espagne, pour construire une offre de formation fondée sur les dynamiques et les transferts culturels en Europe, le long et de part et d'autre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Mobilisant les différentes échelles de ce réseau transnational, cette coopération existe désormais depuis plus de 20 années et permet d'ouvrir les étudiants à d'autres approches et pratiques de l'architecture dans une perspective de circulation des personnes et des savoirs en Europe.

[3] Site internet : clermontmetropole.org

2_ Une réaffirmation des enjeux portés par les trois domaines d'étude

L'établissement souhaite consolider les trois domaines d'étude de son cycle de master. Ces domaines s'intéressent à trois enjeux contemporains essentiels :

- la transition écologique pour le DE ETEH (Éco-conception des Territoires et des Espaces Habités),
- la régénération des territoires pour le DE EVAN (Entre Ville Architecture et Nature),
- l'héritage pour le DE METAPHAUR (Mémoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine Habité Urbain et Rural).

Complémentaires et transversales, ces trois thématiques spécifiques ont toutefois bien vocation à être abordées au sein des trois DE.

a) La transition écologique

8

L'ENSACF intègre actuellement les enjeux de la transition écologique dans des cours théoriques spécifiques et des travaux dirigés en cycle licence. Ces savoirs sont mobilisés dans les enseignements de projet à partir de la L3 et en cycle master dans les trois domaines d'étude, au travers des thématiques qui leur sont propres.

Le DE ETEH approfondit les enjeux liés à la transition écologique via des enseignements spécifiques dont les fondements pédagogiques sont les suivants :

- le projet d'architecture est appréhendé dans la « biorégion » dans laquelle il se réalise, un territoire moins déterminé par un découpage foncier ou des limites administratives que par une géographie physique et humaine, ou des écosystèmes, qui en déterminent les grandes spécificités,
- face aux systèmes génériques d'aménagement de l'espace, le projet cherche des alternatives dans la manière de penser et de produire l'architecture en réintroduisant l'échelle du local ; le local se définit à la fois en termes spatiaux, formels ou matériels, en termes de cultures, de modes de vie, ou de savoir-faire ;
- les enjeux du projet résident davantage dans la recherche de solutions pertinentes et attentives à des questions humbles, qui concernent le plus grand nombre et en définissent le commun,
- le projet local ne peut se comprendre que vis-à-vis d'« ailleurs » auxquels il se confronte, identifiés à l'échelle mondiale, caractérisés par des cultures différentes, des dynamiques singulières, des micro échelles ; « ailleurs » historiques où sommeillent des inventions architecturales oubliées ; « ailleurs » utopiques, caractérisés par des hétérotopies issues d'univers culturels divers,
- la montée des revendications citoyennes sur la qualité du cadre de vie et le développement des expertises habitantes indiquent une forte évolution des relations entre les différents acteurs du projet et des méthodes avec lesquelles il est conçu ; le projet est conçu pour et avec d'autres, selon des démarches participatives, tout en développant une exigence architecturale,
- les métiers de l'architecture évoluant (mutations des pratiques et des outils, diversification des terrains et des modes d'action), les compétences d'un architecte et donc de l'étudiant doivent s'élargir : il s'agit de savoir problématiser une situation, hiérarchiser et synthétiser des données hétérogènes, spatialiser des idées à différentes échelles et dialoguer autour du projet.

Le DE METAPHAUR prend en charge cette question complexe en convoquant le projet pour interroger ce sujet qu'il s'agisse de patrimoine ordinaire ou de patrimoine monumental.

Le DE EVAN aborde principalement le sujet à l'échelle territoriale en portant un regard critique sur la question des ressources, des stratégies de recyclage, des mobilités, des notions d'agri-urbanisme.

La question de la transition écologique est également abordée en licence, bien qu'elle ne soit pas identifiée comme telle, mais présente dans les champs VT et TPCA. Elle gagnera, dans

l'évolution progressive de la maquette pédagogique, à être portée plus fortement, voire à constituer une thématique "transition écologique" transversale aux UE et qui soit portée par chaque champ disciplinaire.

b) La régénération des territoires

Les milieux habités, qu'ils soient urbains, ou ruraux, traversent aujourd'hui une crise profonde caractérisée par une forme de « déliance » généralisée s'exprimant aussi bien dans la relation problématique des établissements humains à une nature qui les supporte que dans la dissociation des milieux sociaux. Cet état critique est le fruit d'une urbanisation moderne largement fondée sur des principes de division, de rationalisation et de segmentation des territoires et est le produit d'un mode de fabrication de l'urbain contemporain se développant selon des logiques « dé-territorialisantes » liées aux impératifs économiques.

Face aux multiples expressions de cette « déliance », parfois dramatiques, l'enjeu consiste à mettre en œuvre des stratégies de résistance visant au contraire à régénérer ces milieux de vie par des dispositifs de « reliance ». La régénération comme éthique du projet architectural consiste en effet à composer à partir des ressources propres d'un territoire, à activer ses potentialités et à opérer de nouvelles synergies entre elles (entre natures et cultures, entre cultures et cultures).

Une attention particulière est portée aux espaces ouverts dans les situations de lisières, ou d'interfaces entre les espaces habités, les terres agricoles, les milieux naturels (milieux humides, forêts), les infrastructures de mobilités. Sont également examinées les friches urbaines, commerciales ou industrielles, vues comme des lieux de régénération potentielle. La question des sols, de la topographie, des ressources, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, des appropriations habitantes, alimentent la réflexion tant pour la conception des projets que pour leur représentation.

La régénération des territoires est largement développée par le DE EVAN dans le cycle master. Elle l'est aussi en Licence 3 dans le projet urbain au premier semestre (projet en milieu métropolitain) et au deuxième semestre (projet de territoire en milieu rural).

L'approche pédagogique du domaine d'étude EVAN est nourrie par les métamorphoses qui traversent aujourd'hui tout autant les territoires que le métier d'architecte. Alors que les milieux rencontrent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques, la profession elle-même se reconfigure et se réinvente. La position adoptée est que l'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité (culture du projet, références disciplinaires propres, capacité à entrelacer des échelles spatiales et temporelles, à penser ensemble le matériel et le culturel, etc.) et d'élargir et de diversifier son spectre d'intervention, de remodeler ses outils, de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action.

c) L'héritage

L'ENSACF considère l'héritage construit comme une question de société. Réinterroger les héritages antérieurs, permet de former de futurs professionnels capables de porter un regard critique sur un patrimoine existant et de mobiliser le projet pour contribuer à la réappropriation, la reprise et la régénérescence de celui-ci.

Cette problématique est principalement abordée par le domaine d'étude METAPHAUR qui considère le projet architectural comme un outil de questionnement de l'existant allant au-delà de la simple patrimonialisation en ce qu'il implique de fait une réflexion profonde sur la nature de l'intervention, sur ses conséquences, sur sa pertinence et sur les conditions de sa morphogénèse.

Le projet implique une réflexion à la fois culturelle et sensible. Culturelle, dans le sens où elle fait appel à des connaissances historiques et techniques. Sensible, car toute intervention sur un substrat pose concomitamment la question de la rupture et/ou de la continuité. Le projet devient par ailleurs un processus qui articule idée et identité en se fondant sur la reconquête des espaces et structures légués par l'histoire, y compris récente. Il s'agit, par ailleurs, de

penser le projet au-delà de son statut d'objet patrimonial pour considérer aussi la dimension anthropologique de sa réappropriation et de sa mémoire.

La question patrimoniale est également abordée par les deux autres domaines d'études, en privilégiant l'approche en milieu rural ou dans des situations de lisières urbaines. L'école souhaite également préciser les thématiques de semestre en licence pour mieux intégrer la question de l'héritage dès la L2.

3_Les ruralités

Dans une situation critique au sein de laquelle les logiques métropolitaines apparaissent moins soutenables, d'autres scénarios sont à inventer et d'autres possibles à imaginer. La redéfinition du rôle de l'architecte et de ses compétences, en particulier, rendue indispensable dans le contexte du nouveau régime climatique, invite à envisager autrement les espaces ruraux, tant en raison de la ressource inestimable qu'ils représentent que pour les manières de faire alternatives qu'ils accueillent. Alors qu'ils étaient encore naguère associés à des inerties peu attractives, les conditions critiques contemporaines et les enjeux de demain (recyclage et économie de moyens, écologie des ressources, écosophie, agriculture, redéfinition des relations à l'animalité, etc.) font des matrices de questionnements stimulants, de recherche de pointe et d'engagement responsable.

Ces démarches exploratoires de ces espaces ruraux, visant à questionner l'architecture et la transformation des territoires à partir d'autres paradigmes que celui de l'urbain généralisé, sont actuellement explorées dans des contextes nationaux ou internationaux, académiques, pédagogiques ou professionnels (Réseau ERPS, Alterruralité du réseau ARENA, Réseau des territorialistes, Rural Studio, etc.). À l'ENSACF, elles sont déjà largement à l'œuvre de par les axes de recherches, les partenariats, les sites d'étude et de projet explorés tant en Licence qu'en Master.

L'enjeu des ruralités se présente, pour l'ENSACF, moins comme un objet circonscrit de recherche ou d'enseignement que comme un horizon transversal vers lequel peuvent se déployer de façon cohérente des programmes pédagogiques, des contenus thématiques d'enseignement, des partenariats, des voyages d'étude, etc. Le pluriel des ruralités indique ici l'intention, elle aussi affirmée fortement, de cultiver cette multiplicité d'approches et de ne pas s'enfermer dans une seule et unique voie dogmatique. Le pluralisme revendiqué des démarches tient compte des situations territoriales elles-mêmes très diversifiées selon leurs cultures propres, leurs contextes géographiques, etc., et prend acte de la nécessité, face à un avenir incertain, d'expérimenter d'autres scénarios plausibles pour ces milieux ruraux, sans a priori idéologique.

Cette orientation du projet d'établissement vise ainsi à renforcer des enseignements diversifiés déjà engagés dans cette voie, à stimuler de nouvelles perspectives, et à créer à terme de nouvelles ressources pédagogiques. L'horizon des ruralités doit permettre, dans les années à venir, de faire de l'ENSACF un établissement de référence dans ce domaine, attractif, capable d'offrir un environnement intellectuel de haut niveau sur ces problématiques.

Les problématiques liées aux ruralités, aux marges urbaines, à la revitalisation des centres-bourgs, à l'appropriation contemporaine des patrimoines architecturaux, urbains et paysagers fournissent des sites d'études à chaque année du cursus.

Les ruralités constituent un thème transversal qui intéresse les trois domaines d'étude de l'ENSACF. C'est aussi une thématique centrale du deuxième semestre de Licence 3. Les dispositifs existants seront consolidés et les travaux d'étudiants davantage portés à connaissance (publications, expositions).

Les perspectives de déploiements pédagogiques en lien avec la thématique des ruralités seront de plusieurs ordres.

L'école s'intéressera davantage à la mutation des petites et moyennes villes et des bourgs du Massif central en examinant plus précisément les centres-urbains. Cela va dans le sens de son engagement dans l'Action Cœur de Ville (ACV), politique publique portée par le ministère de la Cohésion de Territoires. De nombreuses villes du Massif central sont concernées par ce dispositif.

Si l'ENSACF s'intéresse à sa géographie proche, elle restera attentive à équilibrer son intérêt pour « l'ici » avec celui pour « l'ailleurs », en réaffirmant son attachement au développement d'une culture architecturale, urbaine et paysagère. L'ENSACF a pour ambition d'intensifier la politique de mobilité et des voyages. Un développement de voyages long courrier est notamment souhaité pour mieux comprendre l'altérité, les ruptures d'échelle, l'histoire de l'urbanisme et des territoires tout en rendant l'école plus attractive.

Ainsi, l'ENSACF a pour ambition d'explorer la mutation des territoires ruraux sur d'autres continents, en particulier en Chine. Le devenir des ruralités y est devenu une grande cause nationale dans un contexte caractérisé, entre autres, par une explosion des mégalopoles, un développement exponentiel du tourisme intérieur, un vieillissement alarmant des populations rurales. Deux opportunités de partenariats vont être explorées et devraient s'inscrire dans le programme pédagogique du prochain quadriennal :

- un partenariat Cité de l'Architecture / Petites Cités de Caractères / Province du Sichuan / ENSACF pour un projet dans un village du haut Sichuan, habité par l'ethnie Qiang ; ce partenariat sera porté par le DE METAPHAUR,
- un projet « summer school » de workshop architectural et urbain « urban design » rassemblant étudiants, enseignants et chercheurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la CAA (China Academy of Art de Hangzhou, école dirigée par l'architecte Wang Shu) à l'initiative de l'ENSASE. Parrainage : ministère de la Culture, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

11

4_ Les marges comme objet de recherche contemporain

Le questionnement problématique qui anime le Groupe de recherche *Ressources* de l'ENSACF s'appuie sur la mise en relation et en résonance des deux termes « architecture » et « marges ».

La notion de marge est considérée comme une entrée pour des explorations prospectives et rétrospectives. L'analyse des marges permet d'observer et de décrypter, d'une part, les transformations à l'œuvre en architecture, dans les expressions comme dans les pratiques et, d'autre part, les évolutions engagées ou imposées avec/par d'autres acteurs socio-économiques, telles que les innovations technique, thermique, informatique... qui touchent des disciplines potentiellement connexes à l'architecture.

Les questionnements fondamentaux liés à la notion de marge s'inscrivent dans un contexte contemporain de mutations profondes, conduisant au paradoxe d'un monde à la fois ouvert, tant par les échelles de ses échanges que par la vitesse de ceux-ci, et fermé, tant par les replis identitaires que territoriaux (démographiques, environnementaux...).

Dans cette approche, les marges, aussi bien physiques et spatiales que thématiques et sociales, constituent tout à la fois les symptômes de la crise, un champ d'observation privilégié et un potentiel d'invention et de renouvellement pour les acteurs sociaux. Les marges peuvent être considérées comme les sources d'expression de critiques, de transgressions, de résistances, de déviations, de résiliences mais aussi parfois de permanences, de résurgences, d'expérimentations, de créations, d'innovations et de singularités.

5_ La pensée transcalaire

La question de l'entrelacement des échelles fait partie de l'ADN de l'ENSACF. Initiée par le domaine d'étude EVAN, elle émerge aujourd'hui, dès la L3, dans de nombreux enseignements en prenant des formes multiples.

L'école réaffirme l'importance de l'entrelacement des échelles (milieux / territoire public / édifices) dans la pédagogie du projet et ce dès la troisième année. La question de la complexité en architecture, traditionnellement portée par la question de l'échelle du projet d'architecture se développe maintenant sur un registre plus contemporain.

Deux dimensions pédagogiques abordent ce registre. La première concerne le rapport de l'architecture à son milieu. Cette articulation est abordée dès la première année : les exercices de projet sont contextualisés pour permettre d'aborder des notions de paysage très

rapidement. La deuxième traite du rapport de l'architecture avec les disciplines associées, grâce à l'intégration progressive de savoirs spécifiques et transversaux au sein des enseignements de projet.

Le projet d'architecture est aussi pensé sous le jour du paysage et pas seulement sous celui de la stratégie de territoire ou de projet urbain, en particulier quand il est situé dans des territoires de faible ou moyenne densité, dans des territoires non-bâties.

6_L'expérimentation

L'ENSACF réaffirme l'intérêt qu'elle porte à la pédagogie de l'expérimentation. Elle consolide son implication dans l'évolution et le renforcement de ses activités pédagogiques et de recherche vers la constitution d'une articulation formation-recherche-métiers par la démarche expérimentale et sa valeur culturelle.

12

Il s'agira de mieux coordonner les initiatives pédagogiques développant des formes d'expérimentation multiples pour garantir leur cohérence et leur progressivité vers des savoir-faire augmentant en complexité. La construction de cette offre spécifique demande à être plus structurée. Des partenariats avec des entreprises, la CAPEB et la FFB devront être consolidés. C'est un sujet dont la CFVE et le CPS se sont saisi en 2019, proposant notamment la création d'un poste de Professeur TPCAU destiné à développer le champ de l'expérimentation dans l'ensemble des cursus.

Les réflexions initiées par ailleurs sur la nécessité de création d'un quatrième domaine d'étude de master évoquent également la possibilité d'un DE constitué autour de la question du design-build.

L'existence, au sein de l'ENSA de Clermont-Ferrand, d'enseignements de licence sur la transformation de la matière est de nature à construire les modalités pédagogiques du design-build dans une progressivité pédagogique pertinente et dynamique des enseignements tout au long du cursus de l'ENSACF. Cette structuration permet de répondre pleinement aux différents axes prioritaires définis par la stratégie nationale pour l'architecture (SNA).

Par la nature de son territoire entre ruralité et urbanité, les thématiques développées par l'ENSA Clermont-Ferrand au sein de la chaire « Habitat du futur » à laquelle elle participe seront principalement axées autour des questionnements liés à la réhabilitation du patrimoine existant, aux enjeux environnementaux des tissus urbains anciens ou ruraux (centres-villes, centres-bourgs) privilégiant des stratégies du « low-tech », du réemploi et de manière plus générale, visant la réduction de l'impact environnemental des filières de production du bâti (notion de cycle de vie des matériaux, énergies grises, etc.). La pédagogie par l'expérimentation s'appuiera sur des pratiques identifiées dans le monde professionnel local : filières courtes, filières agricole, bois, pierre, etc.

À partir du moment où l'ENSACF réaffirme l'intérêt qu'elle porte à la pédagogie de l'expérimentation et qu'elle souhaite la développer, elle doit se poser la question de son articulation avec les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA). Plus généralement, l'ENSACF doit se poser la question de ses outils pour rendre cette pédagogie plus performante.

CONCLUSION

Le projet de l'établissement articule un certain nombre d'enjeux, de thématiques et de méthodes pédagogiques. Il est entendu que c'est par leur croisement que l'ENSACF compte offrir aux étudiants un univers scientifique à la fois singulier et stimulant. Il est une chose certaine : depuis sa mise en forme, dont la structuration demande encore à être affinée dans les années qui viennent, le projet de l'établissement fait consensus et suscite une forte mobilisation de la part des enseignants-chercheurs et du personnel administratif. Ils se le sont approprié. Connu, partagé et diffusé, le projet d'établissement permet de mieux orienter les investissements, les recrutements et les partenariats.

Il constitue un préalable à la définition de la stratégie institutionnelle.

1_Consolider, nourrir et communiquer le projet d'établissement

Depuis 2 ans, l'établissement travaille sur son projet d'établissement. Connue et partagée dans l'École, bien que non encore validée par le ministère de tutelle (le calendrier prévoit une validation dans l'automne 2019), il s'agit de la porter davantage à connaissance vers l'extérieur et de réorienter la diffusion de la culture architecturale portée par l'École.

Pour rendre effectif cet objectif, il s'agira :

- de finaliser le nouveau site internet à brève échéance en intégrant les nouveaux contenus (projet d'établissement, enseignements en cycle licence et cycle master, recherche, politique culturelle, relations internationales, partenariats, etc.),
- de réorienter les actions de valorisation de la culture architecturale (le cycle de conférences, les expositions et les résidences) en cohérence avec les thématiques portées par le projet d'établissement (transition écologique, régénération des territoires, héritage, ruralités, marges),
- de développer l'édition :
 - l'ENSACF a inauguré en 2019 la collection « Arpentage » consacrée aux ateliers de projets hors les murs ; retranscription des temps d'études, d'explorations et de propositions s'articulent autour de trois chapitres : Approches, Accroches et Apports,
 - l'École a publié son premier recueil des diplômes,
- de mettre en évidence des travaux des enseignants-chercheurs dans l'espace de la médiathèque (publications),
- de mettre en évidence la production des enseignants praticiens en considérant que les agences d'architecture produisent aussi une forme de connaissance, bien que non académique,
- d'envisager des actions plus conséquentes avec le CAUE 63 et la maison de l'architecture, en particulier autour des différentes thématiques de l'école.

13

2_Le développement de la recherche : une priorité pour l'ENSACF

Le projet scientifique du Groupe de recherche en formation *Ressources* est soumis à l'évaluation du HCERES au titre de la création ex nihilo d'une unité de recherche. À l'issue de la période d'évaluation, une demande de reconnaissance institutionnelle auprès de l'Université Clermont Auvergne sera demandée.

Consécutivement à cette reconnaissance, l'unité de recherche demandera son intégration au sein de l'École doctorale des Lettres, sciences humaines et sociales, suivie d'une demande de délivrance du doctorat en architecture effectuée par cette dernière à l'Université Clermont Auvergne.

D'ores et déjà, l'École doctorale a créé, à la rentrée universitaire 2018-2019, trois versions de diplômes qui correspondent à des extensions de spécialités disciplinaires existantes :

- à l'intérieur du diplôme Histoire et civilisations :
 - histoire et archéologie des mondes anciens et médiévaux, de l'art, création de la version de Diplôme Doctorat Histoire de l'Art : Histoire de l'Architecture,
 - histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, création de la version de Diplôme Doctorat Histoire de l'Art : Histoire de l'Architecture,
- à l'intérieur du diplôme Aménagement de l'espace, urbanisme, création de la version de Diplôme doctorat Aménagement de l'espace, urbanisme : Architecture

La délivrance de ces trois versions de diplômes est néanmoins conditionnée par la nécessité d'un encadrement de thèse assuré par un enseignant-chercheur habilité à diriger les recherches (HDR) de l'UCA appartenant à la spécialité disciplinaire (Histoire ou Géographie) et par le co-encadrement (si absence de HDR) ou la codirection (si présence de l'HDR) d'un enseignant-chercheur docteur membre de *Ressources*.

De même, la délivrance de la spécialité architecture est nécessairement conditionnée par la présence d'enseignants HDR membres de *Ressources*, en mesure d'être encadrant principal de la thèse. À cette fin, l'École a mobilisé sur ses fonds propres les moyens nécessaires pour recruter un enseignant HDR dès le mois d'avril 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de recrutement à 5 ans initié par le ministère de la Culture en 2019, l'ENSACF a recruté un professeur.

D'une manière générale, l'École souhaite encourager les initiatives et les projets qui permettront de :

- poursuivre la structuration d'un projet scientifique qui rassemble la communauté des enseignants-chercheurs,
- mettre en symétrie l'expertise des professionnels en lien avec les savoirs académiques,
- renforcer les liens entre pédagogie et recherche,
- l'ENSACF souhaite, par ailleurs, mettre en place un partenariat avec l'École doctorale des Sciences pour l'ingénieur (SPI).

14

3_Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et formation continue

La formation HMONP de l'ENSACF s'est progressivement construite autour de particularités qui lui permettent de s'inscrire en complément des autres offres de formations proposées par les ENSA, notamment celles de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Elle accueille des ADE provenant du monde entier (environ 20% d'entre eux sont en situation professionnelle à l'étranger) grâce à son format spécifique,
- elle accueille également une grande majorité d'ADE installés dans des territoires ruraux, périurbains ou dans des territoires dits « détendus » (environ 50% d'une promotion),
- la forte interaction entre les contenus pédagogiques, les pratiques de la maîtrise d'œuvre, et les retours d'expériences des ADE, a conduit à la nécessité de prendre en compte les nouvelles pratiques alternatives et innovantes de l'architecture (SCOP, SCIC, collectifs...),
- l'attention accordée dès les phases de préinscription, aux parcours et profils « atypiques », par l'évaluation conjointe du responsable pédagogique, de la responsable administrative, du président du Conseil régional de l'Ordre des architectes (opportunité ou non de présenter une dispense, lieu de la mise en situation professionnelle...).

Ainsi la formation HMONP rejoint des axes et thématiques portés par l'École (l'ici et ailleurs, les pratiques professionnelles innovantes, l'attention aux profils « atypiques » dans ses phases de recrutement). La formation ambitionne une ouverture large, tant vers les étudiants de la formation initiale (ouverture de certains cours), que vers les professionnels (conférences et modules dédiés). Le début de la formation est désormais marqué par un temps fort (conférence inaugurale), en lien avec les thématiques de l'établissement. Dans ce cadre, l'expertise des enseignants praticiens dans les territoires ruraux et périurbains, sera plus largement déclinée dans la formation, de manière à accroître sa lisibilité au niveau national.

4_Vers un Diplôme Spécialisé en Architecture (DSA) sur les petites centralités ?

Le master 2 STRATégies d'AMénagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires (STRATAM), co-accrédité par l'Université Clermont Auvergne et l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, fait l'objet d'un partenariat historique entre les institutions.

Ce master répond à deux objectifs très cohérents par rapport au projet d'établissement de l'ENSA Clermont-Ferrand :

- le premier est celui de la compréhension du fonctionnement, dans leurs globalités, des dynamiques des territoires ruraux et des villes petites et moyennes et de leurs aménagements. À ce titre, il vise à expliciter les enjeux majeurs et les problématiques environnementales des petites et moyennes villes dans une perspective orientée vers un aménagement soutenable des territoires,
- le second est celui de proposer des méthodes de diagnostic partagé, des outils de programmation, d'aide à la décision, de conception et d'évaluation des espaces urbains, périurbains ou ruraux.

L'année passée, la Commission pédagogique et de la recherche (CPR) de l'ENSACF a porté un effort conséquent pour rendre opérant cette modalité, désormais inscrite dans le programme pédagogique et dans les emplois du temps.

Ces réflexions s'inscrivent désormais dans la volonté de l'école de construire un pôle d'expertise sur les petites villes et d'envisager le développement d'une nouvelle formation par la mise en place d'un diplôme spécialisé en architecture sur les petites centralités.

15

5_ Une réorientation de la politique contractuelle et conventionnelle

a) Des partenariats en phase avec le projet d'établissement

L'ENSACF s'efforcera d'améliorer la visibilité de ses relations avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels de l'architecture :

- en ancrant les partenariats dans les thématiques identitaires de l'École (les marges, les ruralités, les petites et moyennes villes, la transition écologique, la régénération des territoires, l'héritage),
- en mettant en place des conventions « durables » pluriannuelles sur des territoires spécifiques permettant aux étudiants une implication approfondie tout au long de leur cursus (projets, rapports d'études de licence, mémoires de master, doctorats),
- en améliorant la visibilité des partenariats par des outils de communication,
- en organisant mieux les relations avec les collectivités territoriales afin d'augmenter le niveau des ressources propres de l'école,
- en portant de manière plus collective les enseignements qui mettent les étudiants directement en rapport avec la société civile.

L'ENSACF, forte de ses objectifs définis dans son projet d'établissement, souhaite harmoniser ses politiques contractuelles et de partenariats et définir à l'échelle de l'institution, les périmètres, ambitions et moyens des divers partenariats, en identifiant systématiquement des pistes pour les approfondir.

Les liens avec la Ville de Clermont-Ferrand et la métropole Clermont Auvergne s'étant distendus ces dernières années, l'École a récemment entrepris des démarches multiples pour ré-initier des relations privilégiées avec son milieu métropolitain :

La convention avec la Ville de Clermont-Ferrand va être actualisée ; elle fixera le cadre des relations dans les champs social (fonds d'aide Madeleine Simonet), de la diffusion culturelle, de l'éducation et des relations internationales, notamment au travers du Réseau International des Villes Michelin. Cette convention devrait être effective en octobre 2019.

- En 2017, la Ville de Clermont-Ferrand, avec le soutien de Clermont Auvergne Métropole, a initié une dynamique culturelle « Effervescences » contribuant à préparer la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028. L'objectif était de créer des temps forts, rassembleurs et des projets artistiques au long cours, de fédérer les habitants et les forces vives locales autour d'une aventure créative sur le territoire métropolitain.

L'ENSACF s'est inscrite dès le début auprès de la collectivité pour accompagner cette dynamique. Des actions ont été réalisées mais de façon diffuse : actions pédagogiques

des enseignants autour du réemploi et de l'Hospitalité ou encore des actions événementielles avec les associations de l'école (« Les siestes agitées », ouverture du Parc de l'école qui devait s'inscrire dans un programme « Bienvenue au jardin »).

- La refonte, par la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole, du programme d'actions préparatoire à la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture, permettra de mieux structurer les projets de l'ENSACF, qui est confirmée par la collectivité comme un partenaire important de ce projet.
- En 2019, une convention de recherche, dans le cadre de POPSU Métropole, a été signée associant l'État, la Métropole, l'Université Clermont Auvergne et le Groupe de recherche en formation de l'ENSACF *Ressources*.

Un rapprochement plus spécifique avec Clermont Auvergne Métropole est amorcé. 21 communes forment la Métropole de Clermont-Ferrand, laquelle est caractérisée par des territoires aussi bien urbains, péri-urbains que ruraux.

Une présentation du projet d'établissement à l'ensemble des Directeurs généraux des services des communes de la Métropole, à l'occasion d'une réunion du réseau, est programmée à l'automne.

- Une convention avec l'Agence d'urbanisme Clermont-Auvergne, déjà mentionnée, est en cours de rédaction.

L'ENSACF cherchera aussi à conclure de nouveaux partenariats nationaux et internationaux qui portent sur les thématiques identifiées dans le projet d'établissement, en particulier sur les ruralités, les marges et la question de l'héritage. Le partenariat Cité de l'Architecture / Petites Cités de Caractères / Province du Sichuan / ENSACF, déjà cité, répond à cette stratégie.

b) Un engagement dans le paysage de l'enseignement supérieur clermontois et régional :

L'ENSACF sera attentive à s'engager davantage dans le paysage de l'enseignement supérieur clermontois et régional :

- en améliorant, dans le cadre de l'association institutionnelle de l'Université Clermont Auvergne et Associés, l'articulation de l'action de l'École avec le site clermontois au travers de services communs (santé, sports, actions internationales, bibliothèque et ressources documentaires...). Le directeur de l'ENSACF siège au Conseil des établissements associés.
- en réaffirmant le double diplôme architecte-ingénieur,
- en favorisant, au travers de thématiques partagées, le rapprochement du GRF *Ressources* vers l'UMR « Territoires », la MSH de Clermont, l'École doctorale Lettres et Sciences Humaines et l'École des Sciences pour l'Ingénieur, l'ISITE avec, en particulier, la mise en place de conventions permettant de formellement déployer des partenariats scientifiques avec les laboratoires de l'Université Clermont Auvergne.
- en encourageant l'expérimentation au travers de la chaire partenariale « Habitat du futur » et en redéfinissant une stratégie avec les Grands Ateliers Innovation Architecture (Isle d'Abeau).

c) Des relations internationales à développer et à structurer

L'ENSACF va poursuivre les efforts entrepris récemment pour accueillir davantage d'étudiants étrangers via des partenariats renouvelés et en phase avec le projet d'établissement.

La nouvelle stratégie de l'ENSACF repose sur les axes complémentaires suivants :

- consolider et amplifier les projets fondateurs de l'École qui font l'objet de partenariats durables et ambitieux (objectif de bi-diplôme dans le cadre du projet Iacobus, formalisation d'un partenariat multipartite avec Vitoria-Gasteiz, Manchester, Karlsruhe et Braga, après les premiers projets portés en master...),
- mieux partager, au sein de la communauté pédagogique de l'École, les projets ou initiatives enseignantes en les priorisant dans le cadre du projet stratégique de l'ENSACF,

- construire par ailleurs de nouveaux partenariats stratégiques en s'appuyant sur de nouveaux réseaux (le Réseau International des Villes Michelin, en particulier, qui a permis, dès 2019, de lancer un nouveau partenariat concret avec l'Université de Salford-Manchester),
- organiser avec l'UC2A la présence de l'ENSACF dans les salons internationaux. L'ENSACF était aux rendez-vous des échanges et de la coopération universitaire au niveau mondial des éditions NAFSA 2018 et 2019 à Philadelphie et à Washington et au salon EAIE à Helsinki en 2019,
- poursuivre enfin les démarches de mise à jour des conventions existantes et de prises de contact avec des sites universitaires non encore partenaires.

Encourager les échanges internationaux implique une meilleure prise en charge des étudiants étrangers. Plusieurs dispositifs sont consolidés à la rentrée 2019-2020 : accueil des étudiants étrangers à l'échelle du site clermontois en partenariat avec l'Université, cours intensifs de français au début de chaque semestre (sessions de 2 semaines) et cours de français hebdomadaire.

Une réflexion est également à mener pour les étudiants étrangers qui parfois, bien que présentant des cursus équivalents dans leur formation à l'étranger, présentent des écarts d'acquis de compétences : la possibilité de construire un parcours adapté au sein des enseignements de l'ENSACF, bien complexe à réaliser, permettrait de répondre à ces difficultés et de réduire les risques d'échec.

6_Responsabilités sociétales

a) Un recrutement des étudiants qui répond à la diversité de la société

L'ENSACF recrute ses futurs étudiants de sorte à garantir une diversité des parcours et une diversité sociale et culturelle. A cet égard, elle a fixé un niveau scolaire de recrutement moyen, préférant juger sur la motivation qui anime les primo-entrants. C'est ainsi, que les profils des étudiants sont variés et pour certains atypiques. Ils sont issus de Bac S, Bac L, Bac ES, Bac pro, parfois après une expérience professionnelle. Cette richesse des profils est un atout important auquel l'ENSACF est très attachée, même si cette approche occasionne un nombre important d'auditions lors des journées d'admissions, ce qui contraint l'École à multiplier les jurys.

Pour prévenir les éventuels échecs, il est mis en place, lors du premier cycle, un accompagnement des étudiants en difficulté par des cours en petits groupes. C'est ainsi que des cours d'expression écrite ou de dessin à main levée sont organisés. Ces heures de soutien sont financées par l'établissement.

L'ENSACF a également pris part, à la demande du ministère de la Culture, à une réflexion conjointe avec d'autres Écoles du réseau national, sur les modalités de recrutement des étudiants en première année. Une première réunion s'est tenue en juillet 2019.

b) Une attention à la diversité des parcours et à l'évolution des métiers

Consciente de l'évolution des métiers de l'architecture, l'ENSACF se positionne à la fois comme actrice et comme creuset des évolutions sociétales dans ce domaine : les thématiques portées dans le cadre de sa pédagogie reflètent les grands enjeux de la société. La confrontation d'un personnel enseignant engagé dans une pratique professionnelle et souvent dans une pratique de recherche, avec des étudiants attentifs au monde qui les entoure, nourrit et interroge en permanence la pédagogie. Les parcours des étudiants se déterminent aussi autour de ces interactions et questionnements. Les choix de mobilités, d'années de césure, de double cursus, de post-diplômes constituent autant d'opportunités pour les étudiants pour se construire professionnellement, en confortation ou en complément de la formation initiale.

Les témoignages d'anciens diplômés de l'école, sous la forme de tables rondes, contribuent également à favoriser la perméabilité entre le monde professionnel et l'école, en montrant des diversités de parcours et l'évolution des métiers de l'architecture. Les équipes de

L'ENSACF sont attentives à ces évolutions, en accompagnant les étudiants et en recueillant les données sur leur parcours et leur devenir, notamment par l'observatoire des métiers.

c) Politique de recrutement des enseignants

L'ENSACF s'est fixée pour objectif, en concordance avec l'orientation nationale fixée par la sous-direction de l'enseignement supérieur en architecture, d'augmenter le nombre de titulaires par rapport au nombre de contractuels en approchant le ratio de 80% de titulaires pour 20% de contractuels. Ce ratio devrait être facilement atteint à l'horizon 2022 compte tenu du taux actuel de 67% de titulaires pour 33% de contractuels.

La stratégie de recrutement des enseignants est prise en charge par le CPS (Conseil pédagogique et scientifique) depuis son installation. Les principales orientations de recrutements retenues sont les suivantes :

- augmenter sensiblement le nombre de professeurs, dont ceux titulaires d'une HDR, pour atteindre la cible de 7 à 8 à l'horizon des 5 ans, confirmant ainsi la volonté de l'École de s'inscrire dans une démarche de développement de la recherche,
- encourager l'évolution de maîtres de conférences en poste à l'École vers les postes de Professeurs titulaires d'une HDR,
- encourager la stabilisation des maîtres de conférences associés qui pourront présenter le concours de maîtres de conférences,
- limiter le recours aux enseignants contractuels T3 et limiter les contrats à une durée de trois ans au plus, en incitant lesdits enseignants à soumettre leur qualification au CNECEA (Conseil national des enseignants chercheurs des écoles d'architecture) pour devenir maîtres de conférences.

18

d) Parité homme-femme :

Composition des principales instances :

- le Conseil d'administration (CA), composé de 20 membres ayant voix délibérative, comprend 6 femmes et 14 hommes ; les membres élus comprennent 4 femmes et 8 hommes ; les 4 sièges de personnalités nommées de droit sont des hommes, et la parité est respectée pour ce qui concerne les personnalités qualifiées,
- la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) composée de 18 membres élus est constituée de 6 femmes et 11 hommes,
- la Commission de la recherche (CR) composée de 9 membres comprend 7 hommes et 2 femmes (1 élue et 1 personnalité qualifiée).

Les présidents des trois principales instances sont des hommes, aucune femme n'ayant souhaité briguer une présidence.

Le Comité de direction de l'École est constitué de 4 femmes et 3 hommes.

L'École a nommé en 2017 une animatrice volontaire pour porter le dossier de l'égalité femmes-hommes. Le Conseil d'administration de l'ENSA de Clermont-Ferrand a validé la charte égalité femmes-hommes au printemps 2018.

Suite au départ en mobilité de la cadre en charge de l'animation d'actions relatives à l'égalité femmes-hommes au sein de l'école, un nouvel animateur volontaire sera nommé prochainement.

Pour les années 2019 à 2022, l'École s'emploiera à suivre, pour les domaines où elle a compétence, la feuille de route Égalité actualisée au mois d'avril 2019 par le ministère de la Culture.

e) Bien-être des usagers dans les locaux

La restauration

La restauration proposée par le CROUS est considérée comme peu satisfaisante par les étudiants et le personnel enseignant et administratif. Des plats peu variés et peu équilibrés et un coût élevé par rapport aux restaurants universitaires du centre-ville sont déplorés. Il est aussi évoqué un manque d'espace pour accueillir l'ensemble des consommateurs. Conscient

de cette insatisfaction, la direction a sollicité le CROUS pour envisager quels aménagements pouvaient être mis en œuvre. À défaut de réponses satisfaisantes, d'autres hypothèses de restauration seront étudiées.

La qualité de l'air dans les espaces intérieurs

Toute fin de chantier comporte son lot de malfaçons. La livraison de la nouvelle école de Sabourin n'a pas échappé à la règle. Si la plupart des questions ont été résolues positivement, il reste néanmoins un sujet préoccupant : celui de la qualité de l'air dans la bibliothèque, la salle d'exposition et les amphithéâtres. L'École a mandaté un bureau de contrôle pour opérer des mesures (APAVE). Une première campagne de mesures a été réalisée en période de chauffage, la seconde a été menée en juin 2019 par APAVE. Ce prestataire remettra un bilan détaillé et proposera des actions correctrices à l'automne 2019. Si les défauts constatés relèvent de malfaçons, il appartiendra alors au maître d'ouvrage initial (le ministère de la Culture) et au maître d'ouvrage délégué (l'OPPIC) de mettre en œuvre les actions correctrices.

19

L'étanchéité à l'air de l'édifice

De nombreuses salles de cours et bureaux présentent des défauts significatifs d'étanchéité à l'air, et générant un inconfort pour les usagers. L'École compte mandater un bureau de contrôle pour constater les défauts et déterminer les mesures correctives à mettre en œuvre. En fonction des conclusions, l'École alertera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée, et la responsabilité des entreprises concernées pourra être recherchée, le cas échéant.

f) Mesures environnementales

Depuis l'arrivée dans ses nouveaux locaux, l'École a mis en place des actions relatives à la protection de l'environnement :

- l'École a été raccordée au site métropolitain de chauffage urbain qui utilise le bois comme combustible,
- le tri sélectif a été mis en place avec des poubelles adaptées dans les locaux et les espaces extérieurs,
- les étudiants sont encouragés à réutiliser certains matériaux de maquettes mis à leur disposition par la coopérative des étudiants,
- les chutes de bois et de métal de l'atelier sont mises à la disposition des étudiants pour la réalisation de certaines maquettes,
- le bannissement du plastique à usage unique a été voté au CA du 10 juillet 2019,
- la mise en place d'un équipement de visioconférence efficace a permis de réduire le nombre de déplacements.

L'École compte se mobiliser à court terme sur des problématiques environnementales très concrètes.

Les mobilités

- action de sensibilisation auprès des étudiants et du personnel pour les encourager à prendre les transports en commun (le parking de l'école est plein tous les jours),
- encouragement à la pratique du co-voiturage,
- création de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'école,
- le mode de déplacement des étudiants pour les ateliers hors les murs et les voyages pédagogiques sera revu. Le train et le vélo seront préférés à l'avion et la voiture,
- les services de la Métropole de Clermont seront démarchés afin de les inciter à développer les transports doux entre le centre urbain et l'École (voie dédiée pour les vélos).

La gestion des espaces

- l'interdiction de l'usage de désherbant chimique pour l'entretien des espaces verts,
- la plantation d'arbres et d'arbustes dans le parc et sur le parking,
- la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts,
- action de sensibilisation auprès des étudiants et du personnel sur la gestion des systèmes d'ouverture des très nombreuses portes-fenêtres des dégagements, en particulier en période hivernale : de nombreuses déperditions thermiques sont constatées,
- amélioration de l'étanchéité à l'air de l'édifice suite à la mise en place de tests de type blower-door qui seront commandés à un bureau de contrôle spécialisé.

La gestion des déchets

- mise en place de bennes de tri à destination de l'atelier permettant au personnel de mieux traiter et valoriser les déchets.

Le soutien aux associations

- aides pour financer les actions portées par l'association d'étudiants le « Germinarium de Sabourin », qui vient de se constituer autour de thématiques environnementales (plantation d'un verger, gestion d'un potager, mise en place d'un compost, sensibilisation via projections de films, documentaires...).

7_Projets d'investissements

a) Des investissements prioritaires pour le développement de la recherche

Le développement de la recherche est pleinement soutenu par toutes les forces vives de l'école, le Conseil d'administration, le Conseil pédagogique et scientifique et la direction. Dans la perspective de la création d'une Unité propre de recherche, l'ENSACF a travaillé avec *Ressources* pour identifier les besoins humains, financiers, et matériels, à court et à moyen termes.

Les locaux

Étant donné l'insuffisance et l'inadaptation des locaux de *Ressources* (deux espaces situés au premier étage du bâtiment annexe), plusieurs hypothèses de projet ont été imaginées. Dans un premier temps, l'option retenue consiste à aménager l'extrémité Est du 4^e étage du bâtiment principal pour créer un espace de co-working susceptible d'accueillir les doctorants et les chercheurs.

Dans un second temps, il sera étudié la possibilité de déplacer la restauration de l'ENSACF dans un autre site pour libérer l'entièreté du RDC du bâtiment annexe pour y déployer les activités de recherche. Il est à noter que dans le projet initial du projet de réhabilitation du site de Sabourin, l'annexe était entièrement destinée à la recherche.

Les moyens financiers

En 2019 :

- la contribution directe au fonctionnement du Groupe de recherche est de 150 000€ pour 2019. Elle intègre
 - 30 000€ pour le fonctionnement,
 - 29 380€ pour les décharges d'enseignements,
 - 25 000€ pour l'aide à l'édition des ouvrages des enseignants-chercheurs de *Ressources*,
 - 4 000€ pour l'organisation d'un colloque,
 - 50 000€ pour la mise à disposition d'un enseignant HDR,
 - près de 12 000€ comme aide spéciale pour la création du site Web de *Ressources*.

En 2020 :

- organisation d'un cycle de cinq conférences sur la thématique des marges sur le budget ENSACF,
- achat de matériel informatique et de licences de logiciel,
- acquisition d'ouvrages et abonnement à des revues scientifiques « numériques ».

Les moyens humains

En 2019 :

- depuis mi-mars 2019 : prise en charge d'une vacation pour le programme de recherche HEnsA20,
- depuis avril 2019 : prise en charge annuelle de la mise à disposition d'un enseignant-chercheur titulaire d'une HDR à hauteur de 50 000€ (Jean-Philippe Costes),
- depuis mai 2019 : recrutement d'un mi-temps de secrétariat,
- depuis juillet 2019 : recrutement d'une chargée de mission pour le développement et la valorisation scientifique. Elle appuie le développement de l'unité de recherche et contribue à la valorisation scientifique des différentes actions de recherche qui sont menées en son sein. Ses missions se déclinent selon quatre axes : gestion des actions de recherche du GRF *Ressources*, veille et appui pour l'organisation de réponses aux appels d'offre de recherche de *Ressources*, soutien à la valorisation scientifique de *Ressources* et à l'organisation d'événements liés à la recherche et/ou portés par l'ENSACF, prospection (Caroline Varlet),
- en septembre 2019 : création d'un poste de professeur par le transfert d'un poste de maître de conférences,
- prise en charge par l'établissement d'heures de vacation pour la préparation logistique du colloque sur les marges organisé au sein de l'école en octobre 2019.

En 2020 :

- prise en charge de deux stagiaires « recherche » sur 4 mois dans une perspective d'initiation à la recherche,
- étude pour une éventuelle prise en charge par l'ENSACF de 50 heures d'enseignement dispensés par les doctorants,
- création d'un poste d'ingénieur de recherche titulaire à considérer dans le cadre du dialogue de gestion avec le ministère dans l'automne
- demande d'ouverture de deux postes de professeurs (objectif au sein du Plan de titularisation quinquennal ministériel : 6 à 8 postes de professeurs à l'ENSACF).

b) Une reconfiguration partielle des locaux

Conformément aux engagements pris lors de l'installation de l'École dans ses nouveaux locaux, les effectifs étudiants ont régulièrement augmenté. **La croissance est de plus de 20% depuis 2015.** Les trois années de licence comptent environ 120 étudiants par année et chaque année de master accueille environ 100 étudiants.

Les locaux d'enseignement s'avèrent notamment sous dimensionnés par rapport aux méthodes pédagogiques. Ainsi, de façon régulière des étudiants réalisent leurs travaux de groupe dans les couloirs, ce qui, au-delà de l'inconfort, est en contradiction complète avec les consignes élémentaires de sécurité.

Par ailleurs, les activités de recherche au sein de l'École connaissent une évolution très significative et les locaux initiaux se révèlent trop exigus pour les chercheurs et les doctorants.

Enfin l'espace aménagé pour la restauration des étudiants et personnels s'avère inadapté pour permettre une offre de restauration convenable. Les administrateurs étudiants ont d'ailleurs porté ce sujet à plusieurs reprises à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Afin de répondre aux besoins d'espaces nécessaires au développement de la recherche d'une part, de mieux répondre aux besoins d'espaces des étudiants et contribuer à l'amélioration

de la restauration, d'autre part, l'ENSACF s'interroge sur la construction dans l'enceinte du site d'un nouveau bâtiment d'une superficie de 500 à 600 m² et le réaménagement du parc. Environ 400 m² de ce nouvel espace seraient dédiés à la restauration, ce qui permettrait au CROUS d'offrir une prestation de meilleure qualité. Une surface de 200 m² serait consacrée à du rangement permettant ainsi de libérer des espaces du bâtiment d'enseignement. Les locaux actuellement occupés par la restauration (180 m²) seraient, quant à eux, reconvertis pour accueillir le GRF.

Le coût de l'aménagement des locaux construits est évalué à 1,5 million d'euros. Les travaux seront financés par prélèvement sur les réserves de l'École initialement destinées à financer la fin de son installation. Par ailleurs, l'École s'emploiera à rechercher des subventions auprès des partenaires compétents pour cette réalisation majeure pour elle. Elle associera les forces vives de l'École et aboutira à la mise en place d'un concours d'architectes qui devra être en phase avec le projet de l'établissement (transition écologique notamment).

Des travaux sont également programmés pour améliorer le confort d'usage de la salle 201 qui accueille les réunions des différentes instances de l'école (CA, CFVE, CR, CPS) : mobilier, équipements audio-visuels, dispositifs de confort visuel et acoustique.

d) Des investissements pour améliorer la pédagogie de l'expérimentation

Dans la perspective d'un développement de la pédagogie par l'expérimentation (design-build), l'ENSACF compte mobiliser rapidement les acteurs concernés pour recenser les besoins, en terme d'espaces de travail et d'outils. L'École doit également se poser la question de son articulation avec les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA). Les GAIA constituent un outil remarquable pour initier une pédagogie de l'expérimentation. L'école utilise cet outil dans le cadre de plusieurs enseignements.

L'École devra se positionner, à brève échéance, vis-à-vis de son éventuelle intégration dans la SAS nouvellement créée en remplacement du Groupement d'intérêt public (GIP) liquidé. Dans l'affirmative, il s'agirait alors de rejoindre les ENSA de Saint-Étienne et de Grenoble, déjà actionnaires.

e) Des investissements pour améliorer la performance environnementale de l'ENSACF

Des investissements ponctuels seront réalisés par l'École pour répondre à ses objectifs en termes de politique environnementale. Une faisabilité économique des actions à mener sera engagée au premier semestre de l'année universitaire 2019-2020 avec un calendrier de réalisation à l'appui.

8_ Soutenabilité du modèle économique

Le budget de fonctionnement de l'École, de 2 millions d'euros environ, provient pour plus de 80% de la dotation ministérielle. Entre 2014 et 2018, la part de recettes propres a augmenté de plus de 7%. Par ailleurs, le fonds de roulement permettra de financer les travaux d'adaptation des locaux existants et le déplacement de la fonction restauration dans un édifice neuf.

Lors de l'aménagement dans les nouveaux locaux, le service de gestion de l'École était pré-occupé par les charges de fonctionnement du bâtiment. Après 4 années de fonctionnement, les coûts sont maîtrisés et se révèlent moins importants que prévus.

a) Développement des recettes propres

Le prochain quadriennal sera l'occasion de mieux penser les moyens par lesquels parvenir à tirer davantage profit de nos locaux qui sont à bien des égards exceptionnels. L'architecture remarquable de l'école, dans un site géographique d'exception, pourrait représenter une ressource économique aujourd'hui sous-exploitée. Certains espaces tels que la toiture terrasse, des salles d'activités, les amphithéâtres, la salle d'exposition pourraient être loués plus souvent.

Les partenariats avec les collectivités qui financent les projets pédagogiques seront privilégiés. Les partenariats en cours de formalisation devraient offrir des sources de financement couvrant les déplacements et l'hébergement des étudiants (partenariats dans le Cantal, dans le Haut Bocage, en Chine, avec le Réseau International des Villes Michelin, avec la Ville de Clermont-Ferrand).

Par ailleurs un partenariat a été noué avec la Société Imprimerie Decombat. L'entreprise familiale, depuis 36 ans, est installée dans la circonscription de l'école. Ce partenariat nouveau avec une entreprise privée a permis la prise en charge des dépenses relatives à la publication des travaux d'étudiants de fin d'études contre une mise à disposition des locaux pour l'organisation de manifestations diverses.

DOMAINE 2 : LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

SOUS-DOMAINE 2.1 : L'ORGANISATION INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF), Établissement Public à caractère Administratif (EPA) dépendant du ministère de la Culture, a été créée en 1970. À l'été 2015 elle a emménagé dans les locaux, réhabilités, de l'ancien hôpital sanatorium de Sabourin, dans les quartiers nord de Clermont Ferrand.

L'École est accréditée, par arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Enseignement supérieur et en charge de l'Architecture, pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à délivrer, dans ses domaines de compétences, seule ou conjointement avec des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, des diplômes nationaux de premier, deuxième ou troisième cycle.

L'article L 752-2 du code de l'Éducation créé par la loi 2016-925 du 7 juillet 2016, article 54 précise les rôles des ENSA : les Écoles nationales supérieures d'architecture concourent à la réalisation des objectifs et des missions du service public de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'architecture et participent aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'aux regroupements d'établissements d'enseignement supérieur mentionnés au 2° de l'article L. 718-3. Elles veillent au respect de la diversité architecturale et culturelle et ont pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage.

Dans l'exercice de leur mission, les écoles :

- conduisent des activités de recherche en architecture, en assurent la valorisation et participent aux écoles doctorales,
- forment à la transmission en matière d'éducation architecturale et culturelle,
- participent à la veille artistique, scientifique et technique et à l'innovation dans ses différentes dimensions, notamment pédagogique,
- délivrent des enseignements permettant de s'adapter aux exigences professionnelles internationales ;
- assurent, par des cours obligatoires au sein des écoles d'architecture, la maîtrise d'au moins une langue étrangère au niveau professionnel,
- organisent une meilleure communication, recourant à des méthodes innovantes, autour de réalisations et de concours d'architecture pour les étudiants,
- contribuent à la vie culturelle, économique, sociale et environnementale du territoire en développant des partenariats, notamment avec les institutions culturelles, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les autres établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des établissements d'enseignement, notamment dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle,
- concourent au développement de la coopération architecturale, culturelle, scientifique, technique et pédagogique internationale.

a) Des missions assurées collectivement

L'ensemble des missions de l'école sont prises en charge par :

- La communauté enseignante (composée d'enseignants titulaires, associés ou contractuels) qui participe à la réflexion sur les adaptations du programme pédagogique, puis qui assure sa mise en œuvre concrète lorsqu'il a été habilité. Cette communauté définit notamment, dans le respect des directives encadrant l'enseignement supérieur de l'architecture, les programmes enseignés à l'ENSACF, par le travail de ses élus au sein de la Commission de la pédagogie et de la recherche, désormais Commission des formations et de la vie étudiante, installée en janvier 2019.

La qualité de mise en œuvre des enseignements est mesurée par les étudiants, via un questionnaire annuel individualisant chaque enseignement ; les réponses sont anonymes ; l'analyse des remontées permet de procéder à des ajustements des programmes ou des méthodes pédagogiques.

Le livret de l'étudiant, mis à jour annuellement, indique par année, par champ disciplinaire, par domaine d'étude, les matières obligatoires et facultatives, les crédits ECTS, les modalités pédagogiques d'enseignement. Par ailleurs le détail des contenus et modalités d'enseignements est accessible dans l'outil commun Taïga.

- Les enseignants-chercheurs au sein de *Ressources* constitué depuis 2015. La porosité réciproque des missions d'enseignement et de recherche est bien réelle. Au-delà de leurs activités de recherche, les enseignants chercheurs du GRF *Ressources*, enseignent aux étudiants dans les cycles Licence et Master. Leurs productions infusent les enseignements. La production des architectes praticiens nourrit par ailleurs la recherche par leurs démarches réflexives.

La stratégie de la recherche est désormais portée par la Commission de la recherche, installée en février 2019, et le dialogue entre formation et recherche renforcé par la constitution du Conseil pédagogique et scientifique, qui comprend la CFVE et la CR.

- La communauté administrative, constituée de cadres et agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS), placée sous l'autorité du directeur de l'École, avec pour mission de participer à la définition de moyens et de leur mise en place pour la réalisation, dans les meilleures conditions, des actions pédagogiques et de recherche. L'organigramme des services administratifs explicite l'organisation ainsi que les principales missions confiées aux différents acteurs administratifs techniques ou scientifiques. Cet organigramme est constitué d'un comité de direction composé de la directrice des études et des relations internationales, du directeur de la recherche, de la directrice de la communication, de la directrice des partenariats et de la professionnalisation, du secrétaire général et de la responsable comptable et budgétaire. Ces cinq cadres, chefs de service, sont directement rattachés au directeur de l'École. Une réflexion est en cours afin de rendre plus lisible les missions des différents services administratifs avec une éventuelle adaptation de l'organigramme. Les instances ad hoc, en particulier le comité technique, seront consultées.

Avec son arrivée et l'impulsion d'un nouveau souffle au sein de l'École, le nouveau directeur souhaite capitaliser ce moment de reconnexion de l'administration avec les diverses communautés en proposant un accompagnement, notamment au sein du CODIR, pour appuyer les nouvelles orientations souhaitées dans un cadre de fonctionnement construit collectivement.

b) Deux axes particulièrement développés

Au cours de la période écoulée, deux domaines ont été particulièrement accompagnés pour répondre aux objectifs de développement :

La recherche

- Le Groupe de recherche en formation mobilise de nombreux enseignants de l'École, et a été structuré, avec un directeur élu en septembre 2018,
- Des contrats de recherche sont en cours ou ont été réalisées (HEnsA20, Cours couverts, réponse à un appel d'offres du PUCA),
- L'accueil d'un enseignant HDR depuis mai 2019 permet de renforcer la production scientifique sur les enjeux environnementaux associés à la production architecturale,
- La stratégie de recherche a été affinée,
- Enfin, une direction de la recherche à part entière a été constituée et une chargée de missions auprès du directeur a été recrutée en juillet 2019,
- Le président de l'UC2A est membre du Conseil d'administration de l'École. Le directeur de l'École est membre du CEA,
- La MSH (Maison des Sciences de l'Homme) est partenaire,

- Le double diplôme architecte-ingénieur en lien avec le Polytech Clermont-Ferrand accueille chaque année des étudiants des deux écoles,
- SIGMA ouvre son Fablab aux étudiants de l'école.

Les partenariats avec les collectivités du territoire ont été fortement développés

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par son vice-président, est membre du Conseil d'administration de l'École depuis fin 2018. Chaque année, depuis 2017, l'École bénéficie d'une aide régionale de plus de 30 000 euros par an. Cette dotation a permis l'acquisition d'outils pédagogiques très utiles aux étudiants : découpe laser, traceurs, outil de visio conférences.
- la Communauté d'agglomération est représentée au Conseil d'administration par un vice président.
- le partenariat historique avec la Ville de Clermont-Ferrand s'accompagne d'une aide de la ville de 10 000 euros par an et fait actuellement l'objet d'une révision conventionnelle.
- les actions en relation avec d'autres collectivités territoriales sont formalisées, récurrentes (Parc Naturel Régional Livradois-Forez, Ville de Saint-Flour par exemple) et font l'objet de participations des collectivités concernées aux frais engagés par l'École lors de la réalisation d'ateliers sur leurs territoires.
- Le président régional du Conseil de l'ordre des architectes est membre du Conseil d'administration depuis fin 2018.

26

SOUS-DOMAINES 2.2 : LA GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'ÉLABORATION ET DE LA CONDUITE DE SA STRATÉGIE

1_ Les instances

L'ENSA de Clermont-Ferrand a connu sur la période écoulée de profondes mutations.

En 2019, concomitamment à la nomination d'un nouveau directeur, a été mise en place la réforme des instances des ENSA, portée par le décret 2018-109 du 15 février 2018 relative à la gouvernance des écoles d'architecture.

La mise en œuvre de ce texte a modifié l'organisation du Conseil d'administration et de la Commission de la pédagogie et de la recherche, suspendue au profit de la constitution d'une nouvelle instance : le CPS.

Ce changement a pu s'opérer grâce à la dynamique des instances précédentes, dont il conviendra de ne pas perdre les travaux réalisés.

a) Le Conseil d'administration

Le CA opérationnel jusqu'au 22 février 2019 répondait au décret 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des Écoles nationales supérieures d'architecture. Il était constitué, à l'ENSACF, de 18 membres ayant voix délibérative :

- le directeur,
- 5 représentants élus des enseignants : mandat de 3 ans,
- 5 représentants élus des étudiants : mandat de 2 ans,
- 2 représentants élus des ATS : mandat de 3 ans,
- 5 personnalités extérieures nommées par le Ministre sur proposition du directeur : le président de l'Université Clermont Auvergne et Associés (UC2A), un architecte représentant l'Ordre, le directeur régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant, une représentante d'un groupe de presse, une représentante de l'association « Sauve qui peut le Court Métrage ».

L'agent comptable et le contrôleur budgétaire régional participaient avec voix consultative.

Ce Conseil a été présidé successivement par une personnalité qualifiée puis, entre septembre 2016 et février 2019, par un enseignant, Simon Teyssou,

Ce CA s'est réuni entre 8 et 9 fois par an en session plénière ordinaire et en session restreinte aux représentants externes et enseignants pour instruire les sujets liés au personnel enseignant (reconduction de contrats en CDD, Cdisation, profil de poste dans le cadre d'un recrutement, etc.). La décision de réunir le CA est toujours partagée entre son président et le directeur.

En application du décret 2018-109 du 15 février 2018 relative à la gouvernance des Écoles d'architecture, le nouveau Conseil d'administration comporte 20 administrateurs, par arrêté du ministère de la Culture :

- 12 membres élus avec leurs suppléants : 6 enseignants, 3 étudiants, 3 ATS,
- 4 membres de droit avec voix délibérative : le président de la Région ou son représentant, le président de la Métropole ou son représentant, le président de la communauté des établissements d'enseignement supérieur ou son représentant, le président de l'Ordre régional des architectes ou son représentant,
- 4 personnalités qualifiées avec voix délibérative, proposées par le Codir de l'École et nommées par le CA, en fonction de leur compétence et implication dans des secteurs en lien étroit avec les ambitions du projet d'établissement de l'École. La nomination, sur proposition du directeur, des trois personnalités qualifiées de la commission de recherche est intervenue lors du Conseil d'administration du 18 février 2019,
- 8 personnalités avec voix consultative : le directeur de l'École, le secrétaire général de l'École, le président du CPS, le président de la CFVE, le vice-président du CPS, le président de la CR, l'agent comptable de l'École, le directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant, le recteur, ou son représentant, le représentant de l'autorité chargée du contrôle budgétaire de l'établissement ; toute autre personne dont la présence est jugée utile par le président du Conseil d'administration peut participer avec voix consultative également.

27

Le président de l'instance, André Marcon, élu le 18 février 2019, pour une durée de 4 ans, est issu du collège des personnalités qualifiées ; il est expert en développement local, président de MACEO.

Les extraits de délibération du conseil sont toujours communiqués aux différentes parties concernées et consignés sur le logiciel TAiGA. Le directeur est chargé de la mise en œuvre des décisions.

b) Les commissions pédagogiques

La Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) / le Conseil pédagogique et scientifique (CPS)

La CPR, répondait, dans son organisation, au même décret 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture.

La CPR devait être composée de 10 à 20 membres appartenant aux enseignants titulaires et aux enseignants contractuels d'État (anciens statuts des maîtres assistants et maîtres assistants associés). Le renouvellement de la CPR avait lieu à chaque début d'année universitaire après appel à candidatures opéré par la direction de l'école. La liste des candidats était soumise au Conseil d'administration qui avait pour mission réglementaire de nommer les membres.

La volonté de la direction, dans le cadre de l'appel à candidature, et celle du CA, lors des nominations, était de favoriser une représentation plurielle des équipes pédagogiques (champs disciplinaires et domaines d'étude). Cette pluralité était gage d'un fonctionnement démocratique et a particulièrement joué dans l'élaboration des stratégies structurantes lors de l'élaboration du dossier d'autoévaluation pour le HCERES en 2015, de l'élaboration du dossier d'accréditation en 2016 et de la mise en place des nouveaux programmes pédagogiques en 2017 et 2018. Cette représentation de l'ensemble des équipes pédagogiques s'est également

avérée essentielle pour la recherche qui, dès 2013, s'est construite au sein de la CPR dans une logique transversale (transdisciplinaire et trans-domaines d'études).

La CPR s'était dotée d'un règlement intérieur. Les membres élisaient son (sa) président(e) annuellement. Entre 2015 et 2018, trois présidences se sont succédé :

- Mathilde Lavenu,
- Marie-Hélène Gay-Charpin, Fabrice Poiteaux et Lois de Dinechin,
- Marie-Hélène Gay-Charpin.

La Commission de la pédagogie et de la recherche a été opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil pédagogique et scientifique (CPS) a succédé à la Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) le 20 mars 2019.

28

Si le CPS endosse sensiblement les mêmes missions que la CPR, le CPS est composé entièrement d'élus, enseignants, étudiants et personnels administratifs, auxquels s'ajoutent 3 personnalités qualifiées, là où la CPR était nommée annuellement par le conseil d'administration (à l'exception des étudiants, élus par leurs pairs).

Le CPS installe par ailleurs la gouvernance nécessaire propre aux missions de recherche. Aussi le CPS est-il composé de deux commissions :

- la Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) qui rassemble 18 élus représentant les communautés enseignante (11 élus), étudiante (5 élus) et administrative (2 élus),
- la Commission de la recherche (CR) constituée de 6 enseignants (le siège de doctorant n'a pas été pourvu en 2018, et le sera lors d'une élection partielle en 2019, lorsque le collège « doctorants » sera plus étoffé au sein de l'École) et de 3 personnalités qualifiées.

Le directeur en est membre de droit. Les 3 Commissions se réunissent autant que de besoin : tous les quinze jours pour la CFVE, une fois par mois pour la CR. Le CPS est réuni pour l'examen des sujets qui concernent conjointement les formations et la recherche, ou requièrent une articulation particulière. Par ailleurs, le CPS dans sa formation restreinte est compétent pour les questions relatives au statut des enseignants. Il a été particulièrement sollicité en 2019 pour le recrutement des enseignants titulaires dans le cadre du plan quinquennal ministériel.

CPS, CFVE et CR se sont dotés d'un règlement intérieur commun.

Cette évolution en profondeur de la gouvernance rapproche l'organisation de l'ENSA de celle en place à l'université.

Par ailleurs, ces 3 instances sont organisées en concertation étroite avec les chefs de service concernés (directeur de la recherche et directrice des études et des relations internationales), qui participent à l'élaboration des ordres du jour et aux comptes rendus de séance, renforçant ainsi les liens entre les communautés enseignante, étudiante et administrative. CPS, CFVE et CR accueillent aussi autant que de besoin, selon l'ordre du jour établi, les chefs de service et autres personnels administratifs de l'ENSACF concernés.

Le président du CPS, président de la CFVE est Thomas Nouailler. Le vice-président du CPS, président de la CR, est Stéphane Bonzani.

Pour ces 4 instances (CA, CPS, CFVE, CR), les mandats des membres sont désormais d'une durée de quatre ans (à l'exception des représentants étudiants, élus pour deux ans), ce qui permet non seulement une harmonisation des mandats, mais également une meilleure stabilité du fonctionnement de la gouvernance.

Est à signaler, lors des élections, un fort engagement des différentes communautés qui ont proposé plus de candidats que de sièges à pourvoir d'une part et qui ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle lors des scrutins, d'autre part.

Cette réforme des instances a abouti à un renouvellement considérable des représentants de la communauté enseignante, la plupart des membres enseignants n'ayant pas été membres

des instances auparavant. Cette arrivée de nouveaux représentants est importante et apporte une vision nouvelle mais nécessitera un accompagnement particulier de la part de la direction.

Enfin, la mise en place de cette nouvelle gouvernance a été accompagnée d'une révision des commissions dites opérationnelles qui accompagnent les travaux des instances :

- la commission d'orientation et validation des parcours, qui se prononce sur l'orientation des étudiants, les équivalences, les recrutements des étudiants étrangers
- la commission relations internationales et voyages, qui examine les orientations pédagogiques relatives aux relations internationales et les demandes de mobilité des étudiants
- le comité valorisation de la culture architecturale, qui examine et donne son avis sur les propositions de programmation de conférences, d'expositions, des résidences et des publications, faites par les enseignants, les étudiants et l'administration.
- la commission informatique et numérique pour les enseignements, qui examine les questions relatives à la formation aux outils numériques et à l'accès aux ressources dans ce domaine
- la commission stages et HMONP, qui se prononce sur l'organisation de la HMONP et des stages et, spécifiquement, sur les demandes de validation des stages par équivalence ou pour l'examen de cas particuliers
- le FAMS (Fonds d'aide Madeleine Simonet), qui étudie les dossiers de demande d'aide financière des étudiants.

29

Enseignants, étudiants et personnels administratifs ont été nommés sur la base du volontariat dans chacune de ces commissions qui comprend au moins un membre du CPS. Cette articulation favorise la cohésion entre les différents groupes d'acteurs de l'École (étudiants, personnels administratifs et enseignants).

c) Les commissions liées au fonctionnement administratif de l'École

Le Comité technique (CT)

Le CT de l'ENSA de Clermont Ferrand respecte les termes du Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.

Pour l'ENSA et depuis les élections professionnelles du 7 décembre 2014 il est constitué du président, du secrétaire général, de 4 représentants élus du personnel et ayant voix délibérative : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour le syndicat SUD Culture, et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le syndicat CGT Culture.

En séance ordinaire, le CT se réunit au moins deux fois par an, et plus si nécessaire. Il prend en charge l'ensemble des missions fixées par le décret 2011-184.

Le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT respecte les termes du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Pour l'ENSA et depuis les élections professionnelles du 7 décembre 2014 il est constitué du président, du secrétaire général, de l'inspecteur santé sécurité du ministère, du médecin de prévention, de l'assistant santé sécurité de l'École et de 4 représentants ayant voix délibérative : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour le syndicat SUD Culture, et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le syndicat CGT Culture. Ces représentants sont nommés par les organisations syndicales au vu de leur représentativité aux élections au CT.

En séance ordinaire le CT se réunit au moins trois fois par an, et plus si nécessaire. Il prend en charge l'ensemble des missions fixées par le décret 1982-453.

d) Les instances d'aide à la prise de décisions et leur organisation

Le Comité de direction (Codir)

Sous la conduite du directeur de l'École, il est composé de la directrice des études et des relations internationales, du directeur de la recherche, de la directrice de la communication, de la directrice des partenariats et de la professionnalisation, de la responsable du budget et de la comptabilité et du secrétaire général. Il se réunit environ une fois par semaine. Il est un lieu d'échanges et de prise de décision dans le cadre des orientations édictées par les tutelles.

Les décisions prises en application des extraits de délibération du Conseil d'administration ou prises de façon autonome par le directeur font l'objet d'une décision référencée et diffusée aux acteurs concernés de l'École. Un registre des décisions est tenu à jour par l'assistante de direction.

La réunion des services

30

Sous la conduite du directeur de l'École, elle est composée des membres du Codir et des chefs de services (RH, pédagogie, scolarité, informatique, bibliothèque, service intérieur). Cette instance se réunit environ une fois par mois. C'est un lieu d'échange d'informations descendantes et ascendantes. Un compte rendu est établi après chaque réunion, ce compte rendu est diffusé à chaque agent de l'administration.

La formalisation de documents retraçant les décisions, comptes rendus, les orientations et leur communication aux acteurs concernés permet une circulation de l'information qui s'améliore. Les outils de diffusion de la communication interne sont utilisés (site internet, réseaux sociaux, Swap, Taïga, courriels) mais ils doivent encore être complétés.

2_L'établissement affirme son identité et développe une politique de communication

Conformément aux préconisations de l'évaluation précédente, l'École s'est dotée, depuis 2017, d'une direction de la communication dédiée, auparavant rattachée à la direction de la prospective, avec le recrutement d'une directrice de la communication membre du comité de direction.

L'identification des besoins au service d'un plan de communication

Structurer le service

Au-delà de l'urgence de traitement des actualités, la priorité a été de mettre progressivement en adéquation des objectifs nouveaux et ambitieux en matière de communication avec les moyens disponibles. Le service était déjà composé de deux membres : une infographiste et un responsable audiovisuel, et il s'est doté rapidement d'une secrétaire (mise à jour des fichiers, exécution comptable et financière, appui logistique et administratif). De septembre 2017 à février 2019, une apprentie en alternance a rejoint l'équipe comme webmaster community manager.

Compte tenu de l'analyse de la situation, il a été possible de cibler différents axes et thèmes qu'il a fallu décliner en solutions opérationnelles :

- contribuer au rayonnement de l'École au sein du réseau des Écoles d'architecture en France,
- faire de l'École un outil de rayonnement du campus clermontois et contribuer à son développement à l'international,
- faire en sorte que les personnels administratifs et enseignants et de recherche, les étudiants soient pleinement mobilisés autour d'un même projet au bénéfice d'une pédagogie de qualité et d'un environnement optimal d'épanouissement des étudiants (vie étudiante).

Recenser les besoins

Afin d'asseoir un fonctionnement optimal et opérationnel de la communication, il était nécessaire de s'appuyer sur un plan de communication formalisé et planifié.

L'importance des besoins immédiats, les urgences qui en découlaient et un projet d'établissement non encore finalisé, n'avaient pas permis de définir une feuille de route opérante pour aboutir rapidement, en relation constante avec la gouvernance, à une information fluide, rapide et transversale, parvenant à l'ensemble des communautés de l'École, en interne et en externe.

Affirmer une identité et développer une politique de communication

Cette préparation d'un plan de communication, qui sera affiné au long cours, est désormais rendue possible, depuis peu, grâce à un projet d'établissement et une stratégie englobante stabilisés.

En effet, l'École doit favoriser l'accès à l'information dans un souci constant de transparence. La hiérarchie ne doit pas être un frein à l'information mais au contraire être un vecteur dynamique favorisant la confiance des communautés identifiées.

Celles-ci regroupent en interne : les étudiants, les personnels enseignant, de recherche et administratif, les instances décisionnelles et consultatives, les associations étudiantes, les représentants des personnels (syndicats), les retraités...

Les groupes externes comprennent : les diplômés, les futurs étudiants et leurs parents, les partenaires de l'architecture en région, les établissements d'enseignement supérieur principalement à travers le site UC2A, les ministères de tutelle, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises, les médias, le grand public.

L'affirmation d'une identité, fondée sur la stratégie d'établissement, se forge au gré de la stratégie de communication qui verra la mise en œuvre de divers outils de communication internes et externes, complémentaires et articulés.

- En cela, la refonte du site internet, (en cours de développement) est un élément majeur des media de communication. Du site à jour et complet, découleront le partage efficace et diversifié de contenus sur les réseaux sociaux. De même, une newsletter sera automatiquement générée du SI.
- L'utilisation de la vidéo à des fins pédagogiques et de valorisation (présentation de la pédagogie, des travaux, captation des conférences...) et de « promotion » de l'établissement (vidéos / reportages des événements) est optimisée grâce à un responsable expert et la création d'une chaîne Youtube qui permet l'hébergement de ces supports et leur diffusion sur le site et les réseaux sociaux.
- En 2019, des installations de captations vidéos ont été installées dans le Grand amphithéâtre. Ce système permettra une plus grande autonomie et engendrera des économies. De fait, ces supports permettront une meilleure valorisation des actions de l'École à travers la diffusion des conférences, tables rondes...
- Le développement des réseaux sociaux : la reprise du profil Facebook en Page institutionnelle Facebook a été opérée. Les profils multiples ont été fermés. Les comptes Twitter et LinkedIn ont été créés. Ces 3 réseaux permettent à l'établissement de s'adresser à divers publics. Les utilisateurs Facebook ont en moyenne entre 18 et 49 ans, sont lycéens, parents et institutionnels. Les utilisateurs de twitter ont en moyenne entre 18 et 29 ans. C'est le réseau social qui touche le plus d'acteurs professionnels, institutionnels et journalistes. Le LinkedIn est un réseau professionnel efficace.
- Le partage via les réseaux sociaux de toutes informations avec les associations étudiantes qui développent leurs propres canaux d'information est important.
- Le réseau social Facebook est également utilisé au service d'une meilleure communication des services aux étudiants. Un "groupe fermé - Stages et offres d'emploi" dédié aux étudiants de l'ENSACF a été créé.

- L'affichage est encore privilégié : grâce à la capacité d'appui sur le travail d'une infographiste, des documents de qualité peuvent être générés dans un environnement où le travail de l'image et de la création reste un médium sensible dans un établissement tel que le nôtre.
- Le développement des outils internes et l'appui sur l'environnement offert par l'École favoriseront les liens externes portés par l'institution et le rayonnement vers (et pour) les actions pédagogiques, au bénéfice, en priorité des étudiants.

3_ Les outils d'expression de l'identité de l'établissement

Les outils d'expression de l'identité sont appuyés en premier lieu sur la charte graphique et le logo de l'École, avec mise en avant du ministère de la Culture et de l'Université Clermont-Auvergne et associés.

32

La communication est au maximum coordonnée auprès des communautés en interne pour ne faire qu'une, notamment autour d'une identité cohérente et moderne, déclinée pour une meilleure visibilité et appropriation.

a) Mise en scène de l'accueil des trois communautés et diffusion de l'information

L'adhésion et le sentiment d'appartenance doivent être entretenus. Nouveaux arrivants ou « anciens », la rentrée constitue un temps clé de la vie de l'École. À cette occasion, a donc été mis en scène, l'accueil des enseignants et des personnels étudiants et administratifs.

- dès la rentrée 2017-2018, des kits d'accueil étudiants et enseignants ont été distribués.
Des objets marqués aux couleurs et logo de l'établissement ont été créés. Ils constituent une partie des kits notamment constitués d'un tote-bag (étudiant) et d'un carnet siglé aux couleurs de l'École avec évidemment l'ensemble des documents ressources et en premier lieu, le guide de l'étudiant. Ce kit est dédié aux 1^{res} années mais le sac a été remis à l'ensemble des étudiants qui ont manifesté leur « fierté » de porter et voir le nom de l'École dans l'espace public.
- Lors de la rentrée universitaire 2017-2018, une réunion du personnel administratif a été organisée pour la première fois avec remise d'un objet marqué « École » et close par un temps de convivialité.

b) Une information partagée pour l'implication de tous

La communication interne regroupe l'ensemble des actions de communication mises en œuvre au sein de l'École à destination des personnels et des étudiants.

Elle peut être un outil de motivation et contribuer à l'implication des personnels et des étudiants. Pour ce faire, en tant qu'outil indispensable pour « administrer », elle doit obéir également à un plan de communication où l'information est construite et dont les différents médias sont l'écrit (affichage), l'oral (séminaire /conférence), la communication numérique (intranet, extranet, newsletter).

La communication interne remplit de multiples fonctions :

- transmettre des informations,
- motiver et rassembler les acteurs autour d'un projet,
- expliquer une nouvelle orientation / exposer des résultats,
- à travers ses publications, l'École participe de cette transmission d'informations en termes de projets ou bilans. Tels le livret de l'étudiant, édité chaque année ou le rapport d'activités. Sur ce dernier point, l'établissement de ce rapport annuel est obligatoire et doit être présenté chaque année au Conseil d'administration. Les rapports 2016-2017 et 2017-2018 n'ont pas abouti. Le rapport 2018-2019 sera présenté en fin d'année 2019 aux administrateurs de l'ENSACF.

La stratégie de communication interne permet de rapprocher la direction et la communauté pour répondre aux attentes de chacun en matière d'information.

L'urgence a été dans un premier temps de favoriser équitablement cette transmission à tous les personnels et étudiants, tant les informations relevant des temps forts de l'École en termes de valorisation globale et d'évènementiel, que de la vie de l'établissement.

Pour cela, le courriel est toujours privilégié pour l'envoi régulier d'invitations. Depuis 2017, un agenda mensuel des événements de l'école est établi et transmis à tous en interne.

L'affichage « papier » est conservé. Un affichage numérique via un écran d'accueil a été installé depuis la rentrée 2018, dans le hall, ce qui favorise l'information visuelle et dynamique.

À chaque rentrée, une réunion d'accueil et d'information est organisée pour les enseignants et étudiants. Depuis 2017, une réunion de rentrée a été instaurée pour les administratifs afin de marquer un temps d'accueil au retour de la trêve estivale, donner les principales informations relatives à l'année universitaire qui s'ouvre et faire le point sur le fonctionnement de l'établissement en termes budgétaires, projets structurants, point ressources humaines (entrants et sortants).

Pour la première fois, la réunion de rentrée en 2019 se fera conjointement aux personnels administratif et enseignant.

Un même temps de rencontre est organisé à l'occasion du nouvel an. Un « point d'étape » qui permet de réunir les « 3 communautés » autour d'un temps d'information et d'échanges convivial.

La volonté de développement de la communication interne privilégiera les temps de rencontres et d'échanges conjoints à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant). Un nouveau média d'information interne, encore à définir, sous forme de newsletter ou de façon plus pratique, sous forme de plateforme intranet propre à l'établissement peut être développé.

Enfin les instances et comités inhérents à l'établissement permettent de construire des projets, d'acter des décisions conjointes et de les diffuser.

c) Une communication globale en adéquation avec le projet de l'École

L'École s'est attachée à unifier sa communication afin de donner une cohérence à l'ensemble de ses messages et s'attache à l'homogénéité de ses outils.

L'ensemble des initiatives et des manifestations sera pensé et organisé en cohérence avec le projet d'établissement et les priorités données par la Stratégie nationale de l'architecture.

Un partenariat de longue date est initié avec les acteurs de l'architecture en région : CROA, Maison de l'architecture, CAUE. Une lettre d'information commune est réalisée mensuellement et envoyée au réseau des inscrits à la newsletter NotaBene.

La mise en place d'un Comité de valorisation de la culture architecturale a pour ambition de développer une culture architecturale dans l'établissement, en interne et en externe. Le Comité examine et donne son avis sur les propositions de programmation de conférences, d'expositions, des résidences et des publications, faites par les enseignants, les étudiants et l'administration. Il s'assure de l'adéquation des projets avec le projet d'établissement de l'École et les programmes pédagogiques et de recherche de l'École.

Les comptes rendus de réunions seront adressés, dès la rentrée 2019, aux présidents de la CFVE, de la CR et du GRF Ressources.

Des outils de valorisation de la culture architecturale

- Les conférences : temps fort de la rentrée, une conférence inaugurale vient ouvrir l'année universitaire (Eduardo Souto de Moura en 2017, Marc Barani en 2018, Bernard Quirot en 2019). Bien que non inscrites au sein d'une programmation thématique ou planifiée, des conférences sont régulièrement organisées à l'initiative des enseignants ou sur proposition des étudiants.

- Les expositions : la galerie de l'École permet d'accueillir des expositions de partenaires, sur propositions des acteurs internes et d'en construire en interne. Trois expositions ont notamment été construites par des enseignants : une exposition hommage à Franck Sabatier (ancien enseignant de l'École et architecte praticien), une exposition dans le cadre d'un séminaire de recherche HEnSA20 et une exposition d'art proposée par un enseignant ATR sur la notion de Trace.
- Les résidences : la villa de l'ancien médecin-chef de l'hôpital sanatorium Sabourin, sur le site de l'École, a été rénovée et est désormais utilisée comme lieu de résidence d'architectes, de professeurs invités, d'artistes... Dans le cadre de partenariat (Ville de Clermont-Ferrand, DRAC, Rectorat), elle accueille une résidence d'architectes depuis 2 ans, vouée à la sensibilisation à l'architecture auprès des jeunes publics notamment au bénéfice des écoles du quartier et des centres de loisirs. En partenariat avec *Sauve qui peut le Court métrage*, elle accueille une résidence d'écriture de scénario ouverte aux nommés du festival. Elle accueillera en 2019 une résidence croisée artistes-architectes de Clermont-Ferrand et Manchester. Les interactions avec collègues et lycées du quartier et avec les étudiants de l'école sont nombreuses (rencontres, ateliers...)
- Les publications / l'édition : l'édition de l'École était jusqu'ici particulièrement portée par la recherche. Le Comité permet de structurer la politique éditoriale de l'École, de construire des collections cohérentes aux actions pédagogiques et de porter de vrais projets de valorisation.

L'École a initié pour la première fois, la publication et l'exposition des PFE 2018. Une action étroitement menée avec les directeurs de domaines d'étude en partenariat avec un imprimeur privé. Ce partenariat vise à assurer la prise en charge pluriannuelle d'une publication de qualité, de faire connaître auprès des acteurs privés du territoire les travaux des étudiants et l'établissement en général. Le souhait, à long terme, est également de faire bénéficier aux étudiants, de façon préférentielle, des outils d'impression de qualité à proximité.

Des événements récurrents

L'École a organisé pour la première fois en 2017, une cérémonie de remise de diplômes. Temps privilégié pour les diplômés et les futurs diplômés, cette cérémonie permet de mettre en lumière le travail fourni par les étudiants et les bons résultats de l'École mais aussi les enseignants et l'accompagnement des étudiants jusqu'au diplôme. La cérémonie solennelle et festive était parrainée en 2017 par Chris Younès, en 2018 par Bruno Reyne, le président du CROA Auvergne Rhône Alpes.

Chaque année, les Journées portes ouvertes sont organisées. Les services communication / scolarité et les associations étudiantes travaillent ensemble pour leur réussite. En 2019, un questionnaire a été réalisé pour évaluer l'action et permettre l'amélioration continue pour les prochaines éditions. L'objectif est d'impliquer plus encore les enseignants dans ce rendez-vous essentiel pour les futurs étudiants.

Fort de un site bâti exceptionnel (patrimoine inscrit au titre des monuments historiques) l'École participe activement aux Journées européennes du patrimoine et organise des visites de l'établissement guidées, et commentées par un historien de l'art.

L'inscription aux opérations nationales, notamment aux Journées nationales de l'architecture, sont suivies. Les opérations mises en place reflètent une volonté d'exporter la culture architecturale avec des expositions hors les murs, de privilégier les partenariats actifs avec les acteurs de l'architecture en région : visites de chantiers avec la Maison de l'architecture, exposition de programmes architecturaux à l'École, visite de notre école avec le CAUE, accueil des événements de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, etc.

Cadrer fortement les objectifs afin d'anticiper

- les besoins de fédération des communautés,
- les besoins de définition d'une école impliquée dans son territoire et dans les défis contemporains,
- les besoins de rayonnement pédagogique au service de l'étudiant,

- les besoins de développement de la recherche et de la valorisation scientifique,
- la nécessaire inscription dans un réseau d'acteurs institutionnels (collectivités locales, association des maires ruraux, associations des maires départementaux, réseau des DGS de la métropole, syndicat national des directeurs généraux), socio-professionnels (ordre des architectes, CAPEB, Fédération des travaux publics, associations).

Conformément à sa volonté de s'inscrire dans le tissu local, l'École a adhéré et participe activement au collectif Sismo. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs économiques, sociaux, culturels et de citoyens des quartiers nord de Clermont-Ferrand.

Ses objectifs sont multiples : favoriser les échanges, l'entraide et la mise en réseau, promouvoir l'image du territoire, participer au dialogue avec les institutions en s'inscrivant sur les projets de la Ville et de la Métropole. Autres membres du collectif : VVF Villages (siège social dans le même quartier, Auchan, CGR Val Arena, Clermont-Foot Auvergne, de nombreuses PME, associations culturelles, sportives et comités de quartier, etc.)

35

SOUS-DOMAINES 2.3 : LE PILOTAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PROJET STRATÉGIQUE

Chronologiquement, et au regard des recommandations du précédent rapport d'évaluation HCERES, pour une période écoulée :

- L'École établit le projet d'accréditation pour la période de 4 ans à venir ; cette accréditation est validée par le Conseil d'administration avant sa transmission pour instruction, aux tutelles,
- les réflexions associant les forces vives de l'École sont mises en œuvre pour rédiger le projet d'établissement, qui, in fine, sera amendé et voté par le Conseil d'administration,
- parallèlement à ce projet est instruit le contrat de performance de l'École qui représente la déclinaison concrète des orientations définies dans le projet d'établissement ainsi que les moyens qui vont être mis en œuvre.

Pour la dernière période, l'accréditation a été validée par les tutelles. Le projet d'établissement n'a pas été finalisé du fait d'un changement de gouvernance (direction de l'École et réforme). Pour autant, ces deux dernières années, une mobilisation des acteurs de l'École a permis de stabiliser les principales orientations du projet d'établissement. Ce dernier, explicité dans le domaine 1, est désormais opérationnel et partagé. Porté par la direction, il fédère l'ensemble des acteurs de l'école.

Par ailleurs un projet de contrat de performance a été établi en 2017, mais du fait de la nouvelle échéance d'évaluation du HCERES, il n'a pas fait l'objet de signature des parties.

Pour ce qui est des Ressources humaines (RH), la formalisation de la GPEEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) pour les ATS est en cours et a fait l'objet d'une première analyse en Comité de direction en avril 2019. Dans un second temps, les évolutions envisagées sont présentées au comité technique. À titre d'exemple : au fil des départs en retraite des agents concernés, et de la libération des assises budgétaires correspondantes, l'École réoriente les recrutements vers des métiers de l'enseignement supérieur (lors du départ d'un agent de ménage, l'École utilise l'assise budgétaire pour recruter un collaborateur en charge des développements des mobilités internationales croisées des étudiants et des enseignants).

Pour ce qui concerne l'évaluation des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du programme pédagogique, le CPS définit les besoins en personnels permanents ou temporaires (contractuels, lettre d'engagement) et les qualifications nécessaires, en respectant le cadrage budgétaire fixé par la tutelle des écoles d'architecture. Cette prospective, en cours d'évolution, est établie pour 5 ans.

SOUS-DOMAINE 2.4 : LES GRANDES FONCTIONS DU PILOTAGE : RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, IMMOBILIER

1_Le service des ressources humaines

Le service des ressources humaines de l'École est composé de deux personnels (1,8 ETP) : un cadre attaché, et un agent de catégorie C. L'ensemble des missions relevant d'un service RH de l'École est pris en charge. La préparation de la paie des personnels contractuels recrutés par l'École, qu'ils soient enseignants ou ATS, est gérée par ce service en relation avec le service liaisons rémunérations (SLR) des finances publiques.

a) Recrutement

Les personnels enseignants titulaires

Le cadre budgétaire est défini par la tutelle des écoles d'architecture. Jusqu'en 2017, le comblement des postes vacants d'enseignants était pourvu d'abord par appel à la mobilité. Puis les postes restés vacants étaient ouverts au concours mis en œuvre nationalement.

Il n'y a pas eu de vague de mobilité ni de concours en 2018 du fait de la mise en place d'une nouvelle organisation du comblement des postes d'enseignants.

Dès 2019, selon un cadrage national pour les ENSA, le CPS propose une stratégie de recrutement validée par le conseil d'administration. La stratégie définitive reste soumise à acceptation de la tutelle des écoles. Dès sa validation, et par année, le CPS propose l'ouverture de poste au recrutement. Le recrutement est dorénavant organisé localement sous contrôle du CPS qui constitue des comités de sélection en application du décret 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Les enseignants contractuels

Les instances concernées (CPR et CA puis dorénavant CPS), expriment des besoins en enseignants contractuels nécessaires à la mise en œuvre complète du programme pédagogique. La CPR puis le CPS organisent ensuite le recrutement des enseignants contractuels (définition fiche de poste, organisation du jury de recrutement). Dès le recrutement des personnels enseignants contractuels entériné, le service RH procède à la rédaction du contrat, et à la gestion de l'enseignant.

Les enseignants contractuels dont la mission est indispensable à la mise en œuvre du programme pédagogique apportent leur concours à la communauté enseignante « titulaire ».

La durée des contrats d'un an sera renouvelée deux fois à partir de 2019. Les enseignants contractuels, ne pouvant plus bénéficier du contrat à durée indéterminée, pourront proposer leur qualification au Conseil national des enseignants chercheurs des Écoles d'architecture (CNECEA), puis leur candidature à l'occasion des campagnes annuelles de recrutement des maîtres de conférences et des professeurs.

Les personnels administratifs titulaires

Le personnel administratif titulaire est recruté par appel à candidatures publiés à la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) selon les disponibilités budgétaires de l'École et en fonction de ses orientations stratégiques.

Les personnels administratifs contractuels

Le personnel administratif contractuel est recruté discrétionnairement par l'École si le besoin ne peut être pourvu par un fonctionnaire et dans le respect du cadre budgétaire alloué par la tutelle.

b) La politique de développement des compétences du personnel

Au sein du service des ressources humaines de l'École, la responsable du service assume les missions de responsable de la formation : proposition du plan annuel de formation et de

sa mise en œuvre et bilan annuel. Le plan de formation est bâti en fonction des orientations du ministère de la Culture, de la DGAFP, et de l'École, en termes de pédagogie, par exemple. Les besoins en formations sont recensés à l'occasion de l'entretien professionnel annuel, qui intègre un entretien de formation pour les ATS. Ils relèvent soit de l'évolution des missions des postes de travail, soit des besoins exprimés par les ATS dans le cadre d'une perspective d'évolution. Les enseignants expriment individuellement, ou par le biais du CPS, leurs souhaits en développement de compétences. Un bilan des demandes est engagé pour construire, au regard du projet d'établissement, une offre de formation plus en adéquation.

Sur ce dernier point, et en l'absence d'offres de modules de formations de la part du ministère de tutelle, des contacts ont été établis localement avec l'ESPE (École supérieure des professeurs des écoles) et des actions de sensibilisations à la pédagogie ont été menées à bien par cette structure. Certaines avaient déjà eu lieu en 2017.

Le plan de formation est présenté, discuté, puis validé en Comité technique, en début d'année. Un bilan de sa réalisation est présenté au CT au début de l'année N+1.

Un budget annuel est alloué à la formation, représentant entre 10 et 12 000 euros par an, ce qui correspond à environ 10% de la masse salariale de l'École (1 million/an). Ce budget peut être adapté en cours d'année en fonction de nouveaux besoins de montée en compétences.

c) Dialogue social

Les instances de concertation sont régulièrement réunies (à raison, a minima de deux comités techniques par an et de trois CHSCT), par ailleurs des rencontres d'échanges avec les syndicats se tiennent spontanément soit à la demande de ces derniers soit à l'initiative de la direction de l'École. Les réunions des CT et CHSCT font l'objet de procès verbaux régulièrement communiqués aux personnels après leur validation.

En décembre 2018 le renouvellement des représentants des personnels aux instances de l'École a été mené conformément aux directives de la fonction publique. Les 4 sièges du CT et les 4 sièges du CHSCT sont dorénavant attribués à la CGT Culture, seule organisation à avoir présenté des candidats.

2_Le budget

Le déroulement de la procédure budgétaire et l'exécution du budget sont ponctués par les étapes habituelles :

- Réception et analyse de la circulaire budgétaire dans le courant de l'été de l'année N,
- Réunion de dialogue de gestion entre l'établissement et la tutelle des écoles d'architecture. À cette occasion, l'établissement présente à la tutelle ses priorités stratégiques et exprime les besoins en termes de ressources humaines et financières,
- Définition, en fonction des orientations nationales et des orientations de l'École des priorités en termes de recherche et de pédagogie en particulier, La prénofication des moyens à l'établissement parvenant très tardivement (courant novembre en général) et du fait du calendrier budgétaire (vote du budget avant fin novembre), il est souvent très difficile voire impossible d'intégrer lors du budget initial (BI) les données prénoficiées par la tutelle,
- Après l'établissement des différents documents budgétaires, l'instruction du projet de budget par le contrôleur budgétaire -la Direction régionale des finances publiques (DRFIP)- est réalisée généralement deux semaines avant la tenue du Conseil d'administration budgétaire,
- La présentation, la discussion et le vote du budget en Conseil d'administration ont lieu avant la fin novembre de l'année N afin de rendre le budget exécutoire un mois après sa transmission aux tutelles administratives et financières, donc dès le 1^{er} janvier de l'année N+1,
- Le budget de fonctionnement est réparti par service pour un meilleur suivi de l'exécution. Le budget d'investissement est quant à lui mis en œuvre par le secrétariat gé-

néral, en relation avec les services concernés. Il représente, sauf pour les exercices budgétaires des dernières années, environ 1% du budget total,

- Présentation au moins une fois dans l'année et à l'occasion d'une réunion des services des consommations et réorientations éventuelles des dépenses en fonction de nouvelles priorités et du constat des consommations,
- Le budget rectificatif (BR) -révision du budget en cours d'année- instruit par le contrôleur budgétaire, est présenté, discuté et adopté en Conseil d'administration, selon la même procédure que pour le budget initial (BI),
- Établissement du compte financier au plus tard fin février de l'année N+1 et instruction par le contrôleur budgétaire régional, puis présentation au Conseil d'administration pour quitus budgétaire. Dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires de l'établissement, une réunion de concertation sera mise en place avec les enseignants élus au Conseil d'administration afin de définir une politique pluriannuelle en termes d'investissement en cohérence avec le projet d'établissement.

38

Les budgets, en particulier celui de l'investissement, reposent sur une programmation pluriannuelle.

À partir de 2016, l'École a mis en place la réforme Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) à l'aide de l'outil Admilia (ex Cpwin), utilisé par l'École pour la gestion budgétaire et comptable depuis de nombreuses années. Depuis 2016, des évolutions du logiciel permettent d'améliorer la gestion budgétaire nécessaire à la présentation du compte financier. En 2018, le plan de trésorerie, outil indispensable à la mise en œuvre de la réforme est automatisé.

Le logiciel permet des extractions budgétaires et comptables sur Excel favorisant un pilotage et une présentation aux différents services de l'exécution des budgets.

Le contrôle interne mis en place avant 2015, est de plus en plus formalisé, il est régulièrement présenté au CA lors du vote du budget initial.

3_ La politique immobilière

a) De nouveaux locaux depuis 2015

L'École a emménagé dans de nouveaux locaux durant l'été 2015. L'ancien hôpital sanatorium qui accueille aujourd'hui les étudiants et les personnels a été entièrement réhabilité entre 2013 et 2015. La dernière visite de la commission d'arrondissement de sécurité en automne 2018, a notifié des prescriptions spécifiques en nombre très limité.

L'adaptation des locaux a été réalisée selon un programme, établi dans le milieu des années 2000, non révisé avant la réalisation des travaux d'aménagement. Ainsi, dès l'installation, des adaptations ont dû être réalisées pour permettre une meilleure mise en œuvre de la pédagogie, mais aussi pour garantir des conditions de travail convenables aux personnels.

Entre l'ancien et le nouveau site, les surfaces des locaux ont augmenté de 768 m² à la disposition de la pédagogie et de la recherche. Dans le même temps le nombre d'étudiants a augmenté de plus de 20%, les méthodes pédagogiques ont fortement évolué, et les besoins de surface au bénéfice des activités de recherche sont apparues. Les étudiants réalisent certains de leurs travaux dans les couloirs, du fait du manque d'espace dans les salles. La recherche, pour se développer, doit disposer de locaux plus spacieux.

Entre 2017 et 2019, l'École aura consacré, sur son budget propre, plus de 700 000 euros pour rendre adéquats des locaux pédagogiques aux besoins et mettre en œuvre différentes adaptations de lieux de travail des personnels : travaux d'aménagement du hall d'accueil, occultation solaire.

b) La mise à disposition de nouveaux espaces en prévision

- Dès 2019, un local d'environ 40 m² va être aménagé au quatrième étage au bénéfice des chercheurs et des doctorants,
- dans un deuxième temps (2020 et au-delà) il va être indispensable de mettre d'autres espaces à disposition de l'unité de recherche et des étudiants.

La capacité d'accueil, au regard de la surface des locaux actuels, arrive à saturation. Il devra être envisagé la création d'espaces par construction (restauration notamment). La totalité du fonds de roulement, à l'exception de la réserve réglementaire, sera consacrée à ces aménagements et équipements ad hoc. Comme indiqué précédemment, l'École s'emploiera à rechercher des subventions auprès des partenaires habilités.

Il sera nécessaire par ailleurs et dès que possible d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels. Le dysfonctionnement notoire lié à la problématique de circulation des flux (chauffage, ventilation, étanchéité à l'air, eaux usées) relevé par le CHSCT fait l'objet d'une étude spécifique confiée à un organisme certifié dans la perspective de corrections.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) élaboré en 2017, pour la période 2018-2022 est en cours d'instruction par les services de la tutelle avant une finalisation et une adoption en Conseil d'administration en 2019. Le SPSI prévoit la remise à la Direction nationale des immeubles de l'État (DNIE) des portions d'une parcelle de l'École non indispensables à ses missions.

39

4_ Les modalités de pilotage de la formation

Les personnels enseignants de l'ENSACF ont été, pendant la période 2016-2019, extrêmement mobilisés pour la constitution du projet pédagogique de l'École, la révision profonde du programme pédagogique, la refonte de la planification universitaire et la formalisation des contenus.

La CPR s'est réunie, de 2016 à 2018 au rythme moyen de 3 ou 4 réunions mensuelles et a procédé à l'installation d'une plateforme d'échanges entre membres de la CPR et pour l'ensemble des communautés de l'École.

La CFVE est depuis janvier 2019 l'organe de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation : enseignants, personnels administratifs et techniques et étudiants, tous élus par leurs pairs. Elle se réunit tous les quinze jours et ses comptes rendus sont diffusés à l'ensemble de la communauté de l'École par courriel et via l'intranet. Ses ordres du jour sont préparés par ses membres au sein des réunions bimensuelles, et en concertation entre son président et la directrice des études et des relations internationales dans une recherche constante de partage entre les différentes composantes de la communauté pédagogique.

Le CPS : CFVE et CR

Le CPS, réunion de la CFVE et de la CR, est «compétent pour débattre des orientations stratégiques de l'École en matière de formation, de vie étudiante et de recherche», il se décline le plus souvent dans les travaux des deux commissions respectives et a vocation à examiner les sujets qui requièrent l'association des expertises formation et recherche.

Constitué, en formation restreinte, des seuls élus enseignants titulaires, il examine les « questions individuelles et l'exercice de toutes les autres attributions prévues par les dispositions réglementaires régissant les droits et obligations desdits personnels sans préjudice des compétences du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture » (décret 2018-109 du 15 février 2018 ». Dans ce format, il a géré l'ensemble du processus de recrutement des enseignants titulaires dans des délais très courts et contraints.

Le travail de ces instances est complété par des commissions opérationnelles, dont la composition permet à la fois un renforcement de l'expertise conjuguée des personnels enseignant, administratif et des étudiants, et un échange d'informations et d'avis entre les différentes composantes de décisions, avec la présence systématisée de membres du CPS.

Les informations émanant du CPS, de la CFVE, de la CR et des commissions opérationnelles pourront être, à partir de septembre 2019, préparées et communiquées via l'outil national Taïga qui prépare l'ouverture d'un espace dédié aux nouvelles instances des ENSA.

DOMAINE 3 : LA RECHERCHE ET LA FORMATION

SOUS-DOMAINE 3.1 : LA POLITIQUE DE RECHERCHE

1_ La recherche à l'ENSACF : lieux et modalités de fonctionnement

a) Le Groupe de recherche en formation *Ressources*

La recherche au sein de l'école est clairement identifiée depuis la labellisation en avril 2015 du Groupe de recherche en formation *Ressources*. Cette reconnaissance, attribuée par le Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère (BRAUP) du ministère de la Culture, a été délivrée après évaluation d'un texte programmatique écrit collectivement par les enseignants-chercheurs de l'école dans le cadre d'une concertation continue.

40

Le projet scientifique s'est peu à peu construit autour de la thématique des marges et est aujourd'hui en adéquation avec les 5 points du projet d'établissement qui ont été mis en œuvre avec l'arrivée du nouveau directeur de l'ENSACF, en particulier, ceux relatifs à l'étude des villes petites et moyennes, aux espaces ruraux, au low tech et à l'expérimentation.

Le Groupe de recherche a mis en relief le potentiel de recherche par l'élaboration d'un texte programmatique en deux thématiques :

- les marges de l'architecture correspondant aux questionnements liés aux pratiques à la marge et à l'expérimentation,
- l'architecture des marges correspondant aux questionnements liés aux territoires marginalisés d'un point de vue spatial et social.

Ces deux thématiques ont vocation à guider les recherches conduites par l'ensemble des 35 membres (dont 17 permanents) du GRF *Ressources*.

b) Les réseaux scientifiques thématiques

Aux côtés du Groupe de recherche, il faut également souligner l'implication de plusieurs enseignants-chercheurs de l'école dans les Réseaux scientifiques thématiques et pédagogiques habilités par le BRAUP. L'ENSACF est, en particulier, la tête de pont d'un de ces réseaux : le réseau Philosophie Architecture Urbain (PhiLAU).

Structures de valorisation et de diffusion de la recherche, les RST entrent en interaction avec certaines des problématiques scientifiques soulevées par *Ressources*, notamment dans le cadre du réseau Espace rural et projet spatial (ERPS) avec les questionnements liés à l'aménagement des espaces ruraux, le réseau Architecture, patrimoine et création (APC) sur les modes de représentation, le réseau Centre Sud sur les aspects sociétaux des marges urbaines, le réseau ENSA-ÉCO sur la transition écologique. Enfin, le réseau PhiLAU soutient directement par le biais d'une participation financière un des programmes de recherche de *Ressources* sur l'archaïque en architecture et ses possibles.

c) Les instances de pilotage de la recherche

La CPR a été, jusqu'à l'application de la réforme de la gouvernance des ENSA en 2018, le lieu de pilotage institutionnel de la recherche.

Elle était composée d'une vingtaine d'enseignants de l'école, nommée annuellement par le Conseil d'administration après appel à candidatures. Le CA veillait à ce que la CPR représente l'ensemble des champs disciplinaires et domaines d'étude de l'école.

Cette pluralité a joué dans les premiers choix stratégiques pris par l'établissement en matière de recherche. Ainsi, la CPR a étroitement accompagné la création du Groupe de recherche de l'école entre 2013 et 2015 dans une logique favorisant la transdisciplinarité et permettant l'association des trois domaines d'étude de master.

La mise en œuvre, début 2019, des nouvelles instances issues de la réforme des ENSA, a transféré le pilotage de la recherche vers le CPS au travers d'une de ses deux commissions : la Commission de la recherche.

La Commission de la recherche est composée de six membres élus pour une durée de quatre ans (décret n°2018-109) également membres du GRF *Ressources*. Deux des membres font partie du conseil de laboratoire du GRF dont le président de la Commission recherche. Cela permet une circulation des informations et des réflexions entre la Commission et le GRF. Deux membres sont également intégrés à un réseau scientifique thématique et pédagogique, le réseau "PhiLAU". Enfin, si tous les champs disciplinaires ne sont pas représentés (notamment, ATR, SHSA, VT), la commission regroupe des enseignants-chercheurs ayant une diversité de profils dans le champ de l'architecture associant théoriciens et praticiens.

Les membres extérieurs, tous enseignants-chercheurs et docteurs, nommés par le Conseil d'administration de l'ENSACF, représentent les domaines de recherche de l'école. Deux des membres sont géographes et sont, pour l'un, enseignant-chercheur à l'Université Clermont Auvergne, directeur de l'Institut d'Auvergne des territoires et, pour l'autre, enseignant-chercheur à Vetagrosup. Enfin, le troisième membre est architecte, enseignant-chercheur à l'ENSA de Versailles dans le champ de l'expérimentation et président de la Commission de la recherche de cette même école.

La Commission de la recherche possède un règlement intérieur, élaboré conjointement avec la CFVE, qui a été validé par l'ensemble des membres au sein du Conseil pédagogique et scientifique.

Chacune des décisions prises au sein de la Commission recherche fait l'objet d'un vote.

L'ensemble des décisions est transcrit dans un relevé de conclusions transmis après approbation par les membres à tous les enseignants, étudiants et administratifs de l'école via son site internet. Il est également à noter que ces relevés de conclusions sont transmis directement par courriel aux membres du conseil de laboratoire de *Ressources* et, de manière réciproque, les relevés du conseil de laboratoire sont transmis aux membres de la Commission de la recherche.

d) L'activité de recherche de l'ENSACF intégrée dans son environnement local, national et international

L'ENSACF est membre de l'association Université Clermont Auvergne et Associés (UC2A), au titre de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, le directeur de l'ENSACF est membre du Conseil des établissements associés (CEA), organe décisionnel de l'UC2A pour la politique de site dans les domaines de la formation et de la recherche. Plus spécifiquement, l'ENSACF a intégré depuis avril 2019, le groupe de travail CAP3S qui pilote la stratégie scientifique du site universitaire clermontois pour tous les champs disciplinaires ainsi que le Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'UC2A qui a pour vocation de coordonner et de valoriser les actions scientifiques au sein du site clermontois.

Parallèlement à l'intégration à l'UC2A, des rapprochements en bilatéral, tout aussi structurants pour l'école et son groupe de recherche, ont été réalisés :

- L'école est co-accréditée depuis 2016 avec l'École doctorale (ED) des Lettres et sciences humaines et sociales (LSHS) de Clermont. Le directeur de l'ENSACF est membre invité permanent du conseil et participe ainsi à la gouvernance de l'ED (par exemple, validation au printemps 2019 du nouveau règlement intérieur) aux jurys des contrats doctoraux, à la validation de l'exécution du budget et à la mise au point du budget prévisionnel. Il sera amené à être consulté sur les programmes de formation,
- Une convention avec l'ED LSHS est en cours de signature afin que les étudiants diplômés de master de l'ENSACF puissent préparer un doctorat en lien avec la discipline architecturale. Sa délivrance sera conditionnée par le co-encadrement d'un enseignant docteur du Groupe de recherche de l'école.

L'ED a ainsi créé à la rentrée universitaire 2018-2019, trois versions de diplômes :

- à l'intérieur du diplôme *Histoire et civilisations* : histoire et archéologie des mondes anciens et médiévaux, de l'art, création de la version de Diplôme Doctorat Histoire de l'Art : Histoire de l'Architecture,

- à l'intérieur du diplôme *Histoire et civilisations* : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, création de la version de Diplôme Doctorat Histoire de l'Art : Histoire de l'Architecture,
- à l'intérieur du diplôme *Aménagement de l'espace, urbanisme*, création de la version de Diplôme Doctorat Aménagement de l'espace, urbanisme : Architecture.

La reconnaissance de ces trois versions de diplôme a pour objectif de donner une visibilité plus forte aux recherches doctorales réalisées par les membres de *Ressources* et précède une potentielle intégration de Ressources au sein de l'ED et la création de la spécialité "architecture" au diplôme de doctorat.

- Les premières démarches ont également été engagées au printemps 2019 afin qu'un conventionnement, stipulant les mêmes objectifs qu'avec l'ED LSHS, soit mis en place avec l'école doctorale des Sciences pour l'Ingénieur,
- L'École est aussi partie prenante des actions de recherche conduites par la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont (Unité mixte de services et de recherche) . Elle participe directement par l'implication de ses enseignants-chercheurs à deux programmes : «L'anachronisme comme rupture épistémologique : enjeux esthétiques et méthodologiques» (Anachrup) et "Matérialisation des utopies",
- Le projet de recherche POPSU Métropoles (Plate-forme d'observation des Projets et Stratégies urbaines), pour lequel l'ENSACF est mandataire, permet d'associer, avec la métropole clermontoise, l'UMR territoires qui est composée d'enseignants-chercheurs dans les sciences du territoire provenant de l'Université Clermont Auvergne et de Vetagrosup.

Au-delà de l'échelle du site universitaire clermontois, plusieurs actions ont été initiées depuis 2015 au niveau national et permettent ainsi des rapprochements dans le cadre du réseau des écoles nationales d'architecture (tableau ci-dessus).

Actions de recherche	Partenariats dans le cadre du réseau des ENSA
"Smart French. Le logement collectif du second XX ^e siècle, au prisme de l'énergie"	ENSA Bretagne
Évaluation des immeubles d'habitation à "cour couverte" "Évaluation de la qualité d'usage du "bâtiment D" de l'opération de l'îlot Étranger/Blanqui/Achard à Bordeaux"	ENSA Paris Belleville
Hensa20 - Histoire de l'enseignement de l'architecture au XX ^e s.	ENSA Saint-Étienne
Chaire partenariale "Habitat du futur"	ENSA Saint-Étienne, Lyon, Grenoble

Partenariats de recherche dans le cadre du réseau des ENSA

Positionnement de l'ENSACF dans le contexte local de la recherche

Les partenariats sont établis par des conventions faisant l'objet d'un suivi régulier par la direction de la recherche de l'école.

Les relations avec les acteurs des territoires sont amenées à se développer du fait de l'application de la politique scientifique de l'école et des orientations de son projet d'établissement. Les thématiques des marges, des ruralités et des villes petites et moyennes sont, en effet, bien adaptées aux problématiques qui se posent dans les territoires du Massif central.

Il faut souligner que, dans un cadre pédagogique, de nombreux travaux d'aménagement, de requalification, allant au-delà d'un simple diagnostic territorial, sont portés par les enseignants et étudiants de l'école sur les territoires de l'Auvergne et du Massif central. Ces travaux sont désormais présentés devant les élus locaux et ont, en échange, une réelle reconnaissance de leur part.

Deux actions de recherche s'inscrivent d'ores et déjà dans le prolongement de ces expériences menées avec les acteurs locaux :

■ l'Action Cœur de Ville

Porté par le ministère de la Cohésion des territoires, l'Action Cœur de Ville a pour objectif de favoriser les opérations permettant une redynamisation des centre-villes. L'ENSACF, en lien étroit avec la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, organisera dans ce cadre un colloque qui aura pour but de stimuler le débat public sur la revitalisation des centres urbains des petites et moyennes villes et des centres-bourgs, sous l'angle des domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'École souhaite faire dialoguer les acteurs de terrain (élus, techniciens, professionnels), le monde académique et universitaire, les conducteurs des politiques publiques de l'État.

Ce colloque fera l'objet de la publication d'actes et s'appuiera sur un travail de repérage de bonnes pratiques de terrain et de pratiques pédagogiques et scientifiques exemplaires.

Ce colloque marquera pour la recherche de l'école l'ouverture de partenariats vers les collectivités territoriales qui pourront se concrétiser, entre autres, par la mise en place de programmes de recherche ciblés et de thèses financées via des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). De même, des travaux de thèses pourront être associés au programme "la relève scientifique" du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

43

■ POPSU métropole

Ce projet, co-financé par Clermont Auvergne Métropole et par le Plan urbanisme construction architecture, du ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de la Cohésion des Territoires et des relations aux collectivités, lancé en avril 2019 à l'ENSACF, fait interagir treize chercheurs issus du Groupe de recherche de l'École ainsi que de l'UMR Territoires avec les services techniques de la Métropole clermontoise et les élus locaux. Dans le projet proposé, dix recherches réparties suivant trois axes thématiques ont été identifiées comme enjeux stratégiques pour le développement de la Métropole clermontoise :

- Faire métropole au loin : grand angle qui pose la question de la représentation de la métropole depuis et vers l'extérieur,
- Faire métropole avec ses territoires voisins s'attache à définir les types de collaborations et de solidarités existant entre la métropole et les territoires ruraux périphériques,
- Faire Métropole par ses marges urbaines entend porter un regard sur les espaces et pratiques des bords de ville en prenant l'exemple de projets en cours.

Positionnement de l'ENSACF dans le contexte national et international de la recherche

L'intégration dans les réseaux aux niveaux local et national est bien établie et émane :

- de la volonté de l'établissement d'inscrire une recherche dans le site universitaire clermontois tout en prospectant de potentiels rapprochements vers des structures de recherche dans le cadre du réseau des ENSA,
- du dynamisme des activités de *Ressources* et de la constitution de plusieurs partenariats dans le cadre de programmes de recherche,
- de la participation de plusieurs enseignants-chercheurs de l'école à des réseaux scientifiques thématiques tels que le réseau PhiLAU, ERPS, APC, Centre Sud, Ensa-Eco.

La dimension internationale est en revanche le point faible de la recherche à l'école. De nombreuses potentialités existent cependant avec les partenariats pédagogiques actuels bien ancrés ou en cours de développement. Nous pouvons citer les exemples de :

- IACOBUS qui associe les étudiants de trois établissements européens (Clermont pour la France, Regensburg pour l'Allemagne, La Corogne pour l'Espagne) autour d'un projet pédagogique de réhabilitation d'un site patrimonial situé alternativement chaque année dans l'un des trois pays,

- du Réseau International des Villes Michelin (RIVM) dans lequel l'école s'est intégrée en proposant des actions pédagogiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ainsi, un programme quadriennal d'étude est mis en place avec 4 villes partenaires du RIVM : Vitoria-Gasteiz (Esp) en 2018-2019, Manchester (GB) en 2019-2020, Karlsruhe (All) en 2020-2021 et Braga (Por) en 2021-2022, au cours duquel les étudiants des masters 1 et 2 sont invités à travailler sur l'analyse des territoires, en lien avec les étudiants des universités partenaires et les collectivités concernées,
- de l'action Centri Minori qui s'est concrétisée durant le printemps 2018 par l'organisation d'une journée d'étude avec le Politecnico de Turin sur la problématique de la revitalisation des petites villes en France et en Italie,
- du partenariat entre la Cité de l'architecture, l'association des Petites cités de caractère, la province du Sichuan en Chine et l'ENSACF dans le cadre d'un projet dans un village du haut Sichuan.

44 La recherche dans le cadre de ces actions doit pouvoir se développer du fait des thématiques abordées qui croisent celles du Groupe de recherche en formation mais aussi de leur pilotage qui est assuré par des enseignants-chercheurs qui ont dernièrement rejoint *Ressources*.

Pour les établissements qui ont fait explicitement le choix de l'interdisciplinarité au niveau de leur stratégie, la politique de recherche identifie les modalités et outils de développement qui y sont associés.

e) L'établissement organise, pilote et met en œuvre sa politique de recherche

Articulation entre l'établissement et la commission de la recherche

La Commission de la recherche de l'école possède un rôle primordial dans l'articulation entre l'établissement, le Groupe de recherche et les RST. D'ores et déjà, la commission affiche sa volonté d'interagir avec le Groupe de recherche *Ressources* et de faciliter la mise en œuvre d'orientations partagées entre la direction de l'école (notamment son projet d'établissement) et les axes de recherche de *Ressources*. Comme cela a déjà été mentionné, ces interactions sont d'autant plus facilitées que la Commission de la recherche est composée de membres du Groupe de recherche *Ressources* et de son conseil de laboratoire.

Dans ce cadre, le directeur de l'école, le président de la Commission de la recherche et le directeur du Groupe de recherche ont une responsabilité importante pour assurer efficacement cette interface et pour assurer le respect des rôles et missions de chacun des acteurs.

Par ailleurs, les missions de la Commission de la recherche ont été rappelées lors de l'installation de ses membres en mars 2019.

La Commission recherche participe activement à la définition de la politique de recherche

Bien qu'installée récemment, la Commission de la recherche a déjà pu s'emparer de missions précises définies par décret ou notifiée par le ministère de la Culture. Il s'agit :

- de la définition ou de la révision du nombre d'heures de décharges d'enseignements bénéficiant aux enseignants-chercheurs de l'école en activité de recherche,
- du classement des candidatures des étudiants de l'école souhaitant l'obtention d'un contrat doctoral financé par le ministère de la Culture,
- de la participation à l'élaboration des dossiers d'autoévaluation (volet établissement notamment), du dossier d'accréditation, du dossier de contractualisation.

La Commission de la recherche devrait endosser de nouvelles missions stratégiques en lien avec la définition et l'orientation de la recherche au sein de l'établissement. Elle pourra dans ce cadre s'appuyer sur les expériences qui ont pu être conduites par l'ex Commission de la pédagogie et de la recherche mais aussi par le Conseil scientifique de l'école.

En effet, la CPR a, en 2013, remis la recherche au centre des priorités de l'école et, dès l'année suivante, donné les premières orientations de recherche de l'école. Afin de créer une dynamique, la CPR a organisé plusieurs séminaires sur la thématique des marges ouverts naturellement à l'ensemble des enseignants de l'école mais aussi aux acteurs de la recherche

du site clermontois. Dans ce cadre, il avait été demandé des contributions directes d'enseignants-chercheurs en sociologie, en géographie, en histoire provenant essentiellement de l'Université Clermont Auvergne.

La première ébauche du projet scientifique présenté au BRAUP en 2015 fut pilotée par la CPR.

Le Conseil scientifique a, quant à lui, complété les premières orientations en apportant, fin 2013 et fin 2014, son soutien et éclairage à la CPR. Ce Conseil scientifique était composé de membres extérieurs à l'ENSACF [Polytech', ENSA de Grenoble, École d'architecture de La Corogne...].

Dans un établissement tel que l'ENSACF, qui n'héberge qu'une structure de recherche, les orientations doivent être prises de façon cohérente et dans un va et vient permanent entre la Commission de la recherche et les instances propres au Groupe de recherche.

Le soutien de l'établissement à la recherche

Le soutien à la recherche par l'établissement est notable au niveau :

- budgétaire,
- des moyens humains,
- des espaces dédiés à la recherche.

Le suivi des moyens de l'école alloués à la recherche et notamment au Groupe de recherche *Ressources* est assuré par le directeur administratif de la recherche.

Le HCERES avait déjà souligné en 2016 l'effort qui avait été porté par l'école. Cet effort s'est poursuivi et même amplifié depuis.

Au niveau budgétaire, dont le soutien relatif à la mise à disposition d'un enseignant HDR qui a intégré en avril 2019 le Groupe de recherche en qualité de membre permanent (cf. tableau ci-dessous).

À cela, il convient d'ajouter :

- la contribution relative aux décharges d'enseignements pour recherche qui cible les enseignants de l'école qui débutent des travaux de recherche. Ces décharges viennent en sus de celles accordées par le ministère de la Culture,
- l'aide à la publication, entre autres, pour la publication de thèses des membres de *Ressources*,
- l'aide pour l'organisation d'un colloque en octobre 2019 sur la thématique des marges.

Année	Contribution financière annuelle de l'ENSACF
2015	20 000€ (fonctionnement)
2016	20 000€ (fonctionnement)
2017	20 000€ (fonctionnement)
2018	20 000€ (fonctionnement) + 6 500€ (décharges d'enseignements) = 26 500€
2019	30 000€ (fonctionnement) + 29 380€ (décharges d'enseignements) + 25 000€ (aide à la publication) + 4 000€ (organisation d'un colloque) + 50 000€ (mise à disposition d'un enseignant HDR) + 11 900€ (aide spéciale pour création du site Web de Ressources) = 150 280€

Soutien à la recherche par l'ENSACF depuis 2015

Au niveau des moyens humains des adaptations ont également été mises en œuvre par l'établissement pour répondre au développement des activités de recherche.

Une direction de la recherche a été créée dans le courant de l'année 2017 composée de son directeur et d'une adjointe. Par ailleurs, l'École a eu la possibilité, en juillet 2019, d'intégrer dans ses effectifs administratifs une chargée de mission pour le développement et la valorisation scientifique du Groupe de recherche en formation *Ressources*.

Le directeur de la recherche a pour vocation de représenter le directeur de l'établissement à l'extérieur de l'école et principalement au niveau du site universitaire (Écoles doctorales,

Centre de culture scientifique et industrielle de l'UC2A, Clermont Auvergne Innovation...) et des ministères de tutelle (Culture et Enseignement supérieur). Il est également le représentant du directeur au sein de la Commission de la recherche et il a en charge l'organisation et la préparation de cette commission. Enfin, il participe à la rédaction des dossiers d'autoévaluation, d'accréditation, de contractualisation.

La chargée de mission vient en appui direct auprès du Groupe de recherche. Elle a pour responsabilité la gestion des actions du Groupe de recherche, assure la veille scientifique et les réponses aux appels d'offre, apporte son soutien à la valorisation scientifique de *Ressources* et à l'organisation d'événements scientifiques, participe au développement de partenariats avec le monde académique et des laboratoires.

Enfin, au niveau des espaces dédiés à la recherche, des travaux sont programmés pour l'automne 2019 afin d'aménager de nouveaux bureaux portant ainsi la surface des locaux de la recherche de 85 m² à 130 m². Il est à souligner qu'une réflexion entre la direction de l'école et le Conseil de laboratoire de *Ressources* est en cours afin que soit envisagée la création de nouveaux espaces à moyen terme.

De même, une réflexion de fond va être engagée au début de l'année universitaire 2019-2020 entre la direction de l'École, la direction du GRF et les enseignants-chercheurs potentiellement intéressés sur la question des espaces dédiés à l'expérimentation. L'école devra envisager deux hypothèses :

- renforcer les relations avec les Grands Ateliers situés à l'Isle d'Abeau ; ce partenariat existant depuis plusieurs années au sein d'un GIP pourrait évoluer avec l'orientation des activités dans le domaine de la recherche et par l'implication de l'ENSACF dans l'évolution juridique des Grands Ateliers vers une SAS,
- explorer de nouvelles opportunités avec Polytech' Clermont, profiter des moyens et de la proximité des outils sur le site clermontois.

Une complémentarité entre ces deux plates-formes n'est pas non plus à exclure.

2_ L'établissement suit et analyse son activité de recherche

a) Des outils adaptés au suivi de l'activité de recherche

Du fait du développement récent des activités de recherche, l'établissement n'a pas encore formalisé de dispositif permettant un suivi et un archivage de la production scientifique de ses enseignants-chercheurs.

Il faut néanmoins souligner que le règlement intérieur du GRF *Ressources* précise que tous les membres de *Ressources* doivent déposer leur production scientifique au sein du site internet HAL. Cette démarche reste encore insuffisante et non seulement ne permet pas une garantie de dépôt mais n'assure pas un suivi au sein de l'établissement et par conséquent la valorisation de cette production.

Afin de combler cette lacune, l'ENSACF a rejoint, depuis juin 2019, le groupe de travail de l'UC2A relatif à l'open access. Une première réunion a permis de connaître les pratiques des établissements d'enseignements supérieurs du site clermontois tels que l'UCA, l'IRSTEA, l'INRA, Sigma. Ces éléments vont permettre d'engager une réflexion de fond sur la méthodologie à adopter par l'établissement. Ce travail sera à initier par la Commission de la recherche avant d'être approfondi par le Conseil de laboratoire de *Ressources*. Dans ce cadre, l'implication de la médiathèque de l'ENSACF sera importante et la formation d'un de ses agents, via l'UC2A, sera nécessaire.

b) Communication de sa recherche

Afin d'assurer une communication optimale sur les activités menées par le Groupe de recherche *Ressources* ainsi que par les réseaux scientifiques thématiques (RST), l'école a développé trois outils.

- Le 21 mai 2019 a été organisée, au sein de l'établissement, la première soirée dédiée à la recherche : "la Nuit doctorale". Cette soirée était destinée en priorité aux étudiants, enseignants et administratifs de l'école mais elle était aussi ouverte aux partenaires du site clermontois qui ont été officiellement invités.
 Cette première rencontre visait à révéler, de manière informelle, les travaux et les programmes de recherche sur lesquels les membres de Ressources sont engagés et à faire découvrir les diverses manières dont les recherches sont abordées au sein de l'école, notamment celles en lien avec les pratiques professionnelles de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.
 Fort de son succès, ce format d'événement est appelé à être pérennisé à raison d'une manifestation par an.
- Une lettre d'information est publiée tous les deux mois depuis mars 2016, la Lettre d'informations de *Ressources* (L.i.r), qui compte actuellement 17 numéros. La L.i.r est diffusée à l'ensemble des enseignants et étudiants de l'ENSACF, mais aussi à un réseau élargi de partenaires de la recherche au niveau local et national. Structurée en différentes rubriques, la L.i.r permet tout à la fois de rendre compte de l'actualité des chercheurs du GRF (publications, participation à des colloques, conférences...) et de mettre à la Une des événements de recherche, organisés en son sein. La L.i.r répertorie et annonce aussi les événements à l'échelon national (appels à communications, appels à projets, concours...) et diffuse, par ailleurs, les informations communiquées par le BRAUP à l'attention des chercheurs du GRF et des doctorants. Outil de médiation, elle permet encore aux chercheurs du GRF de faire partager des « coups de cœur », points de vue sur des ouvrages ou documentaires récemment acquis par la médiathèque, de publier des compte-rendus de colloque auxquels ils ont participé en tant que communicants ou simple public ou encore d'expositions en cours. Validé par la direction du GRF, chaque numéro de la L.i.r engage ainsi l'ensemble de la communauté des chercheurs et du personnel administratif de l'ENSACF qui y est associé, tel que le service de la recherche qui élabore les contenus et le service de la communication qui en assure la mise en forme et la diffusion.
- Le site internet propre au GRF *Ressources*, en cours d'élaboration, viendra compléter les informations plus générales portées sur le site de l'école. Les contenus permettront de présenter la structure et le fonds scientifique de *Ressources*. Il s'agira d'une vitrine des travaux et programmes de recherche menés par les membres du GRF.

Ces outils de communication doivent permettre une rapide appropriation de la culture de la recherche au sein de l'établissement, culture qui n'était encore qu'embryonnaire lors de la dernière autoévaluation en 2015.

La présence de nombreux étudiants à la nuit doctorale et les retours positifs concernant la L.i.r montrent que cette appropriation se développe rapidement et efficacement.

L'effort de communication a aussi pour intérêt de démontrer à l'extérieur de l'établissement combien la recherche est aujourd'hui active à l'ENSACF. Transmettre ces informations dans le cadre du réseau des ENSA et auprès des partenaires académiques et socio-économiques du site clermontois s'avère stratégique pour la prospection de nouveaux partenariats.

SOUS-DOMAINES 3.2 : LA POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'organisation de la formation

L'organisation de la formation a été longuement repensée en 2017-2018 par la communauté pédagogique, à l'initiative du président du CA de l'École, en lien avec la présidente du CPR.

Portée par les représentants de la CPR, du CA, du Groupe *Ressources*, des trois domaines d'étude, des champs disciplinaires et de la direction de l'École, la réflexion a permis à la fois de mieux affirmer les axes stratégiques existant dans la formation (tels ceux des trois

domaines d'étude), de développer des orientations qui reposent sur la situation et les compétences de l'ENSACF au sein de son territoire, d'accentuer la prise en compte des enjeux contemporains des métiers de l'architecture, de consolider l'axe fondateur du développement de la recherche et d'affirmer des modes d'enseignements autour de ces thématiques.

a) Des programmes d'enseignement révisés

Les travaux ont abouti à la révision des programmes d'enseignement, mise en œuvre en septembre 2018. Il a notamment permis de constituer, autour de l'enseignement de projet, axe central de la pédagogie, une progressivité des savoirs et des compétences, horizontale, verticale et transversale :

- une progressivité par semestre, au sein de la licence, qui organise les années par thèmes et les semestres par approches d'échelles successives :
 - L1 / ESPACE, semestre 1 : Parcourir et habiter le paysage, semestre 2 : Espaces et usages de l'Habiter,
 - L2 / LIEU, semestre 3 : Construire les espaces du commun, semestre 4 : Hybridation habitat/édifice,
 - L3 / MILIEU, semestre 5 : Milieu, métropole, territoire, semestre 6 : Habiter les territoires ruraux.
- une progressivité des savoirs, par unité d'enseignements, réitérés au sein de chaque semestre : .2/.3/.4,
- une approche transversale des enseignements par association des disciplines autour du projet de l'UE .1.

Le nouveau programme pédagogique a souhaité également répondre aux observations faites par le HCERES en 2015, en remédiant notamment aux déséquilibres de distribution de quatre champs disciplinaires entre les différents semestres du cycle licence :

- Arts et techniques de la représentation (ATR) : redéploiement sur les six semestres de licence, en concertation avec le champ TPCAU pour les enseignements de représentation de l'architecture, autour des thématiques semestrielles pour les enseignements d'arts plastiques et visuels,
- Sciences et techniques pour l'architecture (STA) : meilleure structuration du champ selon une progressivité continue de la L1 à la L3 et développement des questions environnementales et énergétiques,
- Histoire et culture pour l'architecture (HCA) : clarification de la progressivité dans les enseignements d'histoire de l'architecture, avec, en 1^{re} année, un panorama large (Antiquité-XXI^e siècle) pour donner des repères et constituer un socle de connaissances et de culture historique et dans les semestres suivants, des entrées thématiques en rapport avec les thématiques semestrielles,
- Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) : réorganisation des enseignements de conception de la deuxième année de licence pour une meilleure progressivité entre L1 et L3.

En cycle master, les évolutions apportées au programme pédagogique visaient à consolider les trois domaines d'étude existants et à développer des transversalités entre eux :

- renforcement des moyens pédagogiques et scientifiques de chaque domaine,
- adaptation des volumes horaires enseignants à la hausse des effectifs étudiants à répartir dans les quatre semestres du cycle par chaque équipe,
- recrutement au cours du prochain quadriennal de professeurs HDR à hauteur de un par DE pour favoriser l'élévation du niveau scientifique des enseignements dispensés et leur articulation avec les thématiques de recherche.

b) La maquette pédagogique adaptée à l'émergence récente des axes stratégiques

L'émergence des axes stratégiques du projet de l'établissement affirmé par le nouveau directeur de l'École en février 2019, fait suite aux réflexions de la CPR, du CA et de la communauté enseignante et administrative de l'École.

- Une école des ruralités (au cœur du Massif central, territoire d'étude privilégié),
- Une école des marges (comme objet de recherche),
- La régénération des territoires (enjeu principal du DE EVAN, Entre Ville Architecture et Nature),
- La transition écologique (enjeu principal du DE ETEH, Écoconstruction des Territoires Habités),
- L'héritage (enjeu principal du DE METAPHAUR, Mémoire Et Techniques de l'Architecture du Patrimoine Habité Urbain et Rural).

À ces cinq axes s'adjoignent deux méthodologies particulières d'enseignement :

- la pensée transcalaire : importance de l'entrelacement des échelles dans l'approche du projet architectural et urbain,
- l'expérimentation : vers le renforcement de l'articulation formation-recherche-métiers par la démarche expérimentale et sa valeur culturelle.

Ces orientations, désormais fortement portées par la communauté pédagogique, ont été approuvées au sein du collège enseignant réuni en séminaire pédagogique le 11 février 2019, puis au sein de la nouvelle CFVE, le 13 février 2019. Elles ont, par ailleurs, été présentées par le directeur aux étudiants à l'occasion de sa prise de fonction.

Elles seront formalisées au sein du projet d'établissement qui doit être adopté en 2019, et pour lequel le directeur a sollicité la contribution de la CFVE, puis au sein du prochain contrat d'établissement qui doit être signé avec le Ministère de la culture en 2020.

Aussi le CPS (CFVE/CR) a-t-il été conduit, en 2019, à perfectionner la nouvelle maquette pédagogique afin d'affiner et de rendre plus lisibles, dans la structuration et les contenus des enseignements, les axes stratégiques adoptés.

La gouvernance de l'École travaille désormais à ce que les orientations et thématiques particulières qui identifient l'ENSA de Clermont-Ferrand dans le panorama national des ENSA soient explicites et détaillées. Avec les compétences et savoir-faire fondamentaux, les orientations stratégiques du projet de l'École conditionnent en effet un certain nombre de sujets, de problématiques spécifiques portées à chaque semestre par les différentes UE. L'École doit ainsi mieux affirmer une culture de projet « propre », autour de laquelle chaque semestre et pour chacun d'eux, chaque UE trouve une articulation. Les liens et le suivi des thématiques ou des sujets abordés par une même UE d'un semestre à l'autre, ainsi que la progressivité pour l'UE concernée, gagneront à être valorisés.

Cet objectif a conduit la CFVE, entre mars et juillet 2019 :

- à conduire avec l'ensemble des enseignants l'actualisation des fiches pédagogiques qui présentent de façon détaillée les enseignements dans Taïga,
- à contribuer, auprès du CPS, à la rédaction des profils de postes des nouveaux professeurs et maîtres de conférences pouvant être recrutés dans le cadre du Plan de recrutement à 5 ans,
- à identifier les enseignements à pourvoir par des recrutements complémentaires de maîtres associés et contractuels pour l'année 2019-2020,
- à actualiser la présentation des formations dans le livret de l'étudiant pour la rentrée 2019.

Le travail doit se poursuivre en 2019-2020 avec notamment la réalisation d'une cartographie des enseignements à même de rendre lisibles les axes forts du projet d'établissement, la progressivité des savoirs et compétences, l'articulation des enseignements, UE et semestres.

CFVE et CPS poursuivront par ailleurs jusqu'en 2024 l'amélioration de l'adéquation entre objectifs de formation et organigramme des enseignants via le processus quinquennal de titularisation.

Avec ces priorités et spécificités désormais clairement affirmées, l'ENSACF entend développer une expertise à la fois cohérente avec son territoire mais propre à intéresser des territoires éloignés, confrontés aux problématiques qu'elle porte.

Ces orientations intéressent fortement la collectivité métropolitaine (intérêt illustré dans le partenariat POPSU notamment), mais également les partenaires régionaux et extrarégionaux avec lesquels l'ENSACF conventionne autour de projets pédagogiques (Parc naturel régional du Livradois Forez, Commune de Thiers, Commune du Haut-Bocage, Commune de Saint-Nectaire, Communauté de communes Berg-et-Coiron en Ardèche...) ou encore les partenaires internationaux de projets actuels (Vitoria-Gasteiz, La Corogne, Regensburg, Erevan...) et futurs dans le cadre du Réseau International des Villes Michelin (participation au programme européen COST Action porté notamment par Manchester, la province du Sichuan...) contribuant ainsi au rayonnement de la coordination territoriale.

c) Les principes et objectifs de la formation à l'ENSACF

Les formations de l'ENSACF, Diplôme d'Études en Architecture, Diplôme d'État d'Architecte, Master STRATAM STRATégie d'AMénagement des villes petites et moyennes et leurs territoires, sont inscrites au répertoire national de la certification professionnelle et font chacune l'objet d'une annexe descriptive de diplôme.

Leurs contenus, élaborés dans le respect du cadre national des formations, sont fondés sur l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, évaluée tout au long du cursus, par semestres, dans des modalités communiquées aux étudiants dans le livret pédagogique et l'outil Taïga.

Les principes pédagogiques de la formation

La pédagogie de l'ensemble de la formation repose sur 6 principes :

- le projet d'architecture comme axe fondamental d'apprentissages,
- la transversalité des disciplines, établie au sein de chaque semestre,
- la progressivité des compétences au sein de chaque UE,
- l'appréhension de la complexité,
- l'autonomie progressive de l'étudiant dans l'approche des savoirs et compétences,
- des modalités pédagogiques encourageant l'expérimentation et l'approche transcalaire.

Les objectifs d'acquisition de compétences

- Huit objectifs d'acquisition de compétences sont fixés pour la licence :
 - maîtriser les bases de la pratique du projet, des outils et des processus de conception à différentes échelles (ville, territoire, édifice, paysage, domestique) et à différents niveaux de complexité (pluralité des points de vue, des contextes, des programmes, des usages, des temporalités),
 - acquérir les outils de la représentation et de la conception du projet,
 - acquérir les fondements d'une culture architecturale, d'une culture générale pluridisciplinaire, d'une culture technique et d'une culture de l'information, avec esprit critique, curiosité et discernement,
 - maîtriser les principes de dispositions constructives et l'élaboration du détail technique,
 - savoir écrire, discourir et communiquer,
 - développer la créativité et l'innovation conceptuelle et technique, y compris en réutilisant le déjà là,
 - intégrer un questionnement critique lié à l'environnement en général et à la transition écologique en particulier,
 - parvenir à un premier niveau d'autonomie dans la pratique des savoirs et des savoir-faire dispensés, qui soit approfondi en cycle master.

Pour atteindre ces objectifs, le programme pédagogique a défini l'enseignement du projet d'architecture comme un axe fondamental pour appréhender la notion d'espace et les processus de conception qui lui sont inhérents. Les disciplines associées viennent abonder la pratique de la conception architecturale, avec des éclairages qui donnent à l'étudiant les fondations de la construction de sa propre culture architecturale.

■ Deux objectifs d'acquisition de compétences sont fixés pour le cycle master :

Le cycle master s'inscrit dans une démarche d'approfondissement des acquis de la licence par l'appropriation d'outils et l'incarnation de concepts. Deux objectifs majeurs d'acquisition de compétences en forment le socle :

- la maîtrise du projet contemporain multi-scalaire, conceptuel et technique,
- la construction d'une pensée théorique et critique face aux enjeux contemporains de l'architecture.

L'étudiant construit son parcours en master en optant pour l'un des trois domaines d'étude qui proposent un approfondissement théorique et pratique des compétences acquises en licence :

- ETEH : Écoconstruction des Territoires et des Espaces Habités,
- EVAN : Entre Ville Architecture et Nature,
- METAPHAUR : MÉmoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural.

d) Une structure pédagogique prospective et évaluée

Des enseignements communs et optionnels proposent, en complément, d'autres approches et développements possibles non exclusifs aux domaines d'étude.

Cette structure de la formation contribue à accroître la place de la recherche, pour le projet et par le projet : elle adosse l'enseignement à la recherche et permet l'émergence de travaux de recherche depuis le projet.

L'enseignement affirme ainsi un double caractère : universitaire, et professionnalisant au travers du mémoire et du Projet de Fin d'Études, pouvant conduire par la suite autant à la HMONP qu'au doctorat, ou à des spécialisations.

Cette structuration pédagogique est soumise au regard et à la contribution des étudiants via les questionnaires d'évaluation qui leur sont soumis chaque année, ainsi que par le travail contributif et critique de leurs représentants en CFVE.

Elle est également soumise aux attendus du monde professionnel, en premier lieu parce que ses enseignants sont majoritairement des architectes en activité, mais également par les liens étroits entre l'École et l'Ordre des architectes.

e) Les travaux de la CFVE

Les instances de pilotage de l'établissement ont été profondément remaniées en 2019 lors de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance des ENSA. Les élections ont renouvelé de façon très importante les collèges d'élus en leur sein, soumettant notamment à la CFVE les défis de la bonne représentation du corps enseignant et de la capitalisation des travaux déjà réalisés, tout en ouvrant de nouveaux chantiers. La CFVE, dans sa constitution, permet par ailleurs une pleine contribution des étudiants à l'instance de gouvernance.

Les travaux de la CFVE, installée le 18 janvier 2019, consistent dans un premier temps à éclaircir, ajuster et rendre visibles la cohérence entre le projet d'établissement et la pédagogie de l'École : relecture des fiches pédagogiques d'enseignements réécrites par l'ensemble des enseignants en 2019, consolidation des continuités entre enseignements, réaffirmation du rôle des coordinateurs d'UE, de semestres et des responsables de DE, établissement d'une cartographie des enseignements...

- La CFVE souhaite également renforcer les liens avec les enseignants qui ne sont pas élus en son sein, par le biais des commissions dites « opérationnelles » (COVP, CRI à compléter) qui ont été réorganisées et renouvelées au printemps 2019 avec des membres volontaires de la communauté pédagogique et auxquelles participent des représentants de la CFVE.
- La CFVE a par ailleurs renforcé sa collaboration avec les services administratifs en organisant des binômes de travail avec ses personnels. La directrice des études et des relations internationales participe par ailleurs systématiquement aux réunions de la CFVE, dont elle est secrétaire de séance.
- La CFVE se réunit en moyenne deux fois par mois, sur des ordres du jour communiqués par le président, établis selon les échanges des précédentes réunions, les chantiers listés collégialement, et les besoins soumis par l'administration. Chaque réunion donne lieu à des comptes rendus approuvés et diffusés.
- La CFVE s'est enfin réunie en séminaire exceptionnel les 8, 9 et 10 juillet 2019, afin d'affiner la maquette pédagogique mise en place en 2018, l'organisation des enseignements, au regard des recrutements et mouvements issus de la première année du Plan de titularisation quinquennal ministériel, ayant abouti, à l'ENSACF au recrutement de 5 nouveaux titulaires dont un professeur et au remplacement de 3 contrats de CDD et de 5 départs de maîtres associés par 7 recrutements de nouveaux maîtres associés à plein-temps ou à mi-temps.

Les processus et calendriers exceptionnels de ces recrutements, confiés par le ministère de la Culture aux Écoles en avril 2019, ont conduit la CFVE, la CR et le CPS à travailler à cette refonte importante dans des délais très contraints et à organiser les modalités d'une rentrée universitaire 2019 la plus efficiente possible. Les recrutements de maîtres associés et enseignants contractuels n'ayant été autorisés qu'au 1^{er} octobre 2019.

Le contenu des enseignements, leurs modalités d'évaluation et de délivrance des diplômes sont enregistrés dans l'outil Taïga partagé par l'ensemble de la communauté de l'École.

En février 2019 a été engagé un profond travail de mise à jour et de complétude des fiches pédagogiques rédigées par les enseignants, développées en « feuilles de route » qui permettront aux étudiants de connaître précisément le déroulement et modalités d'enseignement. L'enregistrement de ces actualisations est en cours dans l'outil.

Afin de veiller à la cohérence et à l'articulation des enseignements, ainsi qu'au respect des contenus approuvés par les instances, des coordinateurs de semestres, responsables d'UE et des responsables de domaines d'étude en master ont été nommés. Le travail d'actualisation des fiches pédagogiques a permis que soient également revues et partagées ces désignations et leurs attributions.

Cf annexe Formations

f) La pédagogie à l'ENSACF : une co-construction CPS / administration

La CPR, et désormais le CPS - CFVE - CR sont clairement les organes où se construit la pédagogie portée par l'École, soumise à l'approbation du CA.

L'organisation de l'École recherche systématiquement à favoriser l'articulation entre le corps enseignant et l'administration de l'École afin que soient partagées les problématiques pédagogiques et organisationnelles. Cette cohésion est fortement portée par les nouvelles instances, avec la participation active des directeurs de services lors de la préparation et de la tenue de leurs réunions.

La désignation par la CFVE d'un référent au sein de chaque commission opérationnelle, ou sur des sujets prioritaires de développement (tel qu'un enseignant référent pour les relations internationales) a vocation à renforcer cette cohésion.

Les missions des agents administratifs sont explicitées dans l'organigramme de l'École, qui permet une bonne identification des interlocuteurs pour les étudiants et enseignants.

La constitution d'une direction de la recherche à part entière, préalablement incluse dans la direction des études, permet de renforcer la forte mobilisation de l'École dans ce domaine, en associant pleinement les travaux du GRF.

La direction des études et des relations internationales organise les formations avec les enseignants et les étudiants. Cette direction a dû faire face (pendant 6 mois, de juin 2018 à janvier 2019) au départ anticipé de son responsable. Sa structuration et l'expérience de ses agents ont pu maintenir la qualité de son service. Celui-ci s'incarne, notamment, par une forte disponibilité auprès des étudiants, à laquelle l'École est attachée. L'année 2019 connaît une nouvelle période de changements, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice des études et des relations internationales, en janvier 2019, et le départ en retraite en octobre de la responsable de la scolarité.

L'année 2018-2019 également été marquée par des difficultés de conception des emplois du temps, dues structurellement aux contraintes de disponibilité des nombreux enseignants éloignés de Clermont-Ferrand et à la faible capacité d'accueil des locaux de l'École, et conjoncturellement à la mise en œuvre de la nouvelle maquette pédagogique. L'acquisition d'un logiciel de gestion des plannings devrait permettre de remédier à ces dysfonctionnements.

La gestion des heures des enseignants est pilotée par la direction des études et des relations internationales, en concertation permanente avec le secrétariat général pour la mise à disposition des moyens, et avec la direction de la recherche pour les décharges d'enseignement afférentes. Par ailleurs, la CPR a déterminé en 2018 le nombre d'heures affectées par semestre et par DE, afin de veiller au respect des textes encadrant l'enseignement en ENSA et l'équilibre entre domaines d'étude.

Le budget T3 (moyens contractuels à la disposition de l'École pour la mise en place complète du programme pédagogiques, et moyens complémentaires pour l'administration) est notifié en ETPT par la tutelle, la masse salariale correspondante est budgétée en cohérence par l'École à partir du budget global de fonctionnement. Le suivi de l'exécution du budget est réalisé par le service des RH de l'École qui veille au respect de l'ETPT, le service de la comptabilité veille au respect de la masse salariale. Chaque quadrimestre un bilan partiel est transmis au contrôleur budgétaire régional qui veille à la cohérence entre le budget notifié et son exécution.

g) Taïga : un outil statistique

Les effectifs de la formation sont identifiés de façon précise, après l'enregistrement des inscriptions de chacun des étudiants, cycle par cycle, dans Taïga. Cet enregistrement permet de connaître précisément l'année d'inscription, le statut des étudiants (césure, salarié...), les données nécessaires au suivi de la scolarité, et d'en faire les extractions nécessaires autant que de besoin.

L'outil Taïga permet de produire les statistiques nécessaires au suivi des effectifs, aux résultats des étudiants et au suivi de leurs parcours.

Les données chiffrées de pré-inscription permettent de constater une forte hausse de l'attractivité de l'ENSACF, qui interroge désormais la capacité d'accueil de l'école.

1_ Recherche et formation au service de la pédagogie à l'ENSACF

Les modalités d'articulation des politiques de recherche et de formation sont adaptées en fonction, notamment, des disciplines, des types de recherche, des niveaux de formation ou de la nature des activités concernées.

a) Interactions entre recherche et pédagogie

La recherche et la pédagogie s'articulent et se nourrissent mutuellement à l'ENSACF, sous trois formes et à trois niveaux :

- L'enseignement par la recherche qui consiste en la mobilisation par les enseignants-chercheurs des résultats de leurs travaux de recherche comme matière des cours dispensés. Cette forme d'articulation entre la recherche (dans le sens le plus large du terme) et la pédagogie existe plus ou moins dans toutes les UE et à tous les niveaux, mais plus clairement en cycle master, dans le cadre des séminaires et des cours d'approfondissement.
- L'enseignement pour la recherche : dans le sens de l'apprentissage des méthodes et des outils de la recherche en tant que compétences utiles à l'exercice de divers métiers d'architecture. Il est visé, en licence par les UE Cultures et Sociétés, et en 3^e année particulièrement par le rapport d'études, conçu comme un mémoire de licence. L'assimilation et l'application de la rigueur et des méthodologies de la recherche pourraient néanmoins être renforcées dans l'enseignement de projet par une meilleure valorisation et évaluation, ainsi qu'une harmonisation des attentes des différentes équipes enseignantes.
- L'enseignement à la recherche : l'initiation à la recherche (sous toutes ses formes : fondamentale, appliquée, recherche-action, etc.) entendue dans le sens d'aller au-delà de l'acquisition des savoirs pour en produire, comme l'un des débouchés possibles des études d'architecture, commence à l'ENSACF dans le cadre du mémoire de master. Elle est en phase de se développer, depuis la création du Groupe de recherche en formation *Ressources* en 2015, à travers un 3^e cycle d'études en architecture. Plusieurs projets de thèses en co-encadrement avec l'Université de Clermont-Auvergne ont été déposés en 2018, et sont en cours d'élaboration pour l'année suivante.

Afin de soutenir les étudiants qui souhaitent briguer la mention recherche à leur mémoire de master et qui se situent, en conséquence, dans la perspective d'une intégration potentielle en 3^e cycle doctoral, l'École organise "les journées inter-DE mention recherche".

Les sessions mention recherche (2 journées par an) réunissent autour des enseignants des trois domaines d'étude en charge du suivi des mémoires, l'ensemble des étudiants souhaitant briguer la mention recherche. Au cours de ces rencontres, les étudiants présentent, d'une part, leur travail sous forme de communications orales (longues - 15 min ou courtes - 180 secondes) ; d'autre part, se soumettent à une grille de questions pensées collectivement et inhérentes au travail de recherche dans une école d'architecture. Ouverte à tous les étudiants et à tous les enseignants, ces journées permettent aussi le partage et l'échange entre les domaines d'étude, interrogent les processus, les sources et les outils de la recherche. Organisées depuis 2016, ces journées sont construites chaque année autour d'une thématique particulière en résonance avec le projet collectif du GRF sur les Marges. Pour chaque première session annuelle, un petit fascicule réunissant les résumés de tous les mémoires recherche est diffusé à l'ensemble des étudiants de master et des enseignants.

b) Les études doctorales inscrites dans les politiques de recherche et de formation de l'ENSACF et dans le cadre de l'UC2A

Les études de 3^e cycle sont en cours de création au sein de l'ENSACF parallèlement à la transformation de son Groupe de recherche en formation en unité de recherche à part entière. Plusieurs doctorants issus de l'ENSACF ont débuté leur cursus doctoral en 2018-2019 dans des co-encadrements assurés par un professeur de l'Université Clermont-Auvergne et un enseignant-chercheur de l'ENSACF. Cette solution a été mise en place pour remédier à l'absence d'enseignant HDR au sein même de l'établissement, mais permet en même temps de renforcer les coordinations territoriales et facilite l'intégration et les coopérations de l'établissement avec les structures de recherche du site clermontois. Bien qu'essentiellement construits à la propre initiative des doctorants, les projets de thèse font écho aux problématiques du Groupe de recherche en formation de l'école, ces dernières à leur tour, constituent quelques-uns des principaux axes du projet de l'établissement (marge comme objet de recherche, expérimentation en architecture, territoires ruraux comme terrains d'étude, outils et méthodes d'innovation et de médiation). En effet, la recherche, dans une approche historique et/ou territoriale, sur la culture et les méthodologies de la création et les pratiques de projet constitue le dénominateur commun des thèses en cours de préparation au sein de l'ENSACF.

55

c) L'accompagnement des doctorants à l'ENSACF

L'ENSACF s'est engagée depuis 2018 dans une politique d'encouragement et d'accueil des potentiels candidats au parcours doctoral en architecture. La réalisation d'une convention entre le Groupe de recherche en formation de l'ENSACF et le Centre Histoire et Cultures (unité de recherche de l'Université Clermont-Auvergne) en 2019 est une des actions entamées dans cette direction. Cet accord facilitera le co-encadrement des doctorants architectes travaillant sur des sujets en lien avec l'histoire et l'histoire de l'art, mais également prévoit la mise en place des séminaires doctoraux conjoints pour l'accompagnement des doctorants des deux structures. Une convention similaire est en cours d'établissement entre le GRF et l'UMR Territoires dans l'intérêt des doctorants dont le sujet de thèse s'approche des thématiques de cette unité mixte de recherche. L'organisation par le GRF avec le soutien plein et entier de l'ENSACF, d'une Nuit doctorale, sous la forme d'un événement festif et en même temps informatif, destinés aux étudiants en master voire de dernière année de licence, vise à les sensibiliser et les encourager à la recherche et ses débouchés dans le monde de l'architecture.

Aussi, à travers un accompagnement dans la quête de financement, et par sa politique de recrutement d'enseignants-chercheurs, l'ENSACF se propose de contribuer activement à la réussite des doctorants et leur insertion dans le monde professionnel notamment la carrière d'enseignant-chercheur.

2_Le recrutement de personnels traduit le lien entre formation et recherche

a) Les recrutements des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs

La politique de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants est cohérente avec les objectifs de l'ENSACF en matière de recherche et de formation ; elle assure le renouvellement des thématiques et des compétences, notamment par un apport suffisant de recrutements extérieurs.

L'École s'est fixée comme priorité l'accueil de nouveaux professeurs HDR et de chercheurs titulaires de doctorat afin de développer la formation en 3^e cycle au sein de l'établissement et de renforcer la dynamique de la recherche. Ce volontarisme témoigne du souhait de la création ex nihilo d'une unité de recherche sur la base du Groupe de recherche en formation créé depuis 2015.

Les nouveaux enseignants-chercheurs seront recrutés, au moins à hauteur de 50 %, dans le cadre des concours de la première catégorie défini par le Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (CNECEA), soit, des chercheurs confirmés qui contribueront au renouvellement des thématiques et des compétences tant dans le domaine de la recherche et de la formation que dans celle de leur articulation.

Le recrutement du personnel administratif, technique et scientifique (ATS) affecté aux missions de formation et de recherche, ou à l'appui à ces missions, est cohérent avec les objectifs de l'établissement. Il assure le renouvellement des compétences.

b) Une articulation recherche et formation affirmée

L'importance et la priorité du développement de la recherche en lien avec la formation fait consensus au sein de l'école. Dans cette perspective, des liens avec les établissements et les institutions universitaires du site clermontois ont été établis ou sont en cours de réalisation. L'intégration de l'ENSACF dans l'École doctorale et des conventions passées avec des laboratoires de l'UCA peuvent être mentionnées à cet égard. Des échanges et collaborations avec d'autres laboratoires de recherche et d'autres écoles doctorales de la région AURA sont favorisés dans les temps pédagogiques. Les voyages pédagogiques organisés en France ou à l'international sont l'occasion pour les étudiants de rencontrer des partenaires et de découvrir des établissements d'enseignement et de recherche de l'architecture et disciplines ou métiers associés.

- Les enseignants-chercheurs sont en charge d'un certain nombre d'enseignements théoriques en cours magistraux ou séminaires à différents niveaux de la formation (Licence et Master). Les étudiants ont ainsi un accès direct aux auteurs de recherches publiées ou en cours de publication, dans les différents champs disciplinaires présents à l'école. La représentation exhaustive des disciplines en CFVE participe à l'équilibre de la maquette pédagogique. Tout en plaçant le projet au centre des enseignements, une large place aux collaborations avec les disciplines associées est assurée. Ces collaborations interviennent ponctuellement ou plus régulièrement en ateliers, et favorisent la mise en perspective des réflexions interdisciplinaires.

- L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche industrielle ou plus généralement de la recherche du monde socio-économique.

La recherche fondamentale constitue la grande partie des activités de recherche menées au sein de l'ENSACF. Dans la formation en Licence et en Master, des enseignants praticiens sont également mobilisés pour partager leur expérience avec les étudiants.

Les axes de recherche du GRF *Ressources* sont présentés, argumentés et mobilisés dans les temps d'initiation à la recherche en tronc commun ou dans les différents domaines d'étude. La possibilité de se former par la recherche est offerte aux étudiants à travers des contrats de monitorat ou stage recherche au sein du GRF de l'école et dans le cadre des projets de recherche en cours.

Les séminaires de master, et la préparation de mémoire de fin d'études, en particulier ceux inscrits dans la Mention Recherche, visent également la formation par et pour la recherche, en favorisant la formation à la lecture et l'écriture de documents de recherche et la rencontre de chercheurs confirmés ou en formation, extérieurs à l'école.

Outre les séminaires organisés au sein de chaque domaine sur les thématiques qui lui sont propres et des sujets de mémoire des étudiants, un enseignement de tronc commun proposé au premier semestre du M1 permet d'aborder dès les premiers mois, la méthodologie de la démarche scientifique tant à partir des travaux de recherche des enseignants que des théories et courants architecturaux des XX^e et XXI^e siècles. Cet enseignement se situe à l'articulation entre plusieurs disciplines : SHS, HCA TPCA. Le semestre se termine par une semaine intensive de rencontres de professionnels architectes, urbanistes, paysagistes ou plasticiens exposant leur démarche de conceptualisation et de travail. L'ensemble articule donc formation-recherche-métiers.

1_ Une politique documentaire d'ouverture à tous

La politique documentaire se décline selon plusieurs axes au sein de l'établissement :

- Une offre à tous les étudiants et à l'ensemble des personnels enseignants, scientifiques, administratifs et techniques, de ressources documentaires nécessaires à leur formation initiale et continue, non seulement dans les disciplines enseignées dans l'école mais aussi dans les disciplines connexes.
- La possibilité pour l'ensemble des usagers de tirer le meilleur profit de la richesse des collections : qualité de l'accueil, aide à la recherche documentaire, mise en valeur des collections (nouveau, thématiques ou en lien avec les actions de diffusion de la culture architecturale, amélioration de la signalétique), accès aux ressources numériques et formation aux outils documentaires.
- Un accès aux ressources extérieures :
 - bibliothèques locales de l'enseignement supérieur, développement des partenariats, conventions entre établissements ;
 - prêt entre bibliothèques du réseau ArchiRès, du SUDOC et au-delà.
- Une ouverture aux publics extérieurs :
 - Grand public, établissements partenaires liés par conventions (Université Clermont Auvergne, École supérieure d'art, lycées, etc.)
- La politique d'acquisition s'établit en fonction des thématiques développées dans les programmes pédagogiques et en étroite collaboration avec les enseignants, les étudiants et les personnels administratifs, scientifiques et techniques de l'école. Elle est complétée par un travail de veille effectué par les documentalistes en fonction des nouveautés présentes dans le catalogue ArchiRès et les annonces des sites d'éditeurs.

57

a) L'accueil des lecteurs et la fréquentation

L'accueil du public est assuré par quatre agents de la médiathèque (trois chargés d'études documentaires, un secrétaire de documentation) secondés par des étudiants-tes moniteurs (900 h / 2018). Depuis 2015, la composition de l'équipe a connu plusieurs changements, ce qui a induit des modifications des heures d'ouverture en moins et en plus. En mai 2017, l'équipe était réduite à deux, impliquant l'abandon immédiat de certaines tâches. Suite à l'arrivée de deux nouveaux agents en septembre et en novembre 2017, on a pu proposer une ouverture hebdomadaire élargie de 34h30 à 44h soit 10h30 d'ouverture supplémentaire. La médiathèque est ouverte du lundi au jeudi 9h-18h et vendredi 9h-17h.

Les statistiques de fréquentation collectées montrent deux pics annuels de début mars à fin mai et de novembre à décembre : 210 « passages » / jour. L'affluence hebdomadaire connaît un pic le mercredi avec une moyenne entre 123/172 « passages » / jour. Lors de l'extension des horaires d'ouverture en novembre 2017, on note une augmentation de 60% de la fréquentation sur cinq jours (et 40% si on décompte le lundi qui auparavant n'était ouvert que l'après-midi). Ces premiers résultats attestent que l'extension des horaires a répondu immédiatement à un besoin.

b) L'aménagement des espaces destinés au public

Sur un seul niveau au rez-de-chaussée, directement accessible du hall d'entrée, les espaces destinés au public s'étendent sur 700 m². Ils comprennent une grande salle de lecture, quatre bureaux pour les personnels et trois box « salles de travail ». Depuis l'arrivée dans ce nouvel espace, les personnels et les usagers signalaient un inconfort permanent : odeurs nauséabondes, sécheresse de l'air et chaleur excessive. Fort de ce constat, une analyse a été demandée par le CHSCT. Les relevés de la société APAVE, réalisés en février 2018 ont révélé une importante insuffisance de renouvellement d'air et un taux de CO₂ anormalement élevé. Ce qui devait conduire à la fermeture des trois box (18 places assises) et limiter l'accès à la médiathèque à 16 personnes (personnel et moniteurs-trices inclus). À la rentrée universitaire

2018, seule a été mise en œuvre la fermeture des box. Malgré ce contexte difficile, souhaitant privilégier l'accompagnement des étudiants dans leur réussite et des enseignants dans leur pratique, les plages d'ouverture ont été maintenues sans appliquer la restriction recommandée de 16 personnes maximum.

c) La réserve et les équipements

Dans la médiathèque, un ascenseur dessert le niveau -2 où se trouve le local de réserve qui abrite les mémoires, les revues mortes et les premiers numéros des collections en salle de lecture, le fonds d'ouvrages anciens, les originaux de TPFE, les doubles de livre et des fonds reçus en don.

Les étudiants disposent de 60 places assises dans la salle de lecture, d'un équipement wifi, d'un photocopieur, de deux scanners A3. Six ordinateurs permettent la consultation du portail documentaire ArchiRès (catalogue commun des écoles d'architecture), l'accès au fonds d'archives Le Corbusier et à des bases de données.

Une étiqueteuse a été achetée pour la re-cotation des ouvrages, action qui vise à améliorer leur classement et leur repérage dans le fonds tout en procédant à un nettoyage intégral de chaque volume, opération jamais menée à ce jour et permise par l'augmentation à 900h de monitorat. La médiathèque a procédé au renouvellement d'équipements vétustes : chariots et diable.

Dans le cadre de la promotion des publications de l'école et des enseignants-chercheurs, deux vitrines ont été installées à l'entrée de la médiathèque avec des supports de présentation, complétant l'espace des nouveautés de la médiathèque.

d) L'accès et l'offre documentaire

Le catalogue commun du réseau ArchiRès, interrogeable via le portail francophone des bibliothèques d'écoles d'architecture et de paysage, donne accès à près de 400 000 notices bibliographiques dont 200 titres de revues spécialisées dépouillées par les documentalistes soit plus de 114 000 articles référencés.

En salle de lecture, tous les documents -ouvrages, revues, DVD, cartes et travaux d'étudiants (TPFE, PFE et Mémoire)- sont en accès direct. Sont archivés et mis à disposition sur demande, les ouvrages du fonds ancien, les titres de revues mortes ou premiers numéros d'une collection.

Les livres et le fonds audiovisuel sont cotés avec le plan de classement CDU (Classification décimale universelle) simplifié et mis en cohérence avec les disciplines enseignées, pour une meilleure orientation des usagers. Les revues, conditionnées en boîtes car non-relies, sont classées par grands thèmes : architecture, urbanisme, paysage, construction, design, art et sciences humaines et sociales.

L'état chiffré des ressources physiques en 2019 :

- 15 716 ouvrages,
- 1 357 Travaux Personnels de Fin d'Études (TPFE), Projets de Fin d'Études (PFE), Thèses, Mémoires,
- 1 241 documents audiovisuels dont 835 films essentiellement documentaires,
- 467 titres de périodiques dont 127 vivants, soit 27 385 numéros,
- 737 documents cartographiques.

e) Les ressources numériques

En consultation sur place

- Le fonds Le Corbusier qui reprend l'intégralité des archives de la Fondation et l'abonnement à la revue Le Moniteur des TPB et ses archives,
- Les données géographiques -essentiellement disponibles auprès de l'Institut Géographique National et Forestier, dans le cadre d'une licence gratuite « Recherche ou enseignement »- collectées sur demande des étudiants et enseignants sont accessibles sur un serveur local de l'ENSA.

Par abonnements

La médiathèque a souscrit plusieurs abonnements à des bases de données. Kheox, éditée par le groupe Moniteur, cette base met à disposition des normes, des textes officiels, des guides et classeurs, véritable outil de base pour la construction. Avery Index to Architectural Periodicals, elle est produite par la bibliothèque de l'Université de Columbia, à New York, et permet la consultation de références bibliographiques de plus de 325 revues américaines et étrangères, soit plus de 800 000 notices et indexe l'ensemble des articles de périodiques internationaux traitant d'architecture, de design, d'urbanisme, de paysage, d'archéologie et d'histoire depuis les années 1930 jusqu'à nos jours ainsi que quelques titres depuis 1740. Complémentaire de la base ArchiRès, cette ressource contribue aux travaux des chercheurs. OnArchitecture, base audiovisuelle créée par des architectes et enseignants chiliens qui compte plus de 150 interviews et 250 vidéos d'architectures.

Sur les réseaux

La médiathèque est partenaire du site Mir@bel qui facilite l'accès aux revues en proposant des liens vers le texte intégral en ligne, les sommaires, les résumés ou l'indexation des articles et permet de rebondir sur d'autres sites complémentaires.

59

Via le portail ArchiRès, des accès sont donnés à des ressources en ligne :

- productions des ENSAs (TPFE, PFE, conférences...),
- recension de sources documentaires (audiovisuel, données géographiques, revues en ligne...).

f) Les acquisitions et les dons

Les documentalistes veillent à fournir aux usagers, l'actualisation de la production éditoriale dans les domaines architecture, urbanisme, paysage, construction, art, sciences humaines et sociales, sensibilisation à l'architecture et aux problématiques environnementales. Des travaux de reliure sont programmés chaque année afin d'assurer le bon état de conservation des collections.

De nombreux échanges et dons avec les médiathèques locales et celles du réseau ArchiRès et Euroback permettent un renouvellement et des compléments dans les collections. La médiathèque recourt à l'achat en ligne lors d'acquisitions d'ouvrages épuisés. Afin de satisfaire les demandes en nombre, plusieurs exemplaires sont achetés (ouvrages ou double abonnement de revues).

Cette politique des dons rejoint également les axes du projet d'établissement et notamment la recherche. Ainsi le don effectué par la famille Jarrier en 2017 constitue les bases d'un projet de recherche développé dans le cadre du GRF *Ressources*. Projet qui aboutira, à terme, à une mise en valeur de ce fonds d'architectes en ouvrant le regard des étudiants sur les enjeux de la culture d'une discipline et d'une pratique professionnelle.

g) Chiffres

Le budget annuel de la médiathèque s'élève à 38 000 €. Un complément exceptionnel en 2018 de 10 000€ a permis de solliciter les enseignants sur des choix d'acquisition et de procéder à divers achats : abonnements à des bases de données et à des revues, équipements mobiliers (chariots), vitrines d'exposition, machine à étiquettes (re-cotation du fonds ouvrages) et financement d'une partie du Séminaire des documentalistes des ENSAs et du réseau ArchiRès organisé en juillet 2018 par l'ENSACF.

Depuis 2018, sont entrés dans les collections : 510 livres, 82 films, 12 revues (685 numéros bimestriels), 35 PFE, 32 Mémoires.

À cela s'ajoute des dons réguliers provenant d'autres ENSAs ou institutions dont certains encore en cours de traitement : un fonds de revues du début du XX^e (fonds Jarrier, famille d'architectes clermontois), la bibliothèque d'un enseignant (fonds Franck Sabatier), la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme et la bibliothèque de Riom. Par ailleurs, la médiathèque reçoit régulièrement du pôle Recherche de l'ENSACF des publications d'enseignants ou étudiants de l'école.

h) La circulation des documents

Les lecteurs peuvent emprunter 10 documents (livres, numéros de revues, TPFE et films) pour une durée de quatorze jours (avec deux prolongations possibles). Dès la fin de l'année universitaire, les emprunts sont prolongés jusqu'à la rentrée de septembre. Les Master 1, en stage à compter du début du mois de juin, bénéficient de ce service et empruntent des titres en rapport avec leur mémoire.

À la rentrée 2015, un automate a été installé en salle de lecture. Prêt, prolongation, retour et accès au compte lecteur sont désormais des opérations effectuées de façon autonome par les lecteurs. D'une part, nos usagers apprécient particulièrement de gérer leurs emprunts et leur compte avec cet outil. Cet équipement répond donc pleinement à leur besoin d'autonomie. D'autre part, de ce fait, les tâches du poste d'accueil se concentrent sur une aide accrue aux usagers.

En 2017 et 2018 le nombre de prêts avoisinent 7 500/an. En mai 2019, 5 000 prêts ont déjà été enregistrés. Cette progression spectaculaire résulte suivant nos premières analyses :

- d'une bonne adéquation des fonds en réponse aux besoins,
- d'horaires élargis (10h30 supplémentaires depuis novembre 2017),
- de préconisations auprès des enseignants.

60

2_ Une politique d'échanges et participative

a) Action de formation et de sensibilisation des étudiants à une bonne pratique documentaire

Tous les étudiants de L1 et les nouveaux arrivants effectuent une visite obligatoire de la médiathèque. Conduite par les documentalistes, cette visite permet aux étudiants de se familiariser avec les lieux et le classement des documents au sein de la médiathèque. Elle pose les jalons d'un premier apprentissage à l'utilisation du système de recherche documentaire dans la base commune des ENSA accessible par le portail ArchiRès. Elle met en évidence la richesse du fonds tout en précisant les règles de fonctionnement du service.

Le temps imparti lors de cette visite reste insuffisant pour une véritable formation à la méthodologie de recherche documentaire. Pour la réussite des L1 et leur accompagnement initial au début de leur cursus, le personnel de la médiathèque réfléchit aux possibilités de programmer des séances de formation lors de la rentrée.

b) Actions en lien avec les actions de diffusion de la culture architecturale de l'école

À l'occasion de chaque évènement (conférence, exposition...) ayant lieu à l'ENSA, la médiathèque expose ses ressources en lien avec la manifestation. En 2018, on peut citer deux participations : l'exposition en hommage à Franck Sabatier (architecte, ancien enseignant de l'ENSACF) et le colloque HEnSA20. Dans le premier cas, il s'est agit, en lien avec l'enseignant commissaire d'exposition, de valoriser ce fonds d'architecte praticien pour mettre en avant ses interactions avec l'enseignement et la pratique de l'architecture. Dans le second cas, l'exposition inscrite dans le cadre du programme national de recherche sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture en France au XX^e siècle (HEnSA20), ambitionnait notamment de mettre en avant les liens entre la culture de l'architecte et la formation. Le fonds ancien de la médiathèque a été dans ce cadre inventorié, puis analysé. Ces ouvrages anciens ont été exposés et mis en regard de travaux d'étudiants réalisés au cours du XX^e siècle. Enfin cette recherche a permis également de comprendre l'origine de ce fonds ancien et d'envisager, à terme, d'en restituer la cohérence en obtenant le versement des ouvrages anciens ayant appartenu à l'École d'architecture mais dispersés en 1968 à l'ESACM. En 2019, la médiathèque s'est impliquée dans la première édition de « La nuit doctorale » visant à promouvoir la place de la médiathèque au sein de la Recherche.

L'équipe de la médiathèque s'implique dans les journées de recrutement des L1 (soutien logistique), lors de la journée portes ouvertes (accueil, informations des parents et des élèves ;

une table des publications recommandées aux L1) à la remise des diplômes (distribution de revues en liaison avec un éditeur (EcologiK, Exé).

Le fonds sensibilisation, constitué en partenariat avec l'enseignante responsable des actions en faveur des élèves des écoles primaires, est placé dans une « bibliothèque roulante » lors de l'accueil du centre de loisirs au mois de juillet. En 2019, de nouvelles acquisitions et des dons viendront compléter ce fonds jeunesse.

c) Actions en lien avec le réseau ArchiRès

Les documentalistes participent activement au réseau ArchiRès par leurs travaux au sein de différentes commissions créées pour l'organisation et la valorisation du travail en réseau : thésaurus, cartes et plans (coordonnateur), périodiques (coordonnatrice), Koha, audiovisuel, catalogage, SGDE et groupe coordination.

La phase de déploiement dans le Sudoc, initiée en 2018 par le ministère, a nécessité un investissement important en formation et en adaptation à la nouvelle application et au thésaurus RAMEAU pour deux membres de l'équipe. Une troisième personne sera formée en 2019.

L'organisation annuelle du séminaire du réseau à Clermont-Ferrand a mobilisé l'équipe de la médiathèque durant le premier semestre 2018. De par les thèmes abordés, les échanges autour d'ateliers et les découvertes architecturales proposées, cet événement a été une réussite unanimement reconnue.

61

3 Conclusion et perspectives

Deux des quatre membres de l'équipe actuelle feront valoir leurs droits à la retraite à l'automne 2019 puis en 2021. Les missions décrites précédemment et leur développement ne pourront être assurés qu'à la condition que tous les postes soient maintenus.

Au-delà du socle des tâches décrites auparavant, l'équipe de la médiathèque souhaite :

- poursuivre le chantier de re-cotation des ouvrages,
- effectuer le traitement des dons,
- renforcer la formation initiale et continue des lecteurs (étudiants et chercheurs),
- dispenser un apprentissage aux usages des données géographiques.

En juillet 2019, le séminaire annuel des documentalistes avait pour thème : « Bibliothèques, leviers de réussite ! » dont l'objectif est d'observer les pratiques innovantes concernant la formation des usagers en bibliothèques. Ce temps d'échanges professionnels a procuré un appui méthodique et des outils pour la mise en œuvre de ce projet d'équipe.

DOMAINE 4 : LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

SOUS-DOMAINE 4.1 : LES PARCOURS DES ÉTUDIANTS, DE L'ORIENTATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1_L'ENSACF présente ses formations sur le terrain

L'établissement s'inscrit dans une logique continue de présentation de ses formations auprès de lycées et de lycéens à l'échelle du Massif central : l'ENSACF est représentée aux forums de Clermont-Ferrand, Brive, Mende, Limoges, Bourges, Nevers. Des présentations sont faites régulièrement par les personnels administratifs dans les lycées de l'agglomération clermontoise. Des étudiants y contribuent, souvent en fonction du lien qu'ils ont pu établir avec les établissements (par exemple sur Ambert ou Thiers). Les procédures d'admission, le déroulé des études et les débouchés professionnels, sans occulter les exigences et les difficultés qui peuvent être rencontrées sont présentés. L'ENSACF édite une plaquette synthétique des études qui est distribuée aux lycéens, aux enseignants et aux centres de documentation.

Depuis l'année 2017-2018, l'ENSACF a intégré le dispositif « Égalité des chances en ENSA », en partenariat avec deux lycées : le lycée Pierre-Joël Bonté à Riom et le lycée Jean Zay à Thiers. Une approche plus complète de la présentation des études et des métiers est réalisée de manière interactive : présentation de l'ENSA par un personnel administratif, un enseignant et un étudiant ; visite de l'ENSA, visite d'un édifice. Un étudiant issu de ce dispositif (sur cinq candidats postulants et admissibles) a été admis à la rentrée 2018-2019.

Les portes ouvertes, qui se déroulent sur une journée au mois de février ou mars de chaque année permettent aux lycéens et à leurs parents de connaître le contexte et le contenu des études : présentations régulières en amphithéâtre tout au long de la journée du cursus par le directeur et la directrice des études et des relations internationales, rencontres avec les associations étudiantes, visites avec les étudiants des locaux et des travaux qui sont exposés à cette occasion. Des enseignants contribuent, tout au long de la journée, à exposer précisément le cadre pédagogique des travaux présentés. La très forte fréquentation des journées portes ouvertes et la satisfaction des familles témoignent de l'intérêt de celles-ci pour cet évènement.

2_Les modalités de sélection des étudiants entrants par APB puis Parcoursup

Les équipes pédagogiques et administratives de l'ENSACF s'attachent, dans les recrutements, à porter une attention particulière à la personnalité et à la motivation des candidats. L'École retient des étudiants aux parcours, au socle culturel et aux niveaux sociaux différents. Aussi, l'ENSACF a choisi d'auditionner un maximum d'élèves de manière à favoriser l'accès aux études à tous profils. Une moyenne générale de 10/20 est requise pour accéder aux auditions, sans pondération de matières ou de filières. Les jurys chargés d'auditionner les candidats sont composés d'un enseignant issu du champ TPCA (théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine), et d'un enseignant issu d'une autre discipline, de manière à équilibrer les avis. Les critères d'appréciation (chacun noté sur 10) sont les suivants : culture générale et curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit ; centres d'intérêts ; ouverture à l'architecture ; évaluation de la motivation/projet personnel ; qualité de l'expression orale ; exprimer un point de vue et savoir l'exprimer. Le cumul des points pour chacun des candidats permet d'opérer un classement par jury : de 51 à 60, candidat à retenir impérativement ; de 41 à 50 candidat à retenir ; de 30 à 40, candidat à retenir éventuellement lors de la commission d'harmonisation ; inférieur à 30, candidat à ne pas retenir. La commission d'harmonisation établit un PV proposant la liste des candidats classés par rang de réussite, avant de saisir, sous l'autorité du directeur, la liste de classement sur Parcoursup.

En moyenne, de l'année 2016 à l'année 2019, 71% des postulants ayant déposé leur candidature sur Admission Post-Bac (APB), puis sur Parcoursup, ont été auditionnés. Le nombre de

candidatures déposées depuis 2016 est en forte augmentation, passant de 999 en 2016 à 1639 en 2019. À l'issue des auditions, 10,95% d'entre eux ont été retenus, sachant que la capacité d'accueil maximale en première année est de 110 étudiants (hors étudiants étrangers).

On note depuis l'année 2016 jusqu'en 2019, une moyenne de 46,2% de candidats provenant des filières scientifiques et une moyenne de 16,54% de candidats provenant des séries techniques ou technologiques (STI2D, STI2A, bac pro). De 2016 à 2018, 61,79% des candidats retenus en L1 proviennent des filières scientifiques et 9,4% des séries techniques et technologiques.

Enfin, l'ENSACF inclut dans les paramètres de son recrutement en L1, l'obligation nationale du taux minimal de 11% de boursiers (40,8% à Clermont-Ferrand pour 2018-2019).

3_ Les entrants par équivalence

Une commission de préinscription par équivalence composée d'enseignants est chargée d'examiner les demandes d'entrants de la L2 au master. Le nombre de demandes est relativement stable (131 en 2016, 124 en 2017, 126 en 2018, 141 en 2019), de même que le nombre de reçus : 18 en 2016, 13 en 2017, 14 en 2018, 17 en 2019. En revanche l'établissement note un nombre croissant de désistements : 1 inscrit en 2016, 3 en 2017, 6 en 2018.

Concernant les profils des candidats retenus par équivalences :

- Pour l'accès à la L2 : majoritairement les BTS Design d'espace (2 en 2016-2017 ; 2 en 2017-2018 ; 4 en 2018-2019) ; 2 étudiants ont accédé directement à la L2 avec un DUT génie civil en 2018-2019
- Pour l'accès en master 1 : 2 ingénieurs en 2016-2017 ; 2 en 2017-2018 ; 1 en 2018-2019

4_ Les étudiants étrangers

Les étudiants étrangers effectuent leur dépôt de candidature sur la plateforme "Études en France" (Campus France). Les candidatures sont examinées par la commission de recrutement des étudiants d'origine étrangère, composée de 3 à 4 enseignants provenant de champs disciplinaires variés.

Le nombre de demandes pour intégrer les deux cycles d'études a considérablement augmenté ces dernières années :

- de 90 en 2016 à 324 en 2018 :
 - en 2016, 9 ont intégré la L1, 1 la L2 et 1 le M1,
 - en 2017, 13 ont intégré la L1, 6 la L3 et 5 le Master 1,
 - en 2018, 13 ont intégré la L1, 2 la L2, 5 la L3 et 1 le M1.

Concernant l'origine géographique des candidats, 95% sur les trois dernières années, proviennent de France métropolitaine ; 1,9% des DOM-TOM et 3,1% de l'étranger. Parmi l'ensemble des candidats, 10,89% proviennent de la région Auvergne. On constate que cette répartition géographique des candidats est relativement stable sur les trois dernières années. Les étrangers, en grande majorité, viennent du continent africain (73% en 2016-2017 - 80% en 2017-2018 - 50% en 2018-2019).

Le taux relativement bas d'abandons semble conforter l'ENSACF dans ses modalités de recrutement :

- de l'année 2015-2016 à l'année 2017-2018, le taux moyen est de :
 - 4,6% en L1,
 - 3% en L2,
 - 1,85% en L3,
 - 5,3% en M1,
 - 1,4% en M2.

Ces abandons sont essentiellement liés à des changements d'orientation dans les études.

- Le taux de réussite au Diplôme d'État d'Architecte est très élevé :
 - 98,27 % pour 2015-2016,
 - 100% pour 2016-2017,
 - 98,63% pour 2017-2018.

5_L'organisation des formations et la validation des examens

La maquette pédagogique de l'École était établie, jusqu'en 2018 par la Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR). La réforme de la gouvernance des ENSA à la suite de la publication du décret du 15 février 2018, et la refonte des différentes instances confient désormais cette mission à la Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE). Les enseignants coordinateurs de semestre veillent à l'application de la maquette pédagogique et définissent des modalités d'évaluation, conformément au règlement des études, en lien avec la direction des études. La maquette pédagogique comprenant les coefficients et ECTS appliqués pour chaque enseignement sont validés par le Conseil d'administration.

Outre les présentations détaillées réalisées au début de chaque année universitaire, l'organisation des études est connue des étudiants par :

- le livret de l'étudiant, consultable sur le site internet de l'École qui comprend une description des enseignements, la charge horaire, les crédits ECTS afférents, et le règlement des études,
- les fiches descriptives des enseignements consultables sur Taiga (description, contenu, modalités d'évaluation, bibliographie, support de cours).

6_L'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements par les étudiants est entreprise par l'ENSACF depuis l'année 2012-2013. Des groupes de travail, composés d'enseignants, de personnels administratifs et d'étudiants ont permis d'en définir les enjeux, les modalités de diffusion et l'exploitation des résultats. La diminution progressive des retours de la part des étudiants et l'absence d'exploitation aujourd'hui par l'établissement incitent à s'interroger sur le dispositif tel qu'il existe en le réactivant mais aussi en le faisant évoluer tant dans sa forme que dans ses contenus et ses modalités d'exploitation et de diffusion.

7_Les dispositifs d'aide à la réussite

Des dispositifs d'accompagnement spécifiques sont intégrés à la fois dans la formation et dans les missions de la direction des études et des relations internationales.

a) Le soutien matériel

Le taux de boursiers est en augmentation ces trois dernières années : 34,6% pour 2016-2017, 40,4 % pour 2017-2018, 40,8% pour 2018-2019.

Des fonds d'aides

Un agent de la direction des études et de la scolarité est dédié au suivi social des étudiants, qui peuvent également bénéficier d'aides financières (FNAU, Fonds Madeleine Simonet).

Le fonds d'aide Madeleine Simonet créé en 1996, spécifique à l'ENSACF, est dédié exclusivement à l'aide matérielle aux étudiants les plus en difficulté. Il est aujourd'hui devenu un soutien indispensable à ces étudiants afin qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. La pérennité de ce fonds tient à l'engagement constant de ses contributeurs - Conseil régional de l'ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Ville de Clermont-Ferrand, associations. En 2016, ce fonds a permis d'aider financièrement 56 étudiants en situation critique, 69 en 2017, 49 en 2018. Ces aides portent sur les voyages pédagogiques et/ou les fournitures.

Une baisse du coût des études

La diminution du coût des études s'est concrétisée par plusieurs actions concernant l'ensemble des étudiants :

- Depuis l'année 2016, les coûts de reprographie ont été divisés par deux,
- en 2018, le Conseil d'administration a décidé d'accorder la gratuité pour le voyage de L1,
- la participation des étudiants aux autres voyages pédagogiques est désormais plafonnée à 140€,
- le coût des travaux collectifs est pris en charge par l'école via la Coop (association étudiante).

Les moyens alloués au monitorat étudiant pour le handicap ont considérablement augmenté, en passant de 22h en 2015-2016 à 250h en 2017-2018. Ces moyens sont mobilisés autant pour traiter de difficultés récurrentes (dyslexie, aide à la rédaction du mémoire pour les étudiants étrangers), que pour traiter des difficultés ponctuelles (accidents...). Avant chaque semestre, les personnels administratifs portent à la connaissance des enseignants les étudiants en situation de handicap afin d'adapter au mieux les méthodes et attendus pédagogiques. Les heures de monitorat pédagogique s'élevaient sur l'année 2018 à 1607h. Le monitorat informatique et celui de l'atelier s'élève à 500h.

b) Le soutien pédagogique et les aménagements

L'ENSACF a fait le choix, depuis de nombreuses années, d'accueillir des étudiants provenant de parcours diversifiés. La taille de l'établissement et le bon taux d'encadrement permettent aux étudiants qui auraient des difficultés de bénéficier de différents dispositifs d'appui tels que :

D'une manière générale :

- la mise en place de cours de soutien en L1 (dessin, philosophie...) pour pallier aux écarts de niveaux dans ces disciplines, mise à niveau des connaissances, au sein de l'UE Parcours Personnel, tout au long des cycles de licence 1 et 2,
- l'existence d'un monitorat dans chaque atelier de projet en première année qui vient en renfort sur l'encadrement ; il joue également un rôle de médiateur entre étudiants et enseignants,
- la possibilité, pour les étudiants-salariés, de bénéficier d'aménagements (emploi du temps, rendus différés de certains exercices).

Plus spécifiquement :

Concernant les étudiants en situation de handicap :

- la possibilité de bénéficier d'un tiers temps,
- la mise en place d'actions de monitorat en fonction du handicap.

Concernant les sportifs de haut niveau :

- parrainage des étudiants sportifs de haut niveau par un administratif ; aménagement des cours, dans la mesure du possible (déplacement éventuel des dates de partiels et de rendus).

Concernant les étudiants étrangers :

- l'organisation, dès le début du mois de septembre, d'un week-end d'intégration, à l'initiative et encadré par le personnel administratif,
- la mise en place d'une semaine de cours de français intensif au début de chaque semestre et de cours de français tout au long du cursus,
- la mise à disposition de moniteurs pour la rédaction des mémoires.

Sur le suivi des étudiants, une COVP (Commission d'orientation et de validation des parcours) se tient à la fin de chaque semestre. Elle permet de déceler et de rendre compte des difficultés rencontrées par les étudiants, et de décider le cas échéant de dispositifs d'accompagnement. Elle instruit les demandes de points jurys et les transmet éventuellement au jury d'UE.

En L1, la validation a posteriori du semestre impair à la suite de la validation du semestre pair, est possible lorsqu'a été relevé un défaut d'adaptation aux études.

Les courriers des étudiants sont également traités. Les réunions de coordination par semestre permettent de faire le point sur les résultats des étudiants. Elle permet de mettre en place des rencontres avec l'administration ou/et les enseignants.

Le collectif Point Écoute est issu d'une décision du Conseil d'administration (février 2018). Il fait suite à une enquête de 2017 à l'initiative de la direction de l'ENSACF sur la santé des étudiants et réalisée par les Services de santé universitaire (SSU) de Clermont-Ferrand. Le SSU a permis de créer, de structurer et d'en établir la charte et le fonctionnement. Il est composé d'enseignants, de personnels administratifs et d'étudiants, et a été mis en place à la rentrée universitaire 2018-2019. Il se réunit a minima deux fois par semestre, et autant que nécessaire.

La mission consiste notamment à :

- détecter, accueillir et signaler les étudiants en difficulté de santé,
- assurer un soutien et servir d'intermédiaire et de relais entre les étudiants en difficulté et le service universitaire ou d'autres structures/professionnels compétents.

Il peut formuler à la direction ou/et les différentes instances de l'École des constats, recommandations, proposer et initier des dispositifs d'amélioration du bien-être étudiant à l'ENSACF ; identifier les nécessités d'aides, d'accompagnement et de formation pour les référents et personnes impliquées dans le Point Écoute.

Parallèlement l'ENSACF a mis en place un atelier relaxation (fréquence une à deux fois par semaine) depuis la rentrée 2018 à destination des étudiants, enseignants et personnels administratifs. Conduit par un professionnel, cet atelier permet de fédérer les différentes communautés de l'école en offrant un espace de respiration et en donnant des outils de gestion du stress que chacun peut s'approprier.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la stratégie nationale de santé 2018-2022 définie par le Gouvernement. L'École complètera les dispositifs existant.

La CFVE évoque également les problématiques du bien-être des étudiants. Au printemps 2019, Elle a pris la mesure des problématiques de surcharge de travail et de stress des étudiants et de l'impact sur leur santé, lesquelles sont souvent liées à une « culture de la charrette ». Ces situations ont par ailleurs été révélées dans l'enquête ministérielle nationale. La CFVE apportera des réponses concrètes en 2019-2020.

8_ Insertion professionnelle

a) Tables rondes et témoignages

La diversité des profils enseignants de l'ENSACF (architectes exerçant dans d'autres domaines que la maîtrise d'œuvre notamment) enrichit, par le regard croisé des points de vue, les interactions pédagogiques entre étudiants et enseignants et donne à voir une vision plurielle du métier. Des événements réguliers nourrissent cette diversité de parcours : table ronde des métiers de l'architecte (14 mai 2019), nuit doctorale (21 mai 2019). Ces événements, considérés comme des temps forts de l'École, permettent, par le témoignage vivant d'expériences professionnelles diversifiées et les échanges avec les étudiants, de donner à voir des possibilités de parcours professionnels parfois atypiques. L'ouverture, aux étudiants de la formation initiale, de cours de la formation d'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), où de jeunes ADE témoignent de leurs expériences professionnelles en faisant part de leurs difficultés et en livrant les outils de leur réussite, complète ces témoignages qui répondent à une demande forte des étudiants. Ces moments de partage et de retours d'expériences, auxquels s'ajoutent des conférences dédiées, sont amenés à jaloner l'année universitaire d'évènements marquants dans le champ professionnel.

En outre les formations HMONP et STRATAM (Stratégie d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires) font l'objet d'une à deux présentations détaillées au cours de chaque année universitaire.

b) Une pédagogie ancrée dans le réel : approche générale et enseignements dédiés

Une approche, alternant cours, travaux pratiques et mise en situation dans des territoires concrétise les savoirs dans une réalité physique et institutionnelle (arpentage, diagnostic, analyse de territoire et d'édifices, rencontres avec les élus et les différents acteurs de ces territoires).

Au cours du cycle licence, dès la première année, le rapport au réel est bien marqué dans le cursus : la transversalité des disciplines propre aux études d'architecture et à l'exercice du métier est abordée dès le voyage d'immersion de première année. Les étudiants, en prise directe avec les lieux visités, expérimentent les outils d'analyse de l'architecte : relevés, croquis, carnets de voyage, analyses sensibles, encadrés par des enseignants de différentes disciplines (philosophes, plasticiens, architectes...). La complexité dans l'approche analytique et dans l'élaboration du projet est introduite progressivement au cours de la licence avec de véritables mises en situation dans les ateliers d'immersion notamment au travers de l'UE 6.1 (partenariats avec des collectivités, PNR, CAUE).

67

L'immersion dans le réel se poursuit en master, au travers d'unités d'enseignement dédiées et dans l'approche du projet qui prend en compte de plus en plus finement les contraintes, la complexité, la pensée transcalaire.

Trois unités d'enseignement (UE 5.4 en licence « les différentes manières d'être architecte », l'UE 8.2 « la culture de l'architecte » et 8.4 « contexte et exercice professionnel de l'architecte » en master qui comprend une préparation au stage) sont plus spécifiquement dédiées au métier. Cette dernière UE n'a pu être réalisée faute de place dans la planification. D'autres UE, sous la forme d'enseignements optionnels, sont proposées en S6, S7 et S8, au moment où l'étudiant a déjà acquis des connaissances suffisantes pour s'ouvrir à une diversité de pratiques de l'architecture (scénographie et installation, médiation et sensibilisation, expérimentation-fabrication, techniques constructives, international...). Dans une perspective affirmée de décloisonner les domaines d'étude, l'UE 7.2 (master - tronc commun) depuis la rentrée 2018 a construit une semaine de séminaire, sur des thématiques, où les échanges entre enseignants, intervenants extérieurs et étudiants ont permis de prendre en compte l'intérêt des étudiants sur des aspects concrets, relatifs à l'exercice professionnel. La pédagogie par l'expérimentation est également de plus en plus prégnante tout au long du cursus depuis la première année jusqu'au niveau de la recherche : elle permet sans aucun doute aux étudiants d'ancrer leurs connaissances dans une réalité tangible en s'emparant d'enjeux sociétaux comme le réemploi et les filières courtes.

L'ENSACF a intégré le pôle PEPITE Auvergne, destiné à favoriser l'entrepreneuriat étudiant. Des représentants de ce pôle viennent tous les ans à l'ENSACF pour présenter le dispositif aux étudiants. Plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour intégrer le statut d'étudiant-entrepreneur. Un étudiant intégrera le dispositif à la rentrée 2019.

Par ailleurs une association de l'ENSACF a été relancée en 2018 sur le modèle des juniors architecture. Certaines de ses actions sont en cours d'études pour faire l'objet de compétences additionnelles figurant en annexe au diplôme.

c) Les stages, outils de confrontation au réel professionnel

Aux stages obligatoires de L2 (2 semaines), de L3 (4 semaines) et de master (8 semaines), et au temps de préparation de chacun d'entre eux, s'ajoutent les stages libres et les césures. La demande pour effectuer des stages en plus de ceux obligatoires traduit une forte volonté de confrontation au monde professionnel de la part des étudiants. Le nombre de stages libres s'élevé en moyenne à 52 par an, avec une augmentation de ceux-ci à l'étranger (4 en 2015-2018 et 8 en 2017-2018). Les étudiants se saisissent parfois du redoublement d'une UE pour mettre à profit le temps restant pour effectuer un stage libre.

Les demandes de césures sont également en augmentation (0 en 2016-2017, 8 par année depuis). Le suivi, l'encadrement et la valorisation du semestre ou de l'année de césure sont étudiés par la CFVE en 2019 pour une mise en œuvre pour la rentrée 2019-2020.

d) Les doubles diplômes et post-diplômes

Le complément de compétences proposé dans le cadre du double diplôme architecte-ingénieur attire de plus en plus d'étudiants en L1 :

- 8 en 2015-2016,
- 10 entre 2016-2017,
- 16 en 2017-2018,
- 41 en 2018-2019.

On note cependant une érosion des inscrits au cours du cursus : des 10 inscrits de L1 de la promotion 2016-2017 il n'en reste plus que 5 en L3 pour l'année 2018-2019. Les effectifs sont plus stables au niveau du master, mais le nombre de diplômés reste peu élevé.

Le master STRATAM attire également de plus en plus d'étudiants de l'ENSACF (0 en 2017-2018, 12 en 2018-2019) soucieux d'obtenir un complément de formation directement opérationnel dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La montée en puissance et la structuration de la recherche au sein de l'établissement laisse augurer des inscriptions dès la rentrée 2019-2020.

e) Les données de l'insertion professionnelle

L'ENSACF tient à jour une enquête sur le devenir des diplômés. Les résultats de l'enquête précédente (2010- 2015) sont rappelés et mis en comparaison avec l'enquête actuelle (ADE diplômés entre 2016 et 2018).

Le comparatif des taux de réponse fait état des éléments suivant :

Concernant l'enquête précédente (2010-2015) :

- Année 2010-2011 : taux de réponse de 46%
 - Année 2011-2012 : taux de réponse de 43%
 - Année 2012-2013 : taux de réponse de 35%
 - Année 2013-2014 : taux de réponse de 36%
 - Année 2014-2015 : taux de réponse de 55%
- soit un taux moyen de réponse pour cette première enquête de 43%.

Concernant la nouvelle enquête (2016-2018) :

- Année 2015-2016 : 45%
- Année 2016-2017 : 60%
- Année 2017-2018 : 65%

Le taux moyen de réponse de 57% de la dernière enquête traduit un taux de réponse global en hausse.

Insertion professionnelle des ADE de la promotion 2016 :

À l'issue de leur diplôme :

- 70% d'entre eux sont insérés dans le champ de l'architecture,
- 12% d'entre eux sont en poursuite d'études (hors HMONP) et 37% en HMONP à l'ENSACF,
- 18% d'entre eux sont en recherche d'emploi.

Au moment de l'enquête en décembre 2018 :

- 96% d'entre eux sont insérés dans le champ de l'architecture,
- 4% d'entre eux sont en recherche d'emploi.

L'insertion professionnelle des ADE de la promotion 2017 :

À l'issue de leur diplôme :

- 72% d'entre eux sont insérés dans le champ de l'architecture,
- 3% d'entre eux sont insérés dans un autre domaine,

- 15% d'entre eux sont en poursuite d'études et 32% en HMONP à l'ENSACF,
- 10% d'entre eux sont en recherche d'emploi.

Au moment de l'enquête en décembre 2018 :

- 93% d'entre eux sont insérés dans le champ de l'architecture,
- 7% d'entre eux sont en recherche d'emploi.

L'insertion professionnelle des ADE de la promotion 2018 :

À l'issue de leur diplôme :

- 62% d'entre eux sont insérés dans le champ de l'architecture,
- 13% d'entre eux sont en poursuite d'études et 36% en HMONP à l'ENSACF,
- 18% d'entre eux sont en recherche d'emploi,
- 7% d'entre eux sont dans une autre situation.

En moyenne, pour les trois dernières promotions :

68% des ADE sont insérés dans le champ de l'architecture. Ce taux est beaucoup plus élevé au bout d'un an. 13% poursuivent d'autres études (hors HMONP) contre 10% dans l'enquête précédente (2010-2015). Un tiers d'une promotion s'inscrit en HMONP à l'ENSACF.

f) Les lieux d'exercice professionnel :

- Pour les ADE de la promotion 2016 : 31% travaillent à l'étranger, 42% dans les départements du bassin auvergnat,
- pour les ADE de la promotion 2017 : 7% travaillent à l'étranger, 39% dans les départements du bassin auvergnat,
- pour les ADE de la promotion 2018 : 11% travaillent à l'étranger, 44% dans les départements du bassin auvergnat.

Soit en moyenne pour les trois dernières promotions, 6% exercent à l'étranger, 42% des ADE exercent sur les départements du bassin auvergnat.

g) La poursuite des études (à la suite du diplôme d'ADE)

Elle se traduit par :

- Les DSA délivrés par d'autres ENSA (urbanisme, risques majeurs),
- les diplômes d'ingénieur (polytech Clermont, les Mines),
- les masters délivrés par d'autres universités (architecture bois, droit public, STRATAM). La représentation la plus forte, en dehors de la HMONP, reste le master STRATAM depuis l'année 2016-2017. La poursuite d'études se fait essentiellement sur Clermont-Ferrand pour 60% des ADE (hors HMONP),
- la poursuite d'études en HMONP sur Clermont-Ferrand pour un tiers des diplômés (46%).

Les effectifs de la formation sont identifiés de façon précise, après l'enregistrement des inscriptions de chacun des étudiants, cycle par cycle, dans Taïga; Cet enregistrement permet de connaître précisément l'année d'inscription, le statut des étudiants (césure, salarié...), les données nécessaires au suivi de la scolarité, et de faire les extractions nécessaires autant que de besoin.

L'outil Taïga permet de produire les statistiques nécessaires au suivi des effectifs, aux résultats des étudiants et au suivi de leurs parcours.

Les données chiffrées de pré-inscription permettent de constater une forte hausse de l'attractivité de l'ENSACF, qui interroge désormais sur la capacité d'accueil de l'École et sur les modalités de recrutements. L'École est très attachée à un recrutement ouvert, qui permet d'accueillir des étudiants avec des profils variés, considérant fortement leur motivation.

Les étudiants diplômés de l'ENSACF sont suivis au sein de l'Observatoire des débouchés, renseigné par les personnels administratifs chargés du suivi des licences, des masters et des

HMONP. Des questionnaires sont annuellement adressés aux étudiants alumni, et présentent des taux de réponse satisfaisants : 58% sur les 3 dernières années.

En 2019, une table ronde accueillant des anciens étudiants de l'École invités à présenter leurs parcours et leurs métiers, a rencontré un vif succès auprès des étudiants et sera renouvelée chaque année.

SOUS-DOMAINES 4.2 : LA VIE ÉTUDIANTE

1_Vie associative

La vie associative est très développée à l'ENSACF, du fait d'un fort engagement des étudiants et d'un soutien continu de l'administration de l'École :

- mise à disposition de locaux dédiés, de cartes de photocopies et attributions d'une aide annuelle de 1500 € par l'École pour chacune des associations,
- attributions d'aides exceptionnelles sur projets spécifiques, décidées en Conseil d'administration,
- accompagnement des initiatives étudiantes ponctuelles (journées de mobilisation pour la planète, aide à des déplacements associatifs, mise à disposition de locaux pour des événements spécifiques,
- liens réguliers entre l'administration de l'École et les responsables associatifs, au niveau de la direction des études, mais également au niveau de la direction : la secrétaire de direction est identifiée comme la référente privilégiée pour ces étudiants,
- l'École a pour projet de valoriser l'engagement des étudiants dans les actions associatives, notamment pour les responsables associatifs de l'établissement : une reconnaissance par délivrance d'ECTS est envisagée, qui doit aboutir en 2019-2020 ; l'engagement associatif est d'ores et déjà mentionné dans le supplément au diplôme délivré par l'ENSACF.

Huit associations sont constituées au sein de l'École et proposent un panel significatif d'offres aux étudiants.

Elles contribuent directement et pleinement à la vie de l'école. Elles proposent aux étudiants des activités sportives, culturelles, d'animation ou de réflexion autour de l'enseignement de l'architecture et d'une coopérative d'achat gérée par les étudiants.

- **ARCH'CO** a pour but de créer des rencontres, notamment dans les domaines culturel et social au sein de l'école et jusqu'à l'international.
- **ARCHI'MADE** : cette association vend aux entreprises et aux cabinets d'architectes des prestations de service.
- **ARCHI VIDEO** : c'est l'association audiovisuelle de l'ENSACF. Elle œuvre pour animer et communiquer autour des événements de l'école à travers sa présence lors des soirées et conférences. Elle propose des ateliers photo/vidéo, des sorties, des concours.
- **ASA** est l'association sportive en architecture (volley-ball féminin, football, rugby et basket-ball masculin). Elle inscrit ses adeptes à des championnats universitaires, favorisant les interactions entre les élèves.
- **Le BDE** (bureau des élèves) renforce la cohésion entre les promotions.
- **LA COOP** est la coopérative des étudiants. Elle propose des fournitures à tarif réduit (cartons divers, papiers spéciaux, colle, stylos feutres).
- **Le Germinarium de Sabourin** a pour but de faire de l'école un lieu de partage et d'améliorer le mode de vie de chacun et de la communauté autour de projets et d'actions. Il s'agit par exemple de mener des actions relatives au parc : plantation d'un verger, gestion d'un potager, création d'un compost, installation de ruches, établissement d'un plan guide d'aménagement du parc à long terme. L'association est également porteuse

d'actions de sensibilisation par la création de rendez-vous réguliers propices à la réflexion : projections de films ou de documentaires, organisation de conférences, de débats, ateliers réunis autour de thématiques communes sur des bases semestrielles.

- **SOA-Sound Of Architects** est l'association musicale de l'école où chacun peut trouver sa place.

2_La qualité de la vie étudiante

Cette dernière passe par l'accompagnement du bien-être des étudiants :

- des ateliers de relaxation, ouverts aux étudiants comme aux enseignants et aux personnels, ont été mis en place en 2018,
- la direction des études est attentive aux difficultés pédagogiques ou personnelles qui lui sont adressées ; les étudiants sont reçus par ce service, et éventuellement dirigés vers les services d'accompagnement compétents du service universitaire de santé ou du CROUS (assistants sociaux, médecins, psychologues).

71

3_Un accompagnement financier

Des aides financières ont été progressivement développées sur le budget de l'École, qui participe mieux aujourd'hui aux coûts pédagogiques de la formation :

- prise en charge de dépenses de matériels pour les projets collectifs,
- attribution de 50€ pour le mémoire de fin d'étude, de 75€ pour le projet de fin d'études et de 300€ pour le mémoire de mention recherche.

SOUS-DOMAINES 4.3 : LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS À LA GOUVERNANCE

L'établissement associe les étudiants à sa gouvernance

La gouvernance porte une attention particulière à l'avis des étudiants quant au déroulement de leurs études. Les étudiants ont, par exemple, la possibilité de donner leur évaluation des enseignements via l'enquête annuelle accessible sur le portail Taïga.

Les nouvelles instances découlant de la mise en place de la réforme de 2018 font une place importante aux étudiants

- ils sont représentés au Conseil d'administration par 3 élus qui ont pouvoir décisionnaire,
- ils sont représentés par 5 élus au sein de la commission de la formation et de la vie étudiante où ils sont force de proposition et détiennent un pouvoir décisionnaire au même titre que les autres élus.

La participation des étudiants aux différentes commissions mises en place par l'École

L'École a pris le parti d'associer les étudiants au fonctionnement des différentes commissions qu'elle a mis en place en plus des instances de gouvernance décrétées. Leur avis et propositions sont instruits au même titre que les avis et propositions des autres membres.

Les étudiants sont force de proposition

Au-delà de leur participation au fonctionnement des instances, les représentants des étudiants sont reçus régulièrement par la direction et les services au cours d'échanges où leurs propositions sont prises en compte et instruites.

Les représentants des associations sont reçus et écoutés par le Conseil d'administration

Les projets sont régulièrement présentés au conseil d'administration, instruits par l'instance et, le cas échéant et si le projet est validé, il peut faire l'objet de l'octroi d'une aide qui peut être financière. La mise en œuvre des projets est suivie par l'administration et fait l'objet d'un bilan de la part de l'association organisatrice.

Les initiatives associatives sont fortement encouragées et valorisées

- présentation des associations de l'ENSACF lors des journées de pré-rentree,
- rappel dans le livret de l'étudiant,
- subventions de l'École aux projets des associations,
- dialogue permanent avec le directeur, l'ensemble des services administratifs et particulièrement avec la secrétaire de direction, interlocutrice des associations étudiantes.

L'ENSACF envisage également de reconnaître l'engagement associatif étudiant, par exemple par l'attribution de crédits ECTS aux responsables associatifs, dont le travail doit être reconnu au sein du parcours universitaire.

DOMAINE 5 : LA VALORISATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE

SOUS-DOMAINE 5.1 : LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

La valorisation des résultats de la recherche consiste à rendre utilisables ou commercialisables les conclusions, les connaissances et les compétences de la recherche.

Les activités menées actuellement au sein du Groupe de recherche en formation *Ressources*, se situent majoritairement dans le domaine de l'architecture, de la ville et des territoires, et des Sciences humaines et sociales. Les recherches menées correspondent à des productions de connaissances ayant vocation à alimenter la littérature scientifique et, par-là, à enrichir les savoirs portant sur les espaces habités et sur les pratiques du projet.

Publications dans des revues scientifiques ou professionnelles, éditions d'ouvrages, colloques et journées d'études sont les principales voies de valorisation. L'ENSACF participe à ces formes de valorisation en mettant à disposition des moyens (aides à la publication, aide à l'organisation de colloques...)

Certains programmes de *Ressources* trouvent des formes de valorisation plus directement engagées dans le monde politique et/ou économique.

- Ainsi, le projet « POPSU métropole » correspond à une action qui met directement en relation les acteurs de la recherche (GRF *Ressources* et UMR Territoires) avec le monde des décideurs politiques locaux. Cette recherche, tout en gardant l'objectivité et la rigueur d'une démarche scientifique, répondra à certains enjeux qui intéressent et préoccupent aujourd'hui les acteurs du territoire métropolitain clermontois. Les résultats de cette recherche serviront à alimenter des stratégies de développement économique au bénéfice de la métropole clermontoise.
- De même, les activités menées au sein de la chaire « Habitat du futur » permettent la mise en place de liens avec les acteurs socio-économiques. Ancré dans la recherche expérimentale, ce projet est axé autour des questionnements posés par le cadre de la réhabilitation et des enjeux environnementaux des tissus urbains anciens et/ou ruraux (centre-bourgs). La démarche privilégie les stratégies des basses technologies (low-tech), du réemploi et, de manière plus générale, vise la réduction de l'impact environnemental des filières de productions du bâti (notion de cycle de vie des matériaux, énergies grises...). Ce travail pose également la question des conditions de l'exercice professionnel, de son évolution et des conséquences qui en découlent (spécificité des opérations prenant en compte l'existant, contexte économique, mutations professionnelles, cadre juridique, "permis de faire").

Les axes développés par cette dernière recherche (stratégies du low-tech dans l'habitat économique écoresponsable, réhabilitation du bâti existant, méthodologies opérationnelles et enjeux professionnels) devraient aboutir, de par leur intérêt, à une diffusion aisée de leurs conclusions dans le monde socio-économique.

Afin que l'école puisse disposer des méthodologies permettant la valorisation des résultats de sa recherche et afin de préparer l'avenir, l'ENSACF s'est rapprochée, dans le cadre de l'UC2A, de la SATT Grand Centre - Société d'Accélération du Transfert de Technologie qui deviendra en 2020, la nouvelle SAS "Clermont Auvergne Innovation". Une première rencontre entre la direction de l'école et le président de la SATT a eu lieu à la rentrée de septembre 2019.

DOMAINE 6 : LES POLITIQUES EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

SOUS-DOMAINE 6.1 : LA POLITIQUE D'INTERNATIONALISATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1_Des projets internationaux pluriels à l'ENSACF

Du point de vue des moyens, l'École a récemment consolidé son service relations internationales par le recrutement, sur fonds propres, d'une chargée de mission trilingue, et l'intégration du service au sein de la direction des études. Cette réorganisation a permis à l'École de rationaliser sa politique d'échanges et de partenariats afin de la rendre lisible, de mieux partager ses orientations et ses modalités, de consolider et d'amplifier ses actions, et de structurer ses projets sur des conventions pérennes et fructueuses.

Cette année, un référent relations internationales a été nommé à la CFVE. Celui-ci a engagé auprès de ses collègues un recensement des projets existants ou naissants, qui sera présenté à la CFVE et partagé en commission des Relations internationales.

La politique d'internationalisation de l'École est ainsi orientée selon trois actions principales:

- l'évaluation continue des partenariats historiques,
- le renforcement des échanges stratégiques,
- la prospection de nouveaux partenaires potentiels conformes au projet d'établissement et au projet scientifique.

Dès lors elle vise 3 types de coopération privilégiés :

- La coopération thématique : l'École partage par exemple depuis presque 25 ans, un programme d'échanges intitulé "Iacobus" avec deux partenaires européens (La Corogne et Regensburg). Ce programme est basé sur l'étude du patrimoine bâti européen et est fondé sur une pédagogie commune pour les étudiants de master (site de projet, méthodologies, workshop dans l'un des trois pays chaque année...) et sur la mobilité enseignante au cours de l'année et à l'occasion des jurys. Iacobus a vocation à donner accès à deux doubles-diplômes (Espagne-France et Allemagne-France) et s'ouvre par ailleurs depuis 4 ans à un quatrième partenaire historique de l'ENSACF, Erevan en Arménie.
- La coopération géographique, avec des partenaires partageant des questionnements similaires avec leur environnement proche (le Massif central, les ruralités, les petites et moyennes villes, les relations à la nature...). L'action pédagogique Centri Minori est par exemple de cet ordre, et engage des étudiants de Clermont-Ferrand et d'Ancône dans un workshop commun. De nouveaux partenariats sont ouverts avec les pays scandinaves ou à l'étude avec Montréal.
- La coopération stratégique locale : avec le groupe relations internationales de l'UC2A, ou avec Réseau International des Villes Michelin par exemple. Initié et porté par la Ville de Clermont-Ferrand, ce réseau, constitué en association en mai 2019, a pour objet de construire et consolider des partenariats entre les acteurs locaux des 50 villes accueillant, dans le monde, une usine Michelin et un site de recherche. L'ENSACF est l'un des quatre premiers partenaires de la Ville de Clermont-Ferrand à avoir intégré cette démarche, avec la réalisation immédiate d'un projet pédagogique sur le territoire de Vitoria-Gasteiz en Espagne et un deuxième volet confirmé pour 2019-2020 avec Manchester en Angleterre.

Si les partenaires des collectivités territoriales habituels de l'École accompagnent avec intérêt les projets développés par l'ENSA (le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes notamment), l'École souhaite désormais donner une nouvelle impulsion à sa politique de relations

internationales avec la Ville de Clermont-Ferrand par son inscription forte dans le Réseau International des Villes Michelin. La présence de 10 représentants de l'ENSACF (dont 7 étudiants) au deuxième congrès du RIVM à Vitoria en mai 2019 a en effet permis que soient initiés de nouveaux partenariats avec l'Université de Salford - Manchester (GB), Normann (USA), ou approfondis activement des contacts existants comme avec Regensburg (ALL.).

L'École a par ailleurs été sollicitée par l'Université de Salford pour répondre à l'appel à projet européen « COST Action », aux côtés de 9 autres partenaires (Albanie, Allemagne, Chypre, Égypte, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Ukraine) ouvrant ainsi de larges perspectives de projets pédagogiques et d'études. Le Réseau international des Villes Michelin devient l'un des leviers privilégiés de l'École pour le développement de sa stratégie à l'international dans les années à venir.

Par ailleurs, un nouvel axe de travail sera développé spécifiquement en 2019 avec la Chine, avec :

- la participation de l'ENSACF aux Rencontres franco-chinoises ville et territoires, organisées par l'Ambassade de France à Pékin en octobre 2019,
- la construction d'un projet avec la Province du Sichuan, la Cité de l'Architecture et les Petites Cités de Caractère,
- la concrétisation d'une « summer school », workshop architectural et urbain associant étudiants, enseignants et chercheurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la China Academy of Art de Hangzhou, à l'initiative de l'ENSA de Saint-Étienne.

Enfin, une attention particulière doit être portée, dans la prospection, à la cohérence des partenariats conformes au projet scientifique de l'École et plus particulièrement celui du GRF Ressources.

2_Le pilotage de la politique internationale de l'ENSACF

Le pilotage de la politique d'internationalisation est porté par la direction et intégré au service de la direction des études et relations internationales. Il associe les principales instances de l'établissement (CFVE, CR, Commission relations internationales et voyages), ainsi que les enseignants porteurs de projets.

L'École a renforcé ses moyens pour le développement des relations internationales, en mobilisant un ETP sur le budget établissement depuis novembre 2017, dans l'attente d'un recrutement titulaire, et en développant progressivement les budgets nécessaires, via les subventions Erasmus, du ministère de la Culture, du Conseil régional, de la Ville de Clermont-Ferrand et la mobilisation de ses fonds propres (101 000€ au total, dont 51 000€ de l'établissement). Par ailleurs, l'ENSACF s'appuie également sur ces partenaires européens qui mobilisent, dans le cadre des appels à projet de l'Europe, des fonds publics (programmes Erasmus + sur 3 ans : 280 000 €) et bénéficie ainsi de cette dynamique partenariale et économique (abondement de 60 000€ pour 3 ans dans le cadre du projet Iacobus).

3_Les mobilités

La direction des études et des relations internationales met régulièrement à jour la liste des partenariats actifs et des conventions afférentes, en particulier pour la mobilité étudiante. L'ENSACF a formalisé à ce jour 26 conventions actives permettant la mobilité de 84 étudiants chaque année :

- 15 au sein de l'UE : conventions Erasmus Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Suède,
- 2 conventions hors UE : Suisse, Ukraine,
- 10 conventions hors Europe dont :
 - 8 conventions Amérique : USA, Canada, Chili, Pérou, Brésil, Argentine, Mexique, Bolivie
 - 2 conventions Asie : Arménie, Iran

L'établissement se fixe comme objectif de renforcer la mobilité des personnels enseignants et administratifs. Par ailleurs, 5 bourses de mobilités Erasmus ont été obtenues pour l'année 2019-2020. Elles seront fléchées en fonction des besoins pédagogiques.

La participation des enseignants et des personnels administratifs aux réunions stratégiques des réseaux RI est également systématiquement encouragée.

a) La mobilité sortante

La mobilité sortante est fortement encouragée à l'École. Les étudiants bénéficient d'une interlocutrice dédiée qui les aide à établir leur projet de mobilité et à réaliser les démarches administratives.

Des soutiens financiers sont sollicités par l'ENSA puis alloués aux étudiants en mobilité (bourses de la région AURA, du ministère de la Culture, d'Erasmus) et des cours de langues (Anglais et Espagnol) dispensés pendant le cursus.

L'ensemble des étudiants de l'ENSACF bénéficient de cours d'anglais et d'espagnol tout au long de la Licence, et sont accompagnés par l'École jusqu'à l'obtention du CLES, certification en langue, financée par l'École, nécessaire à la validation du diplôme.

b) La mobilité entrante

Avant la rentrée universitaire, l'ENSACF organise 2 semaines de cours intensifs de français. Cette quinzaine est coupée par un week-end de bienvenue en présence du service de la scolarité et de la référente relations internationales. Ce moment allie découverte de la région et convivialité.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont mis en place par l'ENSACF pour les étudiants en mobilité entrante :

- partenariat avec l'association ESN WorldTop qui propose aux arrivants d'aller les chercher en gare ou à l'aéroport et de les accompagner à leur logement le jour de leur arrivée, et organise également de très nombreux événements tout au long de l'année (café de langues, sorties diverses, repas de Noël, etc.),
- partenariat avec le CROUS pour les logements (résidence les Lauréats), où les places restantes peuvent être attribuées aux étudiants entrants,
- espace accueil étudiant du CROUS pour un accompagnement des démarches de demandes de visa, renouvellement des titres de séjour, etc.

Le volontarisme de l'École se traduit par une augmentation des effectifs sortants (de 30 en 2014-2015 à 44 en 2018-2019 et 54 en 2019-2020) et des entrants (11 en 2018-2019 et 7 pour le premier semestre 2019-2020). Il est à noter un déséquilibre entre les flux qu'il s'agira de corriger par des actions spécifiques : l'ENSACF doit construire un accueil plus personnalisé des étudiants, qui permette une adaptation aux exigences du cursus et un parcours plus souple au sein des enseignements.

ANNEXE FORMATION PAR DIPLÔME OU OPTION DE DIPLÔME

DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La communication des objectifs et leurs modalités

a) Les objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont énoncés dans le livret de l'étudiant, disponible en ligne et remis aux étudiants à leur arrivée dans l'école. C'est le support de référence dans lequel sont détaillés, outre l'objet et les enjeux généraux des études d'architecture, l'ensemble des objectifs, contenus et modalités de chaque semestre sur le tronc commun de la licence puis pour chacun des DE proposés en master.

b) Les contenus des enseignements

Les contenus des enseignements, leurs déroulés, modalités pédagogiques, nombres d'heures, modes d'évaluation et crédits ECTS sont par ailleurs détaillés dans les fiches pédagogiques mises à disposition dans l'outil Taïga. Celles-ci ont donné lieu, en 2019, à un important travail de mise à jour et de précision, réalisé par chacun des enseignants, sous la coordination des responsables de DE, d'UE et les coordinateurs de semestres. Elles permettent désormais, non seulement une connaissance plus précise du déroulement des cursus par les étudiants, mais également la constitution d'un socle opérationnel d'enseignements exploitable par les enseignants nouvellement recrutés à l'ENSACF.

c) Les diplômes

Les diplômes sont accompagnés d'annexes descriptives qui récapitulent les connaissances et compétences acquises pendant le cursus.

d) Le règlement des études

Le règlement des études explicite les modalités d'admission, d'inscription dans les Unités d'enseignement, l'organisation des études, le fonctionnement des stages, des voyages d'études, les rapports d'études, mémoires, projets de fin d'études, les modes d'évaluation et d'attribution des UE et des diplômes, les modalités particulières relatives aux échecs, le fonctionnement de la Commission d'orientation et de validation des parcours. Il est disponible en ligne sur le site internet de l'École. Il sera mis à jour par la CFVE.

e) Synthèse de la construction pédagogique des cursus

Le livret de l'étudiant présente une synthèse de la construction pédagogique des cursus. On y trouve par exemple pour les années de licence 1, 2 et 3 les thématiques générales abordées ainsi que les objectifs pédagogiques généraux attendus pour chaque semestre.

Depuis la mise en place de la grille pédagogique en septembre 2018, ces thématiques sont plus clairement identifiées dans une logique de progressivité des apprentissages, via une gradation croissante de la complexité des notions élémentaires mobilisées dans les enseignements des différents semestres :

- les questions liées aux ESPACES seront abordées en L1,
- les questions liées au LIEUX seront abordées en L2,
- les questions liées au MILIEUX seront abordées en L3.

Ce cycle forme une cohérence dans l'approche des différentes échelles de projet et par l'application progressive de thèmes pédagogiques allant de la découverte et l'observation à l'analyse, de la transformation à la conception, de la construction à l'expression.

Concernant le cycle Master, les DE sont clairement identifiés dans le livret, avec leurs spécificités qui réaffirment les orientations de l'école en lien direct avec la stratégie nationale pour l'architecture à travers des thématiques de patrimoine, de développement durable, de régénération des territoires.

Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études

a) Débouchés

Jusqu'à alors l'introduction à la diversité des débouchés possibles en matière de métiers n'était principalement abordée que dans le cadre des séminaires donnés dans l'année d'HMONP. Plus récemment l'École a mis en place des dispositifs plus à même d'anticiper cette information et de permettre aux étudiants d'orienter leur cursus de façon mieux éclairée.

L'UE 5.4 intègre un enseignement intitulé « les différents métiers de l'architecte », au cours duquel le responsable de la HMONP aborde avec les étudiants la réalité et la variété des métiers des Architectes Diplômés de l'État et Habilités à exercer la Maîtrise d'œuvre. Cet enseignement prépare également les étudiants de 3^e année de licence au stage de première pratique qu'ils réalisent pendant 4 semaines au début du semestre 6 (après 2 semaines de stage de découverte en L2 et avant les 8 semaines de stages venant clôturer l'année de M1).

Un nouvel enseignement est proposé en Master 1 à la rentrée 2019 : commun aux 3 domaines d'étude, « la culture de l'architecte » (UE 8.2) permettra aux étudiants d'échanger avec des intervenants de différents horizons.

Cette approche de la réalité des métiers traverse de nombreux enseignements du cursus. La cartographie des enseignements en cours de réalisation par la CFVE aura pour objet d'identifier les temps d'enseignements, d'optionnels ou de dispositifs consacrés à cette question à l'ENSACF.

L'ENSACF a par exemple organisé, au second semestre de l'année universitaire 2018-2019, une « table ronde » sur les métiers de l'architecte, en convoquant d'anciens étudiants de l'ENSACF dont un certain nombre d'enseignants. Les intervenants ont exposé la diversité de leurs pratiques. Vivante et incarnée, cette soirée a rencontré un franc succès auprès des étudiants.

Une « Nuit doctorale », organisée en mai 2019, a également rencontré un vif succès auprès des étudiants, à qui ont été présentés, dans le cadre de « speed datings » conviviaux, les aspects théoriques et pratiques de l'engagement dans la recherche en architecture.

Ces moments de rencontre seront régulièrement renouvelés, la bonne fréquentation des premières éditions ayant démontré tout l'intérêt qu'y portent les étudiants.

L'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, présentée aux étudiants à chaque rentrée universitaire, demeure, pour un tiers d'une proposition le prolongement du Diplôme d'État d'Architecte.

La Journée « Portes Ouvertes » organisée chaque année en février ou mars permet d'ouvrir l'école au public et aux futurs étudiants. Elle est un outil efficace pour informer sur les métiers de l'architecture et sur les filières où la compétence de l'architecte est requise. Si la Journée « Portes Ouvertes » est aujourd'hui un moment essentiel de rencontre entre étudiants et futurs étudiants, elle doit pouvoir, en mobilisant plus largement la communauté enseignante comme la communauté étudiante, devenir un véritable médium de sa production, des thématiques qui la fondent, de l'organisation et des opportunités du cursus (licence master, doctorat, DSA, DU, etc.). La diversité des débouchés doit y être davantage affirmée, qu'il s'agisse de la maîtrise d'œuvre, des métiers de l'aménagement du territoire, de la construction, de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi de l'imagerie numérique, de la médiation, de la scénographie, de la recherche, de l'enseignement, de l'édition, du journalisme, etc.

Faire apparaître la diversité des pratiques est une nécessité : le métier d'architecte connaît et va connaître encore de profondes mutations. Il est donc nécessaire que l'école puisse offrir une perspective et une vision claire et actualisée sur cette réalité de la pratique architecturale.

b) Poursuites des études

Les possibilités de poursuite des études bénéficient d'une bonne visibilité : elles sont exposées tout au long du cursus, notamment lors des réunions de rentrée. La recherche dans l'ENSACF est largement exposée aux étudiants de M1 et de M2 lors des réunions de rentrée. Ainsi, le lien entre master et doctorat est exposé, en particulier, via le mémoire et le parcours recherche inter-domaines d'étude de M2.

Des informations pratiques sont livrées sur les possibilités offertes de réalisation d'une thèse à l'ENSACF en lien avec les partenaires de l'Université Clermont Auvergne (Écoles doctorales et encadrement).

Une présentation des différents financements des doctorats est également réalisée avec un focal effectué sur les contrats doctoraux et les conventions CIFRE.

Au-delà de ces informations de rentrée, un temps spécifique de présentation du doctorat, ouvert à tous les étudiants, se déroule au printemps (la « Nuit doctorale » durant laquelle plusieurs ateliers, animés par les enseignants-chercheurs et administratifs de l'école, sont organisés autour de questions relatives aux thématiques de recherche de l'école, aux attentes et méthodologies du doctorat, aux publications...)

c) Pistes d'amélioration

Des améliorations peuvent être faites sur la communication amont des contenus, des objectifs et de la diversité des disciplines concernées par la formation et des débouchés ainsi que les possibles ouvertures vers la recherche.

Cet enjeu doit faire l'objet de propositions de la part de la CFVE, qu'il s'agisse des contenus d'interventions lors des rencontres organisées dans les lycées environnants ou les forums étudiants, ou de temps dédiés lors des Journées Portes Ouvertes de l'ENSACF, ou encore d'animations proposées tout au long de l'année aux étudiants.

L'évaluation des connaissances

L'ensemble des modalités d'évaluation sont énoncées dans le règlement des études de l'École (il sera mis à jour par la CFVE) et disponible en annexe du livret étudiant et consultable en ligne. Celui-ci pose un cadre général clair à l'intérieur duquel chaque UE organise l'évaluation de son enseignement, en bonne intelligence avec les coordinateurs d'UE et de semestre.

Pour chaque UE, la constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont communiqués aux étudiants en début de semestre. Leurs modifications éventuelles sont également communiquées à l'ensemble des étudiants suffisamment en amont et dans le respect du cadre posé par le règlement des études.

Les séminaires pédagogiques de la rentrée 2017 et de juillet 2018 dédiés, par la CPR, à la notion d'évaluation et à ses modalités de mise en œuvre ont permis à la communauté enseignante de mieux appréhender cette dimension pédagogique et de faire évoluer certaines pratiques et l'alignement objectifs pédagogiques / modalités d'enseignement / modalités d'évaluation.

La structure de la formation

La formation dispensée par l'ENSACF a pour ambition de contribuer à répondre au déplacement radical des usages et des pratiques de l'architecture et aux évolutions de sens et de signification de la discipline induites par la complexité du monde contemporain et ses mutations accélérées.

Dans ce contexte, la formation interroge les compétences de l'architecte contemporain tout en veillant à cibler un ensemble de connaissances pluridisciplinaires que l'étudiant se doit d'acquérir pour se former à l'architecture. À cette fin, le programme de l'ENSACF se fonde sur les acquisitions conjuguées d'un savoir-faire et d'un savoir critique.

Ses enseignements reposent enfin sur le fait que l'École est une école professionnelle avec des exigences universitaires et scientifiques. L'approche spécifique de l'École se caractérise par la volonté de développer chez les étudiants la prise de conscience du lien entre abstraction et matérialité.

Les priorités stratégiques de l'École affirmées par le projet d'établissement, construit progressivement avec le collectif enseignant et la CPR, nourrissent la maquette pédagogique :

- une école interrogeant la notion des marges en architecture,
- une École explorant les enjeux de la ruralité,
- la régénération des territoires (enjeu principal du DE EVAN - Entre Ville Architecture et Nature),
- la transition écologique (enjeu principal du DE ETEH - Éco-conception des Territoires et des Espaces Habités),
- l'héritage (enjeu principal du DE METAPHAUR - MÉmoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural).

a) Les Unités d'enseignements

La pédagogie, structurée par les méthodes d'apprentissage par projet, se développe autour d'une Unité d'enseignement de conception architecturale et urbaine, réitérée sur l'ensemble des semestres, comportant des exercices de projet, d'analyse ainsi que de cours d'architecture et d'un voyage pédagogique par année. Cette pratique est augmentée par des exercices d'expérimentation et d'enseignements dédiés à la culture urbaine et territoriale.

Les disciplines associées à cette première Unité d'enseignement développent des savoirs autour des notions d'espace, de lieu et de milieu ainsi que des compétences autour du projet, de la production écrite à la production graphique et spatiale :

- les enseignements d'Histoire et cultures architecturales (HCA) visent un double objectif : constituer un corpus de références et développer des compétences d'analyse critique, offrant une diversité d'approches, ils comprennent une initiation chronologique (Antiquité - XX^e siècle), puis des élargissements thématiques (histoire de la construction, de la ville et de l'habitat) et des approfondissements typologiques en lien avec les thématiques de semestre ; ils sont complétés ponctuellement par de l'histoire de l'art,
- les enseignements en Sciences humaines et sociales (SHSA) visent à définir une multiplicité de rapports à l'espace, à initier aux outils quantitatifs du diagnostic social des territoires et à une autre manière qualitative de lire l'espace, de s'interroger sur son organisation, de comprendre les interrelations entre l'homme et son environnement, en rappelant que l'espace est une construction sociale se jouant dans un aller-retour constant entre structures sociales et structures spatiales,
- la Représentation de l'architecture (RA) s'attache aux pratiques graphiques (plans, coupes...) et volumétriques (maquette), liées directement à la pratique de l'architecture et à l'appréhension multidimensionnelle et multiscale de l'espace,

- les Arts plastiques et visuels (APV), constitutifs d'une pratique expérimentale et théorique, tels que le dessin à main levée, la couleur, l'estampe, le volume, la photographie, sont enseignés de façon évolutive durant la licence et approfondis au sein des DE en master,
- le champ Sciences et techniques pour l'architecture (STA) privilégie deux dimensions distinctes : les enseignements de structure et de matériaux sous le vocable d'architectonique ; les enseignements d'acoustique, d'éclairage et d'énergies et confort thermique, sous le vocable d'ambiances,
- les enseignements de la discipline Outils mathématiques et informatives (STA-OMI) se déploient progressivement sur 4 thématiques : les fondamentaux de la modélisation géométrique, la modélisation numérique dans le processus de projet aux différentes échelles (architecture, ville, territoire et paysage), le travail collaboratif et la culture numérique.

b) Le cycle de licence

81

Organisation générale

Le premier cycle de licence conduisant au Diplôme d'Études en Architecture, d'une durée de 6 semestres et valant 180 crédits ECTS, est construit dans une logique de progressivité qui permet à l'étudiant d'acquérir les bases de la culture architecturale.

Cette dernière repose sur la compréhension de la pratique du projet architectural et urbain, des processus de conception dans leurs apports à divers contextes et échelles, tout en favorisant les transversalités disciplinaires.

L'objectif est de fournir à l'étudiant un socle de connaissances générales sur l'architecture suffisamment étendu et cohérent pour qu'il puisse ensuite le mobiliser soit dans un autre parcours de formation (via des demandes de transferts, d'équivalences, ou de réorientations), soit dans le cycle master. Pour ce faire, les unités d'enseignement qui le composent abordent une diversité de domaines en lien avec l'architecture, en mobilisant l'ensemble des champs disciplinaires présents tout au long du cycle.

Ainsi les grandes échelles (du paysage, de l'urbanisme) sont-elles abordées dès la première année (enseignements de représentation et de vocabulaire de l'UE 1.2 et 2.2) et deviennent prépondérantes dans les enseignements de projet de L3 aux côtés de l'échelle de l'édifice.

Chaque semestre du cycle licence comporte 4 Unités d'enseignement : la première consacrée au projet d'architecture et urbain et les trois autres consacrées aux disciplines associées référencées plus haut. Ce dispositif fabrique une trame pédagogique scandée pour chacun des 6 semestres sur les 4 entités suivantes :

- UE.1 : Conception architecturale et urbaine,
- UE.2 : Cultures et sociétés,
- UE.3 : Expression et représentation,
- UE.4 : Sciences et techniques.

La grande majorité des unités d'enseignement mobilise des enseignants de différentes disciplines pour éviter une segmentation excessive des savoirs au sein de la formation et favoriser leur mise en relation par les étudiants.

Les thèmes de la licence

Le cycle de licence est articulé autour de 6 thèmes (1 par semestre), qui définissent des cohérences pédagogiques, des transversalités entre champs disciplinaires et induisent une progressivité dans l'acquisition des connaissances et des outils liés à la culture et à la pratique architecturale et urbaine :

- Parcourir et habiter le paysage,
- Espaces et usages de l'Habiter,
- Construire les espaces du commun,
- Hybridation habitat / édifice,

- Milieu, métropole, territoire,
- Habiter les territoires ruraux.

Cette organisation pédagogique permet ainsi une progressivité des savoirs à la fois verticale (progression au sein du cursus) et horizontale (cohérence et articulation des enseignements au sein de chaque semestre).

Des enseignements complémentaires ouvrent par ailleurs les étudiants à différentes approches de l'architecture, soit par l'interdisciplinarité (exercice transversal de l'UE 2.1), soit en les confrontant à différents types de pratiques (approfondissement au choix de l'UE 6.5).

L'appréhension des outils numériques

Constatant depuis plusieurs années que tous les étudiants entrants maîtrisent les outils généraux des NTIC à un niveau suffisant pour répondre aux nécessités pédagogiques, l'ENSACF a choisi de concentrer ses efforts pédagogiques sur l'appréhension des outils numériques spécifiques à l'architecture.

82

Ceux-ci sont progressivement agrégés aux primo-outils manuels de dessin et de conception afin de ne pas freiner une initiation intuitive à la lecture et à la formalisation architecturale :

- en S2 et S3 : outils de dessin vectoriel 2D : Autocad, Adobe Illustrator...,
- en S4 : modélisation de forme, 3D non orientée objet : Rhinocéros, Sketchup...,
- en S5 : Sciences de l'Information Géographique (SIG) : Qgis ; et initiation au BIM : travail sur des objets architecturaux avec Revit et Archicad,
- en S6 : ouverture sur d'autres formes de modélisation ; utilisation de paramètres d'un projet pour optimiser la modélisation par l'intelligence artificielle : Rhinocéros, Grasshopper.

Un projet est également à l'étude pour développer, avec l'IUT du Puy-en-Velay un enseignement croisé sur le BIM, associant enseignants et étudiants architectes et ingénieurs dans un projet commun pour l'approche concrète de cet outil.

Par ailleurs, selon les modalités propres à chaque équipe enseignante, des outils numériques interactifs de tous types sont mobilisés à des fins pédagogiques (cours et exercices en ligne, outils collaboratifs par exemple). Ce recours n'est cependant pas systématique et cherche d'une part à ne pas induire des frais d'équipement ou de consommation disproportionnés pour les étudiants, et d'autre part à ne pas contrevenir aux apports pédagogiques des autres types d'outils et à l'acquisition par l'étudiant d'une diversité de méthodes de travail, nécessaire pour pouvoir répondre à la complexité des situations rencontrées dans les pratiques actuelles de l'architecture.

Enfin, en 2018 a été organisée à l'ENSACF une semaine thématique « Images Image », permettant une découverte pédagogique centrée sur les représentations de l'architecture (films, documentaires, photographie, numérique...) au sein de laquelle a été proposé un atelier sur la réalité virtuelle, permettant de découvrir ce mode de représentation des espaces architecturaux et de territoire avec une approche pédagogique centrée sur les préoccupations de l'architecture.

Actuellement l'École est pourvue de plusieurs salles dédiées à l'apprentissage des outils numériques. Cependant, la capacité d'accueil pour ces enseignements spécifiques est paradoxalement limitée dans la nouvelle implantation de l'ENSACF.

Face à l'évolution constante et rapide des outils mis à disposition des étudiants et des besoins métiers, l'École a constitué en juin 2019 une Commission dédiée à l'informatique et au numérique pour les enseignements, chargée de réfléchir à court et moyen terme sur les moyens et modalités qui doivent être développés pour cet enseignement.

Parcours personnel

Un parcours personnel comportant un enseignement de langues et des cours de soutien, en particulier pour l'enseignement du dessin à main levée, complète le cursus de l'étudiant.

Devant les soucis croissants que les enseignants constatent chaque année pour les rendus écrits, des cours de soutien à l'expression écrite sont envisagés pour l'année 2019-2020. Ils

seront assurés par des professionnels extérieurs à même d'identifier les lacunes des étudiants en difficulté et d'offrir une formation adaptée et personnalisée. Le but est de prévenir les décrochages et les échecs évitables.

Répartis en fonction des semestres, les cours de langue (anglais et espagnol) assurés par un organisme extérieur spécialisé aboutissent, selon le niveau atteint par l'étudiant, à une certification soit à la fin de la licence soit en fin de master. L'enseignement se fait au sein de l'établissement et conduit l'étudiant à valider le TOEFL à la fin de la Licence, certification obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte.

En parallèle des cours d'anglais et d'espagnol, des cours de français sont organisés pour les étudiants étrangers, intégrés dans leurs emplois du temps à raison de trois heures par semaine.

L'UE Parcours Personnel permet également aux étudiants de suivre un double-cursus « architecte-ingénieur » construit en partenariat avec le département de génie civil de Polytech Clermont-Ferrand.

Enfin, les étudiants sont initiés à la recherche sur le plan théorique et pratique dans le cadre de la réalisation du rapport d'étude de licence (apports méthodologiques et suivi individuel dans les UE 5.3 et 6.3).

c) Le cycle de master

Organisation générale

Le cycle de master conduisant au Diplôme d'État d'Architecte, d'une durée de 4 semestres, valant 120 crédits ECTS, a pour objectif d'amener l'étudiant à maîtriser une pensée critique :

- la conception du projet architectural et urbain de manière autonome par l'approfondissement des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux,
- la compréhension critique des processus d'édification dans leur rapport à leur environnement et en référence aux différents usages et techniques.

Le cycle master, s'il ne construit pas de spécialité, propose trois domaines d'étude, au choix des étudiants :

- le domaine d'étude ETEH, Éco-conception des Territoires et des Espaces Habités, est axé sur les enjeux liés aux préoccupations environnementales ainsi qu'à l'expérimentation écologique du projet et de la conception architecturale,
- le domaine d'étude METAPHAUR, MÉmoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural, explore les dimensions anthropologiques, culturelles et sensibles de l'héritage, de la patrimonialisation, de la réappropriation, de la reconstruction,
- le domaine d'étude EVAN, Entre Ville, Architecture et Nature, traite des métamorphoses qui traversent aujourd'hui tout autant les territoires que le métier d'architecte. Alors que les milieux rencontrent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques, la profession, elle aussi, se reconfigure et se réinvente. La position adoptée est que l'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité et d'élargir et de pluraliser son spectre d'intervention, de remodeler ses outils, de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action.

Le cycle master est organisé, comme en licence, autour de l'UE .1 - « projet architectural et urbain ». La première année comporte :

- un tronc commun essentiel pour construire une culture partagée sur l'ensemble des domaines d'étude (7.2),
- des enseignements optionnels obligatoires au choix tels que « Design build », « Écritures », mais également les doubles-cursus « architecte / ingénieur » et « Stratam » (7.3 et 8.3),

- des enseignements permettant de préparer au travail de mémoire (8.2),
- une approche multiple des métiers de l'architecture (8.2 - « La culture de l'architecte », 8.4 - « Contexte des exercices professionnels ») avec une préparation au stage de première pratique de deux mois.

La deuxième année renforce les enseignements de séminaire et de préparation de mémoire.

Les séminaires (8.2 et 9.2) initient, dans chaque domaine, les étudiants à la démarche de recherche et assurent la conduite d'une réflexion scientifique et critique sur la recherche, liée à l'architecture et en relation avec le travail réalisé pour la rédaction du mémoire. Ce mémoire, de type universitaire, ouvre sur les modalités d'élaboration et de construction d'une démarche personnelle de recherche et peut aussi conduire vers le 3^e cycle doctoral. À cette fin, un parcours « Mention recherche » est proposé au sein de l'UE Parcours Personnel des semestres 9 et 10.

Le 4^e semestre est consacré au projet de fin d'études, travail personnel constitué d'un projet architectural et urbain et d'un rapport de présentation. Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury nommé par le directeur de l'École.

Afin d'adapter leur parcours au fur et à mesure du cursus, les étudiants peuvent changer de domaine d'étude en master au début de chaque semestre.

L'École a souhaité mettre en place différents dispositifs afin de garantir aux étudiants des niveaux de formation équivalents quel que soit le DE choisi :

- équilibrage des effectifs étudiants entre les DE,
- équilibrage des ressources enseignantes mises à disposition des DE, chacun conservant une latitude d'affectation de ces ressources entre les différents enseignements,
- jurys de PFE comprenant obligatoirement des enseignants d'autres DE.

d) Tronc commun

La formation délivrée à l'ENSACF repose sur un large tronc commun, en particulier en cycle licence, où, hormis les enseignements obligatoires au choix de l'UE 6.5 - « approfondissement au choix », tous les enseignements forment un tronc commun obligatoire dispensé à l'ensemble des étudiants.

C'est également le cas des enseignements de conception architecturale et urbaine de chaque semestre. Ceux-ci sont organisés suivant des intitulés et des modalités strictement communs aux différents groupes d'enseignants impliqués. Les évaluations des travaux produits sont systématiquement réalisées via des jurys croisés afin d'éviter les déséquilibres.

Afin de faire fonctionner ce dispositif, la coordination de la pédagogie de chaque unité d'enseignement et de chaque semestre est confiée annuellement par la CFVE à des responsables enseignants titulaires ou associés.

En cycle master, l'essentiel du socle de connaissances générales étant supposé être acquis par les étudiants à la fin de la licence, l'UE « tronc commun » est maintenue sur le seul semestre 7. Ce tronc commun d'enseignement inter-domaine d'étude et inter-disciplinaire de 96h visant à consolider leur culture architecturale sur les architectes des XX^e et XXI^e siècles, a été mis en place et renforcé en 2018 pour mutualiser les compétences de certains enseignants et pour permettre aux étudiants d'élargir leur formation de façon transversale grâce aux connaissances portées par les autres domaines.

Enfin, l'organisation du cycle master, bien que répartie en domaines d'étude choisis par les étudiants, définit un cadre commun à la pédagogie dispensée dans chaque DE (nombres et types d'UE, volume horaire des semestres, ressources enseignantes), mais permet à chacun de construire les contenus et modalités de ses enseignements, en fonction de ses propres thématiques et de méthodes spécifiques.

e) Enseignements obligatoires au choix

Les enseignements obligatoires « au choix » abondent la maquette de formation en S6, S7 et S8, au moment où l'étudiant a déjà acquis des connaissances suffisantes pour s'ouvrir à une

diversité de pratiques de l'archi- tecture : scénographie et installation, médiation et sensibilisation, expérimentation-fabrication, techniques constructives spécifiques, travail collaboratif international.

f) Semestre de césure

Sur la base de premiers retours d'expérience concluants, le dispositif de semestres de césure est encouragé par l'équipe enseignante afin de permettre à l'étudiant d'acquérir des compléments de formations théoriques ou pratiques que les enseignements de l'École ne pourraient pas lui dispenser, ou d'amorcer une réorientation vers un autre parcours de formation. Sa formalisation comme dispositif pédagogique à part entière au sein du programme de l'ENSACF reste néanmoins à réaliser dans le cadre des prochaines évolutions du programme.

Il est à noter que les semestres de césure rendent possible des stages longs en entreprise qui font défaut dans la formation initiale. Ce dispositif favorise clairement l'insertion professionnelle à l'issue du diplôme.

85

g) Spécialisations

Compte tenu de la complexification et de la diversification croissantes des métiers de l'architecture, l'ENSACF a considéré que les cycles licence et master n'étaient pas adéquats pour proposer des formations spécialisantes. Bien que chaque domaine d'étude de master dispense des contenus et méthodes spécifiques, ceux-ci sont conçus pour préserver une part de généralité dans la formation et pour ne pas restreindre les parcours professionnels des étudiants après l'obtention du DEA. L'ENSACF offre néanmoins deux spécialisations : un double diplôme architecte et ingénieur en génie civil et le master GTLD STRATAM.

Double diplôme architecte et ingénieur

Le partenariat noué depuis 2008 entre l'ENSACF et le département de génie civil de Polytech Clermont-Ferrand permet aux étudiants des deux établissements d'obtenir le diplôme d'État d'architecte et le diplôme d'ingénieur en Génie civil en sept années d'études. La condition requise est d'être titulaire d'un baccalauréat scientifique.

Ce parcours spécifique comprend des enseignements adaptés et répartis au cours de la formation dans l'établissement d'origine, qui conduisent l'étudiant à intégrer, une fois le diplôme obtenu, l'autre établissement pour les deux dernières années de cursus en vue d'obtenir le second diplôme. Il s'agit donc de deux parcours parallèles : au terme de ce double-cursus, les étudiants obtiennent pleinement ces deux diplômes, alors que leurs parcours diffèrent sensiblement.

Les étudiants de l'ENSACF choisissant cette orientation suivent des enseignements complémentaires, scientifiques et techniques, dispensés par les enseignants de Polytech. Après obtention du diplôme d'État d'Architecte et sous réserve de validation de la totalité de ces enseignements complémentaires, les étudiants de l'École sont admis sur titre en deuxième année d'études d'ingénieurs dans l'option « structure et ouvrage » du département génie civil. Ils ont alors la possibilité d'obtenir le diplôme d'ingénieur en deux années universitaires.

Parallèlement, le département génie civil de Polytech Clermont-Ferrand propose à ses étudiants une option « ingénierie architecture ». Les étudiants diplômés issus de cette filière ont ensuite la possibilité d'intégrer l'ENSACF en première année de master.

En licence, cette formation correspond à 200 heures sur l'ensemble du cycle. La plus grande partie des cours dispensés par les enseignants de Polytech se déroulent à l'ENSA. Ils sont inscrits dans les unités pédagogiques « Parcours Personnel » qui donnent lieu à une validation spécifique de l'étudiant, mais ne conduisent à la validation d'aucun crédit ECTS. Les étudiants doivent valider chaque enseignement pour pouvoir poursuivre leur formation en cycle master.

En master, les étudiants suivent, en M1 et M2, des enseignements organisés à Polytech dans le cadre de la première année du cycle d'ingénieur (niveau bac+3), avec les étudiants de Polytech. L'ensemble correspond à un investissement global de 150 heures. Une partie est

intégrée dans les Unités d'enseignements optionnels du cycle de master de l'ENSA, et donnent ainsi droit à des décharges horaires et à la validation de crédits ECTS.

L'encadrement est pluridisciplinaire et comprend des enseignants des deux établissements. Le jury final est organisé sous la forme d'un concours, et composé de professionnels ingénieurs et architectes, d'enseignants des deux écoles (hors encadrants).

L'attractivité de cette double formation est avérée par la forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits en début de cursus (8 en 2015, 41 en 2018) et par l'intérêt dont témoignent les futurs étudiants lors des entretiens d'admission à l'ENSA. Elle fait l'objet de nombreuses demandes lors des forums, interventions dans les lycées et journées portes ouvertes. Cependant, on constate une très forte érosion des inscrits au cours sur cursus : en 2018-2019, seuls 5 des 10 étudiants inscrits en entrée de licence en 2015 avaient poursuivi jusqu'en L3. Les effectifs sont plus stables au niveau du master, mais le nombre de diplômés reste peu élevé.

Master Gestion des territoires et du développement local (GTLD) STRATAM

86

De même, a été mis en place en 2000, à l'initiative conjointe de l'ENSACF et de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand (aujourd'hui UCA,) un parcours pédagogique qui permet d'obtenir, à la fin du master le diplôme d'État d'architecte et le master GTLD STRATAM (Stratégie d'Aménagement) des villes petites et moyennes et de leurs territoires. L'objectif est de former des professionnels polyvalents dont les compétences permettent d'assister les collectivités et acteurs publics et privés de l'aménagement dans la définition et la mise en œuvre des projets territoriaux urbains.

Le financement du master est assuré par l'UCA et le ministère de la Culture (les enseignants de l'ENSACF interviennent dans le cadre de leurs obligations de service) et le ministère de l'Agriculture (les enseignants chercheurs des organismes impliqués sont à la charge de leur propre structure : VetAgrosup, Agro Paris Tech).

STRATAM s'intéresse aux effets de l'urbanisation sur les villes petites et moyennes et les stratégies territoriales et urbaines à mettre en œuvre dans le respect des grands équilibres environnementaux de ces territoires. Les objectifs de la formation sont :

- sensibiliser les futurs professionnels aux spécificités du milieu urbain, considéré en relation directe avec la recherche fondamentale,
- contribuer à une réflexion critique sur les modes et les formes d'urbanisation à promouvoir dans les villes petites et moyennes sur la base de leurs héritages historiques,
- maîtriser les principaux instruments d'intervention politiques et techniques,
- dominer toutes les formes de lecture et de représentation de l'espace urbain.

Les enseignements du master GTLD STRATAM sont organisés pour les étudiants de l'ENSACF sur les deux années de master (3 semestres), au sein des enseignements « obligatoires au choix » 7.3 et 8.3, puis dans le « Parcours Personnel » du semestre 9.

Ce double cursus connaît un engouement manifeste (0 étudiant en 2017-2018, 12 en 2018-2019) mais reste marginal, du fait de l'exigence des emplois du temps pour ces étudiants. Cependant, l'investissement global de l'ENSACF dans cette formation centrée sur les villes petites et moyennes, reste un enjeu d'insertion professionnelle et de diversification des pratiques, que l'École souhaite renforcer. Par leur regard sur l'espace et leur compétence dans la conduite de projets, les architectes ont un rôle à tenir dans l'aménagement des territoires. Cette possibilité, offerte aux étudiants architectes, constitue un apport et une dynamique forte sur le plan pédagogique et de la recherche. Elle permet d'offrir une formation plus complète aux futurs architectes qui désirent élargir leur champ de compétences et leur perspective d'insertion professionnelle.

h) Professionnalisation

HMONP

Lorsqu'il entreprend une formation HMONP, l'Architecte Diplômé d'État s'oriente dans une direction précise. Il fait le choix d'un parcours professionnel d'une nature toute particulière. Il s'apprête à endosser la responsabilité de l'architecte telle qu'elle est prévue par la loi sur

l'architecture de 1977 et par l'ensemble des dispositions juridiques organisant l'exercice de la profession. Il se prépare à assumer le projet en tant qu'auteur, répondre de ses choix sur les plans économique, juridique et esthétique, faire face à une responsabilité multiple et évolutive.

Cette prise de responsabilité implique une mutation à laquelle la formation doit préparer l'architecte. La formation à l'HMONP doit lui permettre de se doter de la boîte à outils, des méthodes et des bases de connaissance lui permettant de développer et d'élargir sa compétence dans un processus de formation qu'il poursuivra ensuite tout au long de son parcours en particulier à travers sa démarche de formation continue.

Les compétences et les méthodes à acquérir sont abordées à l'ENSACF suivant deux approches complémentaires :

- une approche théorique sur la base de modules de formations et d'études de cas, dispensés au sein de l'École pour une durée de 150 heures minimum,
- une approche pratique qui prend la forme d'une mise en situation professionnelle au sein d'une agence d'architecture, d'une durée minimale de six mois.

87

La rédaction d'un mémoire et sa soutenance devant un jury viennent clore la formation.

Il s'agit essentiellement d'une formation aux méthodes de gestion d'agence et de gestion de projet indispensables à la pratique professionnelle du métier. Ceci concerne aussi bien le management des personnes que la connaissance des procédures.

Dans cette optique, l'acquisition des connaissances doit se réaliser de façon réflexive et critique. L'accent est mis sur la connaissance des points clefs et des principes directeurs plutôt que sur l'acquisition de données qui, bien que nécessaires, devront cependant être mises à jour de façon régulière.

L'accent est également porté sur le caractère complexe et multiple de la responsabilité de l'architecte maître d'œuvre et sur toutes les formes de cette responsabilité : sociale, culturelle, éthique, économique, environnementale, juridique.

Sur le plan juridique, l'HMONP vise tout particulièrement à permettre à l'architecte de connaître ses divers champs de responsabilité, de maîtriser l'étendue de celle-ci de façon à les assumer pleinement et en connaissance de cause.

Sur le plan professionnel, l'HMONP doit permettre à l'ADE de comprendre, pour en acquérir la maîtrise, les mécanismes de décisions et d'arbitrage qui président au développement opérationnel des projets.

Plus que l'accumulation de savoirs, l'HMONP résulte donc de la maîtrise de méthodes pratiques d'acquisition d'une information qui est aujourd'hui et par nature multiple et changeante. La vigilance, l'éveil, l'ouverture d'esprit face à un environnement économique, réglementaire et social en perpétuelle évolution sont dans ce domaine les maîtres mots de la formation.

L'HMONP intègre dans le parcours de formation de l'Architecte Diplômé d'État le fait essentiel que l'activité économique est désormais globalisée et que l'Europe est un marché ouvert. Les conditions d'installation et d'exercice, la concurrence dans la fourniture de services, la connaissance et la reconnaissance mutuelles des compétences sont autant de données qui devront avoir été abordées et comprises.

Au cours de cette année de formation, le diplômé d'État d'architecture a le statut de salarié dans un organisme de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine.

Stages et professionnalisation

En dehors de la formation HMONP, la question de la professionnalisation est abordée de manière directe lors des deux stages de licence et du stage de master, ainsi que dans les enseignements UE 5.4 - « Les différents métiers de l'architecte : préparation au stage » et 8.4 - « Contextes des exercices professionnels de l'architecture ». Elle s'opère aussi dans les conférences mobilisant des professionnels, notamment lors des "Rencontres de janvier" organisées dans le cadre du tronc commun en S7 : mise en perspective de démarches d'architectes, urbanistes, paysagistes, mais aussi de plasticiens, designers, vidéastes, permettant de faire dialoguer ses approches.

Indirectement, les enseignements de fin de licence et de master, principalement de conception, permettent aux étudiants d'acquérir des méthodes et connaissances se rapportant à l'exercice professionnel (dialogue avec des élus, des partenaires de conception, outils d'analyse et de diagnostic, démarches participatives, etc.)

Le cœur de la formation (enseignements de conception architecturale et urbaine) repose sur des modalités de pédagogie par projet dans lesquelles les étudiants sont systématiquement mis en situation via la confrontation opératoire à un contexte de projet et des sites existants. La nature, la précision et la complexité de ce contexte évoluent graduellement au cours des semestres pour se rapprocher de situations rencontrées dans des pratiques professionnelles de l'architecture en fin de master.

i) Projets et stages

Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.

88

Conformément à l'arrêté de 2005, le programme de l'ENSACF intègre un stage chantier de 2 semaines dès la fin de la deuxième année, ainsi qu'un stage d'un mois de première pratique professionnelle en fin de troisième année, complété par un stage de formation pratique de deux mois en fin de quatrième année.

Les stages sont accompagnés d'enseignements préparatoires permettant aux étudiants d'appréhender les contextes professionnels dans lesquels ils seront insérés.

Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont énoncés dans le livret de l'étudiant et plus spécifiquement sur Taïga.

La direction de la prospective et de la professionnalisation accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages, l'établissement des conventions et suivis nécessaires, et dans l'élaboration de leur projet professionnel. L'École travaille également en lien sur ce point avec l'association étudiante Archi'Made qui promeut la professionnalisation étudiante.

Une convention de stage est passée entre l'ENSACF et la structure d'accueil. Un responsable pédagogique, choisi par l'étudiant, est chargé du suivi, de la rédaction du rapport et de la soutenance.

j) Formation professionnelle continue

Il convient de préciser que l'ENSACF se positionne clairement, jusqu'au niveau Master, dans le cadre de la formation initiale. Elle ne propose pas de formation professionnelle continue (FPC) comme les ENSA de Versailles, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg. La proximité de l'ENSA de Lyon et l'absence d'un public suffisant ne justifient pas à ce stade la mise en place d'une telle formation.

Le paysage de la formation continue et plus particulièrement celui des architectes, connaît de profonds changements. En premier lieu, l'application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel en changeant l'environnement de la formation continue obligera l'établissement à s'inscrire dans de nouveaux dispositifs dont elle ne connaît pas aujourd'hui précisément les contours. En outre, l'arrêté du 15 février 2016 impose aux architectes inscrits à l'Ordre, d'effectuer 20h annuelles de formation qui peuvent se répartir de la manière suivante :

- actions de formation professionnelle continue ou formations dites «structurées», pour les deux-tiers du temps,
- colloques, congrès, conférences, journées professionnelles, formation à distance, ou encore animation ainsi que dispenses d'enseignement et de colloques ou formations dites «complémentaires» pour un tiers du temps.

Dans ce contexte nouveau, l'ENSACF a plusieurs atouts à faire valoir, notamment grâce à ses bonnes relations avec le Conseil régional de l'ordre des architectes et l'association Archiform, en charge de la formation continue des architectes, en valorisant sa formation HMONP, qui pourrait être inscrite par bloc de compétences et en proposant des formations en partenariat

avec des organismes professionnels. Dans ce cadre l'ENSACF est devenu en 2019 membre du réseau REF'CA, réseau national relatif à la formation continue des architectes.

L'école ambitionne de se fédérer avec ses partenaires du site clermontois et plus largement du Massif central, à la fois pour co-construire des formations, en lien avec son projet d'établissement, comme l'urbanisme en milieu rural, la construction bois et les filières sèches, pour faire face aux nouveaux dispositifs de certification et donner plus de lisibilité à l'offre de formation.

L'établissement, qui est référencé au RNCP pour son cycle licence et master, dispose également d'un numéro de déclaration au titre de la formation continue depuis 2016, ce qui lui permet d'être connu et reconnu par les financeurs de la formation professionnelle. Elle répond, depuis 2017, pour sa formation HMONP, aux critères de contrôle qualité tels qu'ils sont définis dans le DATADOCK. Des prises en charge ont pu ainsi être réalisées, dont certaines au titre du FONGECIF.

k) Accueil des étudiants ayant des contraintes particulières

89

L'ENSACF accueille ponctuellement en master des candidats en phase de reprise des études après une période d'activité professionnelle (en moyenne un étudiant par an). En l'absence d'un dispositif de formation continue ou apparentée, le rythme et le type de travail personnel requis par les études d'architecture conduisent trop souvent ces profils d'étudiants à une situation d'échec.

En revanche, l'École accompagne de façon spécifique les étudiants-salariés, qui bénéficient d'aménagements particuliers : modulation des emplois du temps bien sûr, mais également possibilité selon les cas de reports de rendus pour certains exercices.

Les étudiants en situation de handicap, en plus de la possibilité de bénéficier d'un tiers-temps, sont accompagnés par des dispositifs de monitorat adaptés au handicap.

Les sportifs de haut niveau sont parrainés par l'administration et bénéficient d'aménagement de cours dans la mesure du possible (déplacement éventuel des dates de partiels et de rendus).

Des formes d'enseignement à distance sont mises en œuvre dans le cas des étudiants effectuant une période d'études en mobilité à l'étranger concernant les enseignements touchant à l'initiation à la recherche : encadrement du rapport d'étude de licence aux semestres 5 et 6, et encadrement du mémoire de master aux semestres 8 et 9. Cette modalité a été adoptée par les différentes équipes pédagogiques, chacune conservant le choix des outils pour la mettre en œuvre.

En ordre général, l'attention aux besoins et aux difficultés spécifiques des étudiants est un marqueur fort du travail de la direction des études et des relations internationales, très attachée à être disponible pour répondre aux difficultés exprimées par les étudiants. Les bureaux des services de la direction des études sont ouverts en permanence aux étudiants, ce que permet la taille humaine de l'École. Les étudiants savent qu'ils peuvent solliciter à tout moment un entretien. Les réponses leur sont apportées en concertation avec l'équipe enseignante (proposition d'entretiens croisés) ou avec l'appui des autres services administratifs de l'École (aides financières pour les travaux collectifs selon demandes par exemple) ou par la saisine des commissions ad hoc (COVP en particulier). La direction des études gère également les demandes par courrier ou courriel, qui sont systématiquement traitées.

État des lieux par champs disciplinaires et prospective

Le travail collectif de redéfinition du programme pédagogique piloté par la CPR en 2017 et 2018 a permis, outre une clarification de son organisation autour d'objectifs et de thématiques actualisés, de répondre à différentes faiblesses fonctionnelles qu'avait identifié le précédent rapport d'expertise de l'HCERES et l'autoévaluation qui l'avait précédée, concernant principalement des déséquilibres de distribution de quatre champs disciplinaires entre les différents semestres du cycle licence.

a) Arts et Techniques de la Représentation (ATR)

Les enseignements d'arts plastiques et visuels (APV) et de représentation de l'architecture (RA) ont été redéployés sur les six semestres de licence au lieu de les concentrer sur les deux premières années. Cette adaptation s'est faite dans le cadre de la progressivité des enseignements et à volume « heures encadrées » constant :

- en concertation avec le champ TPCAU pour les enseignements de représentation de l'architecture,
- autour des thématiques semestrielles pour les enseignements d'arts plastiques et visuels (création des enseignements "L'objet, le corps et la carte" pour un volume de 24h dans l'UE 5.3 et dans l'UE 6.3).

En termes de modalités, des synergies ont été recherchées entre nouveaux enseignements et enseignements préexistants afin de limiter l'impact sur le temps de travail personnel des étudiants.

En 2019, le CPS et la CFVE ont poursuivi la mise en œuvre de ces objectifs en :

- proposant le recrutement d'un maître de conférence titulaire sur le champ ATR-RA afin de rééquilibrer la répartition des enseignements APV et RA,
- adoptant les nouvelles modalités d'enseignement de l'UE 4.3 au sein d'un enseignement « Faire article : ouvrage catalogue du projet architectural »,
- confiant au responsable du champ l'ajustement nécessaire de l'enseignement « l'objet, le corps, la carte » des UE 5.3 et 6.3.

b) Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA)

Une réorganisation des enseignements du champ STA a été mise en place selon une progressivité continue de la L1 à la L3 permettant, à volume horaire global constant, une meilleure structuration du champ pour l'intégration des savoirs scientifiques et techniques ainsi que le développement des questions environnementales et énergétiques. Ce dernier aspect s'est accompagné du recrutement d'un enseignant associé sur un service de 160h regroupant l'ensemble des enseignements du champ portant sur cette même thématique.

- STA Outils Numériques pour l'Architecture : augmentation des heures dédiées à la culture numérique. Ces enseignements peuvent revêtir un caractère autonome en début du cycle licence et visent une intégration progressive aux enseignements existants en L3 par concertation entre équipes pédagogiques,
- STA Structure : pas de changement des contenus mais une évolution des modalités pédagogiques optimise le fonctionnement pédagogique,
- STA Matériaux : augmentation en semestre 6 (UE 6.4) de 27 heures encadrées pour permettre une continuité des enseignements entre la licence et le master ; ces enseignements se déploient en lien avec la chaire « Habitat du futur » et le Design Build,
- STA Ambiances : redéploiement sur l'ensemble de la licence des enseignements dédiés aux ambiances afin de mieux articuler les enchaînements entre cours magistraux et travaux dirigés. Les deux modalités sont désormais présentes dans les UE 1.4, 2.4, 3.4 et 6.4.

Ponctuellement, certains enseignements STA proposent également d'amorcer durant la licence des amonts de connaissance pour préparer au cycle de l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ainsi que des liens avec le réel professionnel.

c) Histoire et Culture pour l'Architecture (HCA)

Les adaptations du programme ont permis de clarifier la progressivité dans les enseignements d'histoire de l'architecture, à moyens constants via des permutations d'enseignements.

La première année est désormais consacrée à un panorama large (Antiquité-XXI^e siècle) pour donner des repères et constituer un socle de connaissances et de culture historique.

Dans les semestres suivants, des entrées thématiques en rapport avec les thématiques semestrielles permettent de revenir sur certaines périodes et problématiques (histoire de construction en semestre 3 / des espaces publics en semestre 4 ; histoire du logement en semestre 5 / histoire de l'urbanisme et de l'aménagement en semestre 6)

En 2019, sur proposition du CPS, l'École a procédé au recrutement d'un maître de conférence titulaire, en catégorie 1, dans le champ HCA, qui permettra notamment de développer des enseignements spécifiques sur l'architecture du XX^e siècle.

d) Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU)

Les enseignements de conception de la deuxième année de licence ont été réorganisés en termes de contenus et d'encadrement afin de mieux assurer une progressivité entre L1 et L3, où un taux d'échec assez important avait mis en évidence des difficultés d'adaptation et des discontinuités dans les acquisitions de connaissances ou de méthodes :

- semestre 3 (UE 3.1) : fusion de deux enseignements et augmentation du volume semestriel de l'enseignement à 106h encadrées, évolution des modalités pédagogiques liées aux exercices,
- semestre 4 (UE 4.1) : remplacement d'un module thématique sur la matière par un module dédié à l'espace public, en relation avec les enseignements théoriques de l'UE 4.2, en préparation aux enjeux urbains de l'UE 5.1.

91

e) Ville et Territoires (VT)

Une progressivité continue a également été recherchée au sein de ce champ de la L1 à la L3. Chaque année développe, au sein de cette progressivité, un axe spécifique conçu en articulation avec le projet d'architecture :

- L1 : « Appréhender le lexique de la ville et des territoire »
- L2 : « Analyser les villes et ses composantes »
- L3 : « Concevoir la ville et les territoires en réponse aux enjeux contemporains »

Il convient de souligner que le semestre 6 est construit depuis 12 ans en partenariat avec des collectivités rurales ou des petites villes (dans le Cantal cette année). En 2019, le S5 sera pour sa part réalisé en partenariat avec la ville de Clermont et l'Agence d'urbanisme de Clermont-Métropole, sur la problématique du renouvellement urbain.

Enfin, afin notamment de consolider le développement de cet enseignement, le CPS a proposé le recrutement, dans la première année du Plan quinquennal ministériel, d'un Professeur dans le champ VT. Ce recrutement, infructueux en juillet 2019, sera de nouveau sollicité en 2020.

Évolutions du cycle master

S'agissant du cycle master, les évolutions apportées au programme pédagogique en 2017-2018 ont visé à consolider les trois domaines d'étude existants, et à développer des transversalités entre eux.

a) Consolidation des domaines d'étude existants

Ces 3 domaines d'étude clairement identifiés poursuivent un objectif commun : celui de la préparation à la pratique de l'architecture et de la recherche tels que définis dans les textes. Chaque DE développe ce double objectif à partir des enjeux de questionnements qui lui sont propres. Ces enjeux répondent en outre aux orientations ministérielles relatives à la transition, à l'existant et à la mutation des territoires.

Les enjeux propres au 3 DE sont également mis en interaction avec les engagements récents ou à venir liés :

- à la chaire Habitat du futur avec un développement de l'enseignement du design build (création d'enseignements optionnels dédiés dans les UE 7.3 pour 64h et UE 8.3 pour 30h),
- au souhait de l'ENSACF de s'investir dans l'émergence d'une chaire sur les ruralités,
- à la thématique du GRF : « architecture et marges ».

Pour ce faire, l'École a prévu de renforcer les moyens pédagogiques et scientifiques de chaque domaine :

- adaptation des volumes horaires enseignants à la hausse des effectifs étudiants à hauteur de 35 étudiants environ par DE et par année, à répartir dans les quatre semestres du cycle par chaque équipe,
- recrutement au cours du prochain quadriennal de professeurs HDR à hauteur d'un par DE pour favoriser l'élévation du niveau scientifique des enseignements dispensés et leur articulation avec les thématiques de recherche évoquées plus haut.

92

b) Développement des transversalités

L'ENSACF, consciente que la cohérence thématique et les progressivités pédagogiques construites par chaque DE d'une part, et le positionnement des mémoires à l'articulation des deux années du master, d'autre part, ne facilitent pas les mobilités étudiantes entre les trois domaines et risquent d'induire des effets non souhaités de fragmentation des apprentissages et des promotions, a procédé à plusieurs adaptations lors de la réécriture de son programme pédagogique en 2017-2018 :

- le développement des enseignements de tronc commun, accessible aux étudiants des trois domaines permettant l'accès à des connaissances dispensées dans chaque DE (recentrement des contenus de l'UE 7.2 vers des apports théoriques sur les enjeux contemporains de l'architecture et de l'aménagement),
- création dans l'UE 8.2 de 15h d'apports théoriques sur la culture de l'architecte,
- la création des "plateformes ATR et STA" constituée d'un volume d'heures d'encadrement spécialisé mobilisable à la demande de chaque DE ou étudiant dans le cadre de son PFE,
- la multiplication et le recentrage de l'offre d'enseignements optionnels au choix, accessibles aux étudiants de tous les domaines d'étude en UE 7.3 et UE 8.3 autour des thématiques de l'École.

c) Perspectives d'évolution des trois domaines d'étude

Domaine d'étude ETEH

Pour le DE ETEH - Éco-conception des Territoires et des Espaces Habités, il s'agit de poursuivre les mutations engagées depuis le dernier programme pédagogique :

- sur les contenus, en accentuant les thématiques spécifiques au DE, en développant des enseignements d'expérimentation et des liens avec la recherche, en développant des partenariats avec des territoires en mutation,
- sur l'équipe, en renforçant le niveau scientifique du DE par l'insertion et d'enseignants titulaires docteurs et / ou HDR, et professionnel par le recrutement d'enseignants praticiens,
- sur les formes avec l'organisation d'ateliers internationaux comme par exemple avec l'Université Mc Gill de Montréal.

Domaine d'étude METAPHAUR

Pour le DE METAPHAUR - MÉmoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine Habité Urbain et Rural, les objectifs sont :

- la consolidation du DE METAPHAUR constitué en tant que tel depuis 2012 avec recrutement de titulaires docteurs et d'un professeur HDR,

- un projet de Master Européen autour des problématiques de la transformation du patrimoine bâti : projet en cours avec les Écoles de La Corogne et de Regensburg, pour 2020. Des conventions bipartites visant à l'obtention de double diplôme sont en cours,
- la consolidation de la dimension théorique pour le Dire et développement du Faire avec un projet de fabrique à Thiers (projet avec la ville de Thiers d'un « immeuble-atelier » pour les étudiants de l'ENSACF).

Domaine d'étude EVAN

Pour le DE EVAN – Entre Ville Architecture et Nature, nourri par les métamorphoses qui traversent aujourd'hui tout autant les territoires que le métier d'architecte, la position adoptée est que l'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité (culture du projet, références disciplinaires propres, capacité à entrelacer des échelles spatiales et temporelles, à penser ensemble le matériel et le culturel, etc.) et d'élargir et de pluraliser son spectre d'intervention, de remodeler ses outils, de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action. Trois aspects sont particulièrement développés :

- la tension entre l'ici et l'ailleurs : face à la montée en force des phénomènes d'homogénéisation des territoires, l'architecte aujourd'hui se trouve en charge d'adopter une intelligence située ; si l'attachement aux situations locales a toujours été dans les prérogatives de l'architecte, cette intelligence des milieux prend aujourd'hui le sens d'une résistance critique, intensifiée par les enjeux écologiques,
- la diversification des pratiques de l'architecture : que veut-dire être architecte aujourd'hui ? L'enjeu du DE est d'explorer les différentes façons d'agir, en tant qu'architecte, au sein de milieux habités,
- la recherche en architecture comme activité indissociablement articulée à la démarche de conception : le DE EVAN cherche, à travers des dispositifs pédagogiques transversaux (élargissements, approfondissements Recherche et Projet) à activer cette relation constitutive de l'architecture aujourd'hui.

Ajustements en cours

En juillet 2019, un séminaire de 3 jours de la CFVE a permis, en lien avec les coordinateurs de semestres et d'UE, que soient identifiées les adaptations à mettre en place et continuités à consolider en préparation de la rentrée 2019.

Ainsi ont été revus :

- la répartition des enseignements au sein du champ ATR entre APV et RA,
- l'organisation propre du champ RA dans une recherche de cohésion avec le projet d'architecture et notamment la reprise des UE 4.3, 5.3 et 6.3,
- l'affirmation, en master, du continuum projet-approfondissement et séminaire-mémoire au sein de chaque DE,
- la clarification des approches des métiers de l'architecture au sein de l'ensemble du cursus (proposition par exemple d'un nouvel enseignement : « la culture de l'architecte » au sein du master 1,
- le développement de l'expérimentation, orientation majeure du projet de l'établissement, au sein de la licence et du master.

La CFVE s'est également appuyée sur les compétences présentées par les enseignants-chercheurs titulaires nouvellement recrutés dans le cadre du Plan ministériel quinquennal, et leur implication dans l'évolution des enseignements et dans la recherche :

- un professeur TPCAU, catégorie 2,
- un maître de conférences TPCAU, catégorie 2,
- un maître de conférences HCA, catégorie 1,
- un maître de conférences SHSA, catégorie 1,
- un maître de conférences ATR-RA, catégorie 2.

Les compétences nécessaires pour compléter les besoins d'encadrement des étudiants ont été identifiées, conduisant la CFVE à proposer au CPS l'étude de 7 recrutements de maîtres associés pour la rentrée 2019.

Par ailleurs, confrontée à la hausse de ses effectifs étudiants qui impacte aujourd'hui fortement l'organisation des modalités pédagogiques en cycle master notamment, l'École s'interroge actuellement sur l'opportunité de créer un 4^e DE.

Néanmoins, cette hypothèse se confronte aux limites de ses ressources enseignantes et de locaux disponibles, déjà occupés à pleine capacité et peu flexibles.

Aussi, le séminaire pédagogique organisé dans les journées de pré-rentrée 2019 est-il invité à réfléchir spécifiquement aux objectifs et organisations du master, à partir des questionnements suivants :

- porter à connaissance des modalités pédagogiques : par DE ; points communs, différences, liaison avec la licence, continuité L3/M1,
- organisation pédagogique générale : réussites et difficultés ; remarques et propositions,
- point sur les partenariats locaux, nationaux et internationaux des DE,
- question de la porosité des masters,
- implication des DE dans les orientations stratégiques de l'École (ce point sera travaillé par l'approche spécifique de l'expérimentation et des marges),
- continuité licence - master : un étudiant peut-il construire un « parcours » spécifique en licence ? comment valoriser-identifier les enseignements qui en licence préparent aux spécificités des 3 DE ?
- continuité master - post master : réflexion sur les mentions recherche, perspectives de 3^e cycle, articulation au doctorat,
- question ouverte d'un 4^e DE, d'une plus forte spécialisation, d'un DSA, évolution de STRATAM.

Cette réflexion partagée par l'ensemble de la communauté pédagogique de l'École doit permettre de mieux identifier ou de développer les axes forts du projet d'établissement au sein du 2^e cycle.

Enfin, la CFVE s'est saisie en 2019 de l'importante question de la lisibilité des enseignements au sein du programme pédagogique. Aussi l'ensemble des fiches pédagogiques ont-elles été actualisées et complétées par les enseignants, permettant de vérifier la continuité des enseignements entre semestres et leurs complémentarités au sein de chaque semestre. Un descriptif plus précis a été sollicité afin que soit livrée aux étudiants une information plus complète via le portail Taiga.

Cette révision importante a permis que soit engagé au sein de la CFVE la réalisation d'une cartographie des enseignements qui sera présentée à la rentrée 2019.

La qualité de l'insertion et du devenir des étudiants

Une enquête sur l'insertion professionnelle et le devenir des diplômés existe à l'ENSACF depuis 2010. Une première enquête a été menée de 2010 à 2015, une seconde de 2016 à aujourd'hui.

Le taux de réponse à ces enquêtes est en hausse (taux moyen de réponse de 57%). Les résultats issus de ces enquêtes apparaissent aujourd'hui exploitables et représentatifs.

L'objectif de cette enquête était de recenser et d'analyser le parcours des jeunes diplômés à l'issue de leur cursus, afin de porter un regard rétroactif et critique sur la pédagogie, dans l'objectif d'une amélioration de la préparation à l'exercice professionnel.

Les taux d'insertion professionnelle sont connus de l'administration, disponibles sur demande par le corps enseignant et par les étudiants.

95

a) Taux de diplômés en emploi

Les taux de diplômés en emploi sont connus :

- parmi les diplômés de l'année 2015-2016 : 16 en emploi sur 23 réponses, soit 7 sans emploi, parmi ces derniers il n'y a plus qu'1 sans emploi en 2018,
- parmi les diplômés de l'année 2016-2017 : 22 diplômés en emploi sur 25 réponses, soit 3 sans emploi, parmi ces derniers il n'y a plus que 2 sans emploi en 2018,
- parmi les diplômés de l'année 2017-2018 : 28 diplômés en emploi sur 36 réponses, soit 8 sans emploi.

Un suivi de l'insertion professionnelle est organisé chaque année pour vérifier le taux de diplômé en emploi et sans emploi, ainsi que le statut professionnel du diplômé (avec ou sans HMONP).

b) Analyse des emplois occupés par les diplômés (niveau d'emploi et secteur d'activité)

L'enquête permet de faire les constats suivants quant aux natures d'exercice professionnel, le niveau d'emploi et le secteur d'activité :

- une très forte proportion de jeunes diplômés travaillant dans le champ de l'architecture et plus particulièrement de la maîtrise d'œuvre "traditionnelle" en tant qu'architecte employé, architecte junior, assistant chef de projet, collaborateur d'architecte, dessinateur,
- une amélioration du niveau d'emploi sur 2 ans environ (sur la promotion des diplômés 2016, 0 chef de projet en 2016, 5 chefs de projet en 2018),
- des proportions très variables d'étudiants sans emploi à l'issue des études allant jusqu'à un tiers des diplômés sondés en 2015, situation à laquelle il est dans la majorité des cas remédié à court terme,
- des ancrages géographiques variés : un quart à un tiers environ des jeunes diplômés restent dans le Puy-de-Dôme ou en Auvergne. Une proportion variable et non négligeable de diplômés oriente leur parcours professionnel à l'étranger (6 en 2015-2016, 2 en 2016-2017, 4 en 2017-2018).

c) Analyse de la poursuite d'études au regard des objectifs de la formation

Un effectif significativement croissant de jeunes diplômés se dirigent vers des formations post-master (7 poursuites d'études hors ENSA en 2018) ou choisissent des parcours hors champ de l'architecture.

Les poursuites d'études concernent en premier lieu pour un tiers d'une promotion d'ADE, la HMONP (données hors enquête dans le cadre du suivi spécifique des étudiants en HMONP),

des DSA (architecte-urbaniste, risques majeurs), des licences et masters (master PRO design graphique, master architecture bois, master droit public, master STRATAM, master gestion patrimoine et BIM).

Il est difficile à ce stade d'avoir un recul suffisant sur ces formations post-master et d'en faire une analyse précise. Elles révèlent un besoin probable des jeunes diplômés d'augmenter leur expertise dans des disciplines spécifiques à l'issue de leur formation initiale en école d'architecture, ou d'orienter leur parcours plus tôt dans leur vie professionnelle.

Le suivi de l'insertion professionnelle conduira l'École en 2019-2020 à construire pour les étudiants un outil permettant d'une part de mieux identifier les métiers, modes d'exercice et pratiques inscrits dans le champ de l'architecture, et d'autre part les enseignements ou dispositifs pédagogiques proposés au sein de l'ENSACF préparant à l'insertion professionnelle : pratique du projet (mécaniques du projet, logiques d'acteurs...), enseignements relatifs aux métiers de l'architecture au sein des UE, optionnels, monitorat, année de césure, stages, pratiques associatives. Cet outil permettra également d'envisager de nouvelles propositions pédagogiques à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

GLOSSAIRE

- ACV** : Action Cœur de Ville
- ADE** : Architecte Diplômé d'État
- APC (réseau)** : Architecture, Patrimoine et Création
- ATR** : Arts et Techniques de la Représentation
- ATS** : Agent Technique et Scientifique
- AURA (région)** : Auvergne-Rhône-Alpes
- BI** : Budget Initial
- BIATSS** : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
- BIEP** : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public
- BIM** : Building Information Modeling
- BRAUP** : Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère
- CA** : Conseil d'Administration
- CAO** : Conception Assistée par Ordinateur
- CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CAUE** : Conseil Architecture Urbanisme Environnement
- CBR** : Contrôleur Budgétaire Régional
- CEA** : Conseil des Établissements Associés
- CFVE** : Commission des Formations et de la Vie Étudiante
- CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CHSCT** : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
- CIA** : Complément Indemnitaire Annuel
- CIFRE** : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
- CNCP** : Commission Nationale de la Certification Professionnelle
- CNECEA** : Conseil National des Enseignants Chercheurs des Écoles d'Architecture
- CODIR** : Comité de Direction
- COVP** : Commission d'Orientation et de Validation des Parcours
- CPR** : Commission de la Pédagogie et de la Recherche
- CPS** : Conseil Pédagogique et Scientifique
- CR** : Commission de la Recherche
- CROA** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- CT** : Comité Technique
- DAO** : Dessin Assisté par Ordinateur
- DE** : Domaine d'Étude
- DNIE** : Direction Nationale des Immeubles de l'État
- DSA** : Diplôme Spécialisé en Architecture
- ECTS** : European Credits Transfer System
- ED LSHS** : École Doctorale des Lettres et Sciences Humaines et Sociales
- ENSA** : École Nationale Supérieure d'Architecture
- ENSACF** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
- EPA** : Établissement Public à caractère Administratif
- ERPS (réseau)** : Espace Rural & Projet Spatial
- ESPE** : École Supérieure des Professeurs des Écoles
- ESRI** : Enseignement Supérieur Recherche et Innovation
- ETEh** : Éco-conception des Territoires et des Espaces Habités
- EVAN** : Entre Ville Architecture Nature
- FAMS** : Fonds d'Aide « Madeleine Simonet »
- FFB** : Fédération Française du Bâtiment
- FNAD** : Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire
- FPC** : Formation Professionnelle Continue
- GAIA** : Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau
- GIP** : Groupement d'Intérêt Public
- GPEEC** : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
- GRF** : Groupe de Recherche en Formation
- IADT** : Institut d'Auvergne du Développement des Territoires
- HCA** : Histoire et Cultures Architecturales
- HDR** : Habilitation à Diriger les Recherches
- HMONP** : Habilitation à Exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre

L.I.R. : Lettre d'Information de Ressources

METAPHAUR : Mémoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine Habité Urbain et Rural

MSH (de Clermont) : Maison des Sciences de l'Homme

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PFE : Projet de Fin d'Études

PhilAU (réseau) : PHIlosophie Architecture Urbain

PNR : Parc Naturel Régional

POPSU (Métropoles) : Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

PRÉAC : Pôle de Ressources en Éducation Artistique et Culturelle

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture

RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle

RST : Réseau Scientifique Thématique

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture

SNA : Stratégie Nationale pour l'Architecture

SPSI : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SSU : Services de Santé Universitaire

STA : Sciences et Techniques de l'Architecture

STRATAM (master) : STRATégie d'AMénagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires

TPCAU : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine

UCAA ou UC2A : Université Clermont Auvergne et Associés

UE : Unité d'Enseignement

UMR : Unité Mixte de Recherche

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VAP : Validations d'Acquis Professionnels

VES : Validation d'Études Supérieures

VT : Ville et Territoires

